



Rapport annuel 1997

Sommaire

ÉDITORIAL	2
STRUCTURES DU GROUPE	4
CHIFFRES CLÉS 1997	6
INFORMATIONS BOURSIÈRES	8
IMPLANTATIONS	10
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12

L'ACTIVITÉ EN 1997

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	22
INGÉNIERIE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES	36
TRAVAUX ROUTIERS	42
THERMIQUE-MÉCANIQUE	48
CONCESSIONS	54

ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDÉS	61
COMPTES SOCIAUX	87

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	108
RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES COMPTES SOCIAUX	109
RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	110
RAPPORT SPÉCIAL RELATIF À L'AUTORISATION D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES	112

PROJETS DE RÉOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE	116
PARTIE EXTRAORDINAIRE	119

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

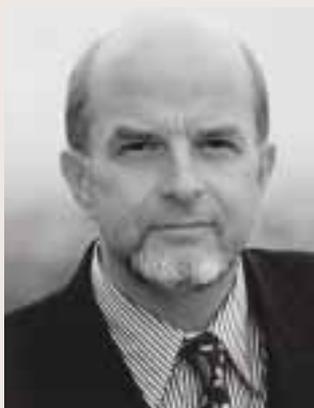
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	126
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	135
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	138
TABLEAU DE CONCORDANCE COB	140



Ce document de référence sous forme de rapport annuel 1997 a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 1998 sous le numéro R.98-089. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par la COB.

Rapport annuel 1997

Éditorial



Les marchés européens sur lesquels la SGE réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires ont enregistré, conformément à nos prévisions, une nouvelle récession en 1997. Ce n'est donc pas de la conjoncture que le Groupe pouvait attendre un retournement, mais de ses propres ressources.

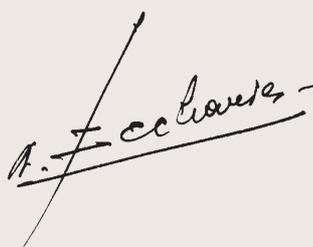
Le choix de la Compagnie Générale des Eaux de regrouper au sein de la SGE l'ensemble de ses activités de construction s'est traduit par l'intégration, en début d'exercice, de CBC dans le domaine du bâtiment, et de GTIE et Santerne dans les métiers de l'ingénierie et des travaux électriques. Le portefeuille d'activités de la SGE s'en trouve profondément modifié et s'équilibre désormais autour de cinq métiers d'importance comparable : bâtiment, travaux publics, ingénierie et travaux électriques, travaux routiers, thermique-mécanique, qui offrent des cycles d'activités et de résultats complémentaires.

La SGE a poursuivi son effort de recentrage sur ses métiers de base, en cédant notamment ses activités de service. Elle a renforcé sa politique de sélectivité dans la prise d'affaires, en privilégiant la marge sur les volumes, en recherchant les activités de fonds de commerce récurrentes et en se redéployant en fonction de l'évolution des marchés. La SGE offre ainsi le portefeuille d'activités le plus équilibré des entreprises de construction.

La réorganisation en profondeur du Groupe produit, comme annoncé, ses effets sur les résultats, placés sous le signe du redressement. Redressement du résultat d'exploitation, en progression de 375 millions de francs, redressement du résultat financier et donc du résultat courant.

Ainsi la SGE renoue avec les bénéfices et se trouve à nouveau en mesure de distribuer un dividende à ses actionnaires traditionnels, mais également nouveaux, français et étrangers, entrés dans notre capital à la faveur du placement privé réalisé en octobre 1997, et dont la présence renforce notre exigence d'efficacité et de transparence.

L'exercice 1997 a clôturé une période de réorganisation profonde et d'adaptation structurelle. La SGE a tenu les engagements affichés dès 1996. Elle s'oriente désormais résolument dans une stratégie plus offensive, qui lui permettra, en maintenant rigueur et sélectivité, d'attaquer de nouveaux segments de marché et de conquérir de nouvelles clientèles.

A handwritten signature in black ink, reading "A. Zacharias", written over a horizontal line. A diagonal line crosses the signature from the bottom left to the top right.

ANTOINE ZACHARIAS
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Structures

Conseil d'administration

Président

Antoine Zacharias

Administrateurs

Dominique Bazy

Daniel Caille

Alain Dinin

Patrick Faure

Roland Genin

Philippe Germond

Guillaume Hannezo

Pascal Lamy

Jean-Marie Messier

Serge Michel

Henri Proglio

Pierre Trotot

Compagnie Générale des Eaux

(représentée par Guy Dejouany)

Comité de direction

Président-directeur général

Antoine Zacharias

Directeurs généraux

Bernard Huvelin

Gérard Mohr

Directeurs généraux adjoints

Alain Leclerc

Roger Martin

Henri Stouff

Directeur

Xavier Huillard

Commissaires aux comptes

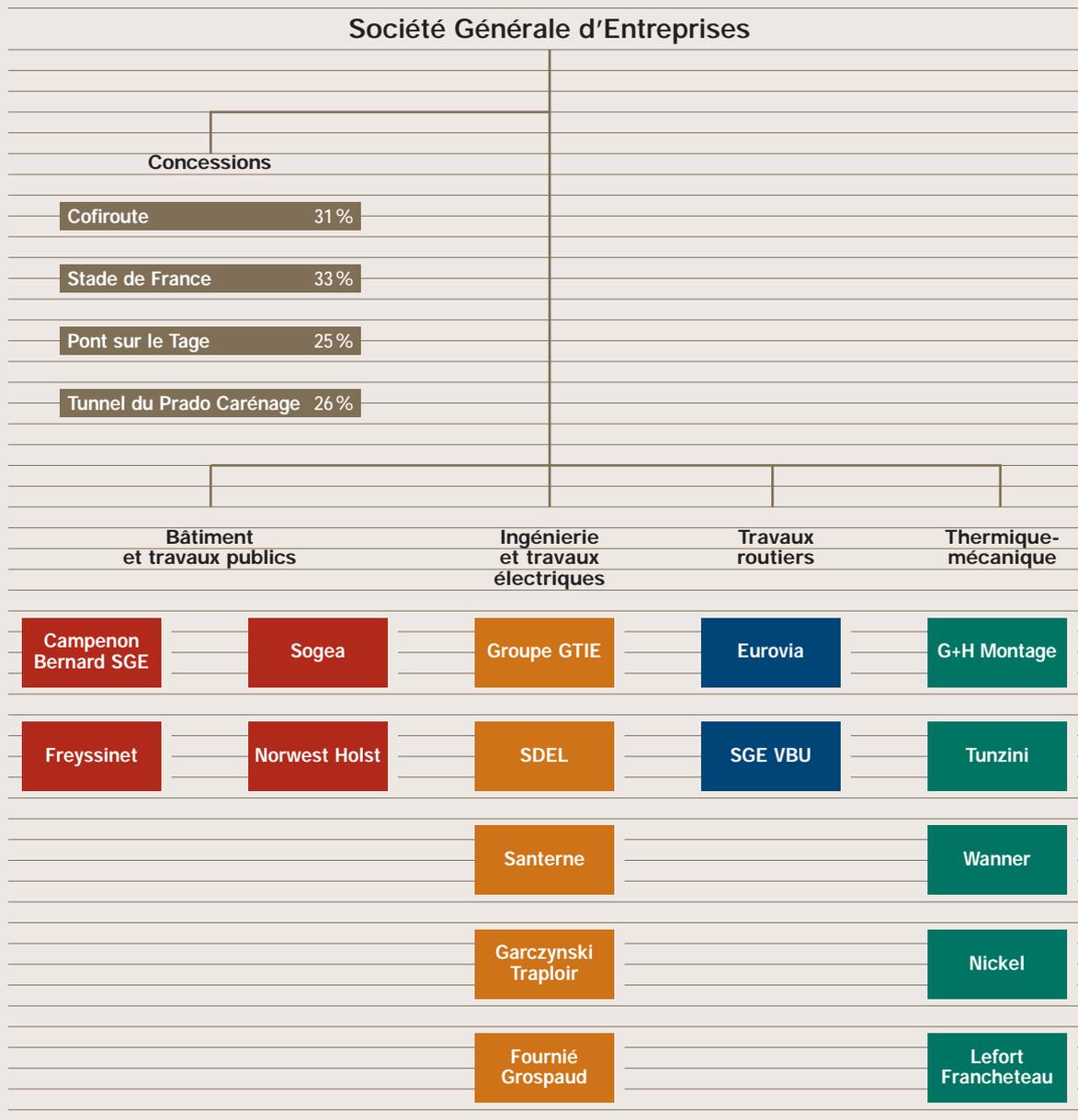
Deloitte Touche Tohmatsu - BMA

Salustro Reydel

*De gauche à droite,
Xavier Huillard,
Alain Leclerc,
Antoine Zacharias,
Henri Stouff,
Roger Martin,
Gérard Mohr,
et Bernard Huvelin.*



du Groupe



Les entreprises ci-dessus, à l'exception des sociétés concessionnaires, sont contrôlées à 100 % par la SGE.

Chiffres

Chiffre d'affaires du Groupe

en millions de francs



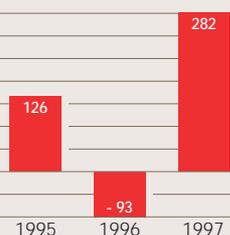
Capitaux propres et intérêts minoritaires

en millions de francs



Résultat d'exploitation

en millions de francs



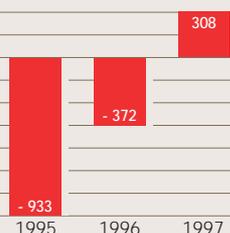
Provisions pour risques et charges

en millions de francs



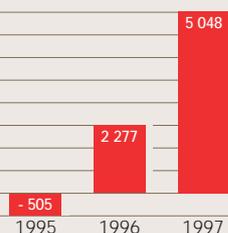
Résultat net part du Groupe

en millions de francs



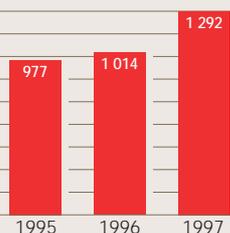
Excédent (endettement) financier net

en millions de francs



Capacité d'autofinancement

en millions de francs



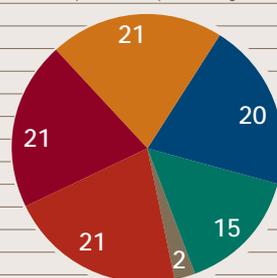
Investissements

en millions de francs



Un portefeuille d'activités équilibré

Répartition en pourcentage



- Bâtiment
- Travaux publics
- Ingénierie et travaux électriques
- Travaux routiers
- Thermique-mécanique
- Divers

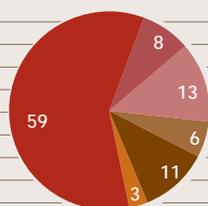
* Hors apports de titres GTIE et Santerne, rémunérés par une augmentation de capital de 1 519 millions de francs.

clés 1997

Chiffres d'affaires 1997 par zone géographique*

Bâtiment et travaux publics

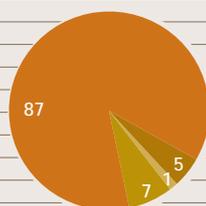
en pourcentage et en MF



France	14 790
Grande-Bretagne	3 184
Allemagne	2 038
Europe (autres)	2 604
Afrique	1 616
International (autres)	754
Total	24 986

Ingénierie et travaux électriques

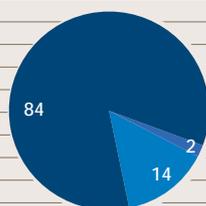
en pourcentage et en MF



France	9 706
Allemagne	509
Europe (autres)	813
International (autres)	71
Total	11 099

Travaux routiers

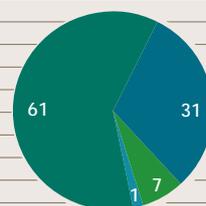
en pourcentage et en MF



France	8 539
Allemagne	1 376
International (autres)	220
Total	10 135

Thermique-mécanique

en pourcentage et en MF

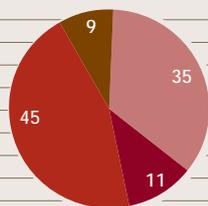


Allemagne	4 371
France	2 253
Europe (autres)	475
International (autres)	78
Total	7 177

Chiffres d'affaires 1997 par métier*

Bâtiment et travaux publics

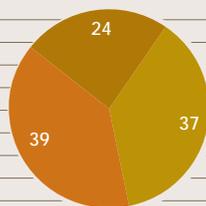
en pourcentage et en MF



Bâtiment	11 293
Génie civil	8 647
Travaux hydrauliques	2 318
Divers	2 728
Total	24 986

Ingénierie et travaux électriques

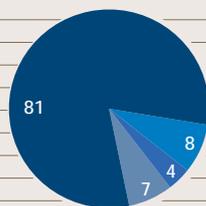
en pourcentage et en MF



Industrie	4 329
Infrastructures	4 106
Tertiaire	2 664
Total	11 099

Travaux routiers

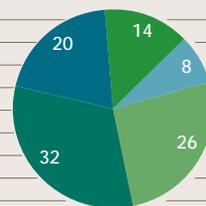
en pourcentage et en MF



Travaux routiers (hors autoroutes)	8 205
Carrières et autres industries	791
Autoroutes	399
Démolition et divers	740
Total	10 135

Thermique-mécanique

en pourcentage et en MF



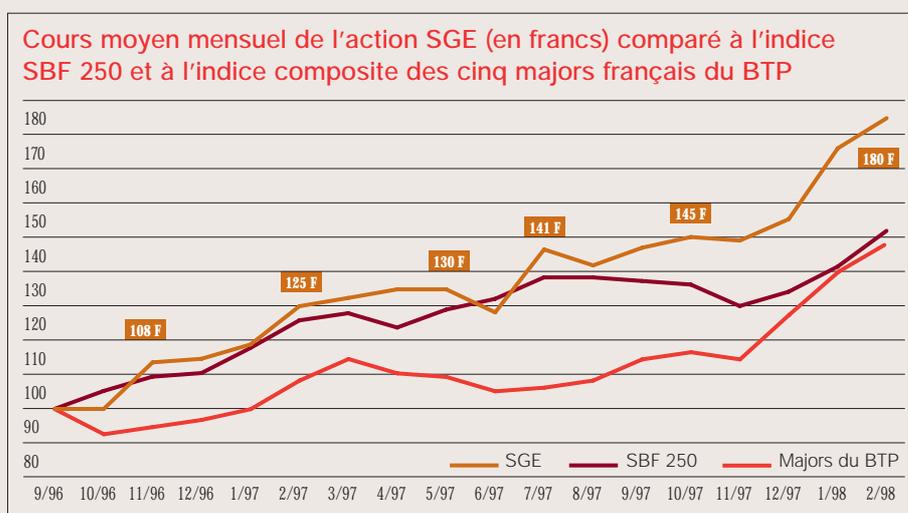
Isolation industrielle	2 327
Second œuvre architectural et façades	1 385
Génie climatique tertiaire	1 000
Thermoaéraulique industrielle	577
Protection incendie et divers	1 888
Total	7 177

* Après éliminations intra-groupe.

Informations

MARCHÉ DU TITRE SGE

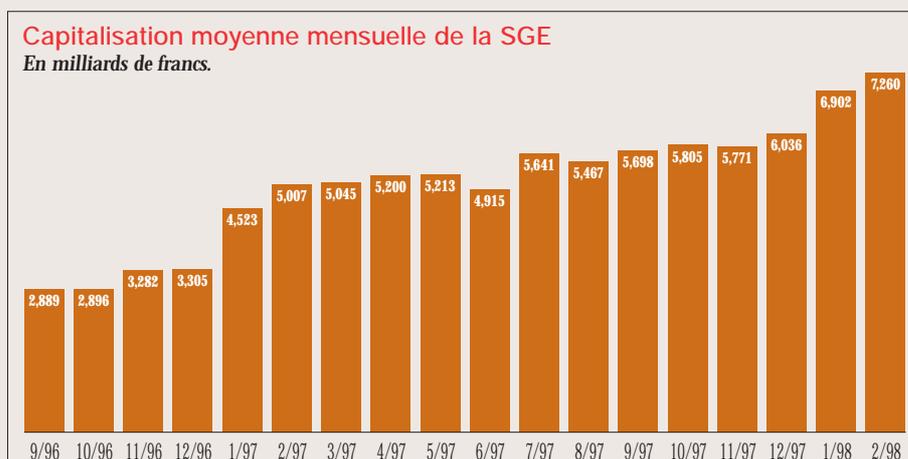
Les actions de la SGE sont cotées au premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris et figurent dans l'indice SBF 250, qui regroupe les 250 principales valeurs de la place.



Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 27 février 1998, le cours de l'action SGE a progressé de 70 %, tandis que l'indice de référence SBF 250 gagnait 42 % et les cinq principaux groupes français de BTP cotés au règlement mensuel 57 %. La stratégie de réorganisation et d'élimination des foyers de perte a été appréciée par le marché.

CAPITALISATION BOURSÈRE

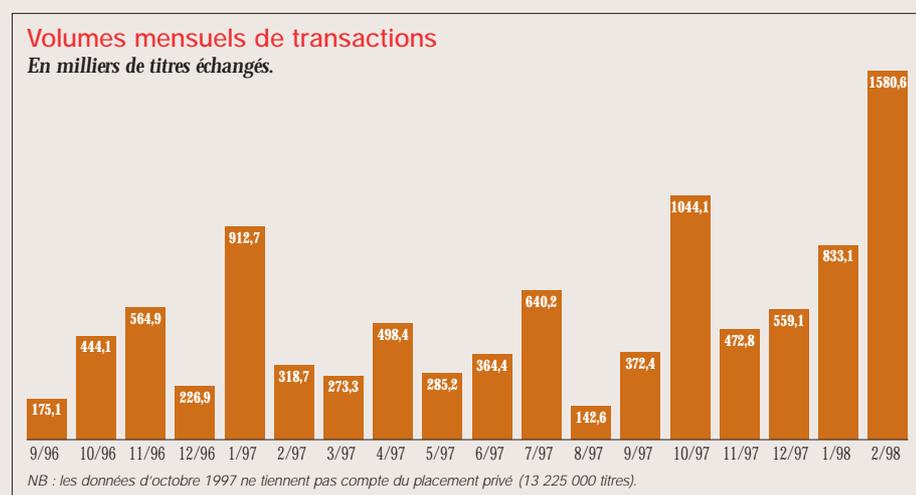
Au 27 février 1998, la capitalisation boursière s'élevait à environ 7,5 milliards de francs (185 francs par action), contre 2,8 milliards de francs dix-huit mois auparavant.



boursières

VOLUMES DE TRANSACTIONS

L'élargissement du flottant intervenu en octobre 1997 à la suite du placement privé a eu un impact important sur la liquidité du titre. Sur les quatre mois de cotation qui ont suivi l'opération (novembre 1997 - février 1998), le volume mensuel moyen de transactions a été de 856 400 titres, contre 420 000 dans les douze mois précédant le placement.



DIVIDENDES

Année	Nombre d'actions	Dividende net (FF)	Avoir fiscal (FF)	Revenu global (FF)	Montant net distribué (FF)
1992	23 974 657	5,00	2,50	7,50	119 873 285
1993	24 543 375	5,00	2,50	7,50	122 716 875
1994	29 197 859	5,00	2,50	7,50	145 989 295
1995		-	-	-	-
1996		-	-	-	-
1997 (proposition)	40 323 352	4,00	2,00	6,00	161 293 408

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 1997



Implantations





Rapport d'administration

Pour le groupe SGE, l'année 1997 a été essentiellement marquée par l'extension significative de son périmètre d'activité et par l'ouverture de son capital à un plus grand nombre d'investisseurs, notamment étrangers.

Ces opérations, accompagnées de lourdes restructurations qui prolongent celles déjà réalisées lors des exercices précédents, s'inscrivent dans le cadre de la préparation d'un avenir qui suppose des structures rénovées et allégées, une stratégie ouverte et claire et une grande capacité de réactivité aux événements extérieurs.

Les marchés sur lesquels votre société est présente sont, en effet, restés marqués en 1997 par la poursuite du mouvement largement engagé lors des exercices précédents, à savoir une baisse du volume des travaux, accompagnée d'un renforcement des conditions de compétition, souvent au-delà des limites de l'acceptable. Cette situation ne devrait pas évoluer significativement dans les années à venir : il était fondamental de s'y préparer dans les meilleures conditions possibles.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 1997

Marquée par les modifications significatives de périmètre, avec les entrées de GTIE, de Santerne et de CBC, l'activité, avec un total pour 1997 de 53,4 milliards de francs, affiche une progression, à structure réelle, de 24,2%. Il est important de signaler qu'à structure comparable, le chiffre d'affaires serait en retrait de 4,7% par rapport à 1996, et de près de 10% par rapport à 1995 : cette baisse, conforme aux prévisions, marque la volonté du Groupe de réduire son activité en termes réels, compte tenu de l'évolution de ses marchés.

La part de travaux réalisés à l'étranger s'est élevée en 1997 à 18,1 milliards de francs, contre 17,5 milliards de francs en 1996, la variation à structure comparable étant toutefois de - 11,3% d'un exercice sur l'autre.

La répartition de l'activité entre les différentes divisions, selon l'organisation du Groupe mise en œuvre au début de 1997, avec l'entrée de GTIE et Santerne dans les métiers de travaux électriques et de CBC dans le bâtiment, est la suivante :

<i>(en millions de francs)</i>	1996	1997	dont étranger
Bâtiment et travaux publics	22 280	24 986	10 196
Ingénierie et travaux électriques	3 007	11 099	1 393
Travaux routiers	9 848	10 135	1 596
Thermique-mécanique	7 848	7 177	4 925
	42 983	53 397	18 110

du conseil

Par zone géographique, la répartition de l'activité a légèrement évolué, avec une part du chiffre d'affaires réalisé en France de 66 % contre 59 % en 1996, en Allemagne de 16 % contre 21 % en 1996 et une stabilité de la part du chiffre d'affaires réalisée en Grande-Bretagne (7 %). Hors d'Europe, le chiffre d'affaires réalisé en Asie du Sud-Est a été ramené à moins de 1 %.

COMPTES DE L'EXERCICE 1997

Le compte de résultat consolidé fait ressortir, pour 1997, un bénéfice net part du Groupe de 308 millions de francs, à comparer à une perte de 372 millions de francs en 1996.

L'analyse de l'amélioration globale ainsi constatée, de 680 millions de francs d'un exercice sur l'autre, doit se faire en examinant de façon distincte ce qui relève du résultat courant et ce qui est lié aux diverses rubriques constituant le résultat exceptionnel.

Correction faite de la plus-value de cession des actions Saint-Gobain réalisée en 1996 (520 millions de francs), le résultat courant est en amélioration de 541 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci représente 80 % de la variation du résultat net part du Groupe. Le résultat d'exploitation traduit, outre l'impact largement positif des nouvelles filiales de travaux électriques, un redressement des filiales de bâtiment et travaux publics et de travaux routiers. En revanche, le secteur thermique-mécanique a enregistré une dégradation de son résultat d'exploitation, en raison de la forte baisse sur G+H Montage, dont la réorganisation n'a démarré qu'au début de 1997.

Le redressement du résultat financier reflète la poursuite de l'amélioration de la situation financière du Groupe, qui a bénéficié à la fois des nouvelles entrées de périmètre, du produit des désinvestissements réalisés en 1996 et 1997 et de la progression de la trésorerie d'exploitation.

Le résultat exceptionnel intègre un niveau de charges de restructurations et autres pertes exceptionnelles supérieur à un milliard de francs, plus important que les années précédentes. Il traduit les coûts liés à l'arrêt de certaines activités et aux redéploiements opérés dans le bâtiment en France et en Allemagne, et chez G+H Montage.

La couverture de ces charges exceptionnelles est assurée, pour l'essentiel, par le produit des désinvestissements réalisés en 1997 dans le cadre des réorganisations du groupe Compagnie Générale des Eaux et du reclassement dans d'autres filiales d'activités non stratégiques pour le groupe SGE (traitement des ordures ménagères et distribution d'eau). Par ailleurs, le compte de résultat n'enregistre plus aucune charge liée aux opérations immobilières de Berlin, entièrement sorties au 1^{er} janvier 1997.

Plusieurs éléments importants de la structure financière sont à signaler. Les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires s'établissent à 3,1 milliards de francs en 1997 contre 2,9 milliards de francs en 1996. Ils prennent en compte l'incidence de l'augmentation de capital constatée lors des apports de GTIE et Santerne, le résultat positif de l'exercice et, en sens inverse, un prélèvement de un milliard de francs pour compléter les provisions pour engagements de retraite. Ce prélèvement correspond à la prise en compte des engagements de retraite vis-à-vis des salariés en activité, dans le cadre d'un changement de méthode effectué en accord avec les principes comptables en vigueur.

L'excédent financier net de toute dette s'établit à 5,05 milliards de francs au 31 décembre 1997, contre 2,3 milliards de francs au 31 décembre 1996, marquant à la fois l'impact des modifications de périmètre, des désinvestissements opérés durant l'exercice et une gestion toujours rigoureuse du besoin en fonds de roulement.

Les comptes sociaux de la société mère SGE se soldent par un résultat déficitaire de 119 085 522,55 francs, en raison notamment des importants compléments de provisions qu'il a été nécessaire de constituer au titre des activités allemandes.

Afin toutefois de tenir compte de l'amélioration du résultat consolidé et des perspectives qu'il offre pour l'avenir, il vous est proposé, après avoir imputé la perte sociale sur le report à nouveau antérieur (55 151 milliers de francs) et sur le poste «primes liées au capital social» pour le complément, de prélever sur cette même rubrique comptable de «primes liées au capital social» une somme de 161 293 408 francs, permettant de distribuer un dividende de 4 francs par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 2 francs par action. La mise en paiement de ce dividende est prévue à compter du 6 juillet 1998.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des exercices 1995 et 1996, et que les dividendes versés précédemment se sont établis comme suit :

Dividendes

	Nombre d'actions	Dividende net (FF)	Avoir fiscal (FF)	Revenu global (FF)	Montant net distribué (FF)
1992	23 974 657	5,00	2,50	7,50	119 873 285
1993	24 543 375	5,00	2,50	7,50	122 716 875
1994	29 197 859	5,00	2,50	7,50	145 989 295
1995		-	-	-	-
1996		-	-	-	-
1997 (proposition)	40 323 352	4,00	2,00	6,00	161 293 408

Nous vous précisons, enfin, que les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts ont atteint 165 496 francs en 1997.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Face à des marchés dont les perspectives de retournement restent très aléatoires, le groupe SGE a achevé en 1997 l'essentiel des restructurations et réorganisations nécessaires pour aborder les années à venir avec les meilleures chances de réussite dans la durée.

Réorganisé selon une logique de métiers autour de ses cinq divisions opérationnelles et doté de structures allégées, le Groupe aborde l'année 1998 avec l'intention de poursuivre la réduction volontariste de son activité dans les métiers les plus concurrentés du bâtiment et des travaux publics et d'utiliser ses capacités financières pour se redéployer sur des créneaux techniques ou commerciaux porteurs d'avenir. Ces orientations devraient conduire à une réduction d'environ 5% du chiffre d'affaires à structure comparable, avec une baisse plus sensible dans le bâtiment et les travaux publics en France et en Allemagne et chez G+H Montage. En 1998, le résultat courant devrait enregistrer une nouvelle amélioration, sous l'effet principalement de la poursuite du redressement du résultat d'exploitation. Par ailleurs, le résultat exceptionnel devrait traduire une baisse significative des charges de restructuration et, en sens inverse, des produits de cessions d'actifs, le programme de recentrage du Groupe sur ses métiers de base étant pour l'essentiel achevé.

Ainsi, le Groupe devrait disposer de nouvelles marges de manœuvre pour poursuivre son développement. Ces objectifs s'inscrivent dans un environnement de marché dont on ne peut attendre d'amélioration à brève échéance. Ils sont néanmoins rendus possibles par le travail de restructuration en profondeur mené depuis plusieurs années.

RÉPARTITION DU CAPITAL - BOURSE

Au 31 décembre 1997, le capital social de votre société était divisé en 40 323 352 actions d'une valeur nominale de 85 francs (soit un capital nominal de 3 427 484 920 francs) après avoir pour l'essentiel enregistré l'augmentation liée aux apports des sociétés de travaux électriques GTIE et Santerne, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1997.

Comme cela a été indiqué, au mois d'octobre dernier, le groupe Compagnie Générale des Eaux, détenteur à cette date d'environ 84,2% du capital de la SGE, a cédé 13 225 000 actions, dans le cadre d'une opération de placement privé, à divers investisseurs, britanniques et américains pour l'essentiel.

A la date du conseil d'administration, le capital social de votre société était réparti entre le groupe Compagnie Générale des Eaux (51,2%), le fonds d'investissement américain Warburg Pincus (5,3%), le plan d'épargne groupe (1,6%) et divers actionnaires (41,9%). A noter que SGPF, filiale à 100% de la SGE, détient 83 actions de votre société, dites « d'autocontrôle ».

A la Bourse de Paris, le cours de l'action a varié en 1997 entre 104,9 francs et 159,9 francs, avec un cours de clôture à fin décembre de 156 francs, en progression de 34,3% sur le dernier cours de 1996.

Depuis l'opération de placement privé évoquée ci-dessus, le marché de l'action SGE s'est, comme escompté, substantiellement animé, le cours ayant connu dans les premières semaines de 1998 une progression soutenue, avec des volumes importants de transactions.

RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs moyens du groupe SGE pour l'année 1997 se sont établis à 68 251 personnes, contre 57 289 en 1996. Cette augmentation sensible (19%) résulte exclusivement des variations de périmètre, et plus particulièrement de l'intégration des 13 000 salariés des groupes GTIE et Santerne. A structure comparable, on peut estimer à environ 10% la baisse des effectifs du Groupe, en liaison avec la réduction continue de l'activité.

Cette évolution n'a cependant pas empêché la poursuite d'une politique d'embauche de jeunes, et notamment de jeunes diplômés, déjà engagée lors des exercices précédents. Sur les 5 000 nouveaux collaborateurs recrutés en 1997, plus de 2 000 l'ont été dans le cadre du contrat global d'insertion de jeunes de moins de 26 ans signé en 1995 par la Compagnie Générale des Eaux avec le ministère du Travail.

Effectifs moyens consolidés

	1997	1996	1995
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ			
Bâtiment et travaux publics	28 844	27 958	29 965
Ingénierie et travaux électriques	18 363	5 403	5 088
Travaux routiers	11 820	13 120	14 378
Thermique-mécanique	9 016	10 713	11 311
Holdings et divers	208	95	156
TOTAL	68 251	57 289	60 898

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	44 778	32 271	33 143
Allemagne	9 333	11 016	12 904
Grande-Bretagne	3 847	3 185	3 049
Autres pays d'Europe	3 307	2 513	2 698
Europe	61 265	48 985	51 794
Afrique	5 622	7 384	8 037
Asie	635	751	878
Moyen-Orient	602	42	-
Amérique	127	127	189
International	6 986	8 304	9 104
TOTAL	68 251	57 289	60 898

PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Cadres	7 176	4 992	5 153
Etam	19 108	14 802	15 152
Ouvriers	41 967	37 495	40 593
TOTAL	68 251	57 289	60 898

Enfin, un effort particulier a été consacré à la formation du personnel de chantier afin d'améliorer la prévention des accidents du travail et de sensibiliser les équipes à la qualité. Dans ces domaines, les filiales de la SGE ont cherché à multiplier les échanges d'expérience, en développant, à partir de leurs acquis, des modèles de formation ouverts à tout le Groupe.

QUALITÉ

De nombreuses filiales du groupe SGE sont engagées dans la mise en œuvre de démarches qualité qui assurent une maîtrise constante de la conception à la réalisation. Elles ont pour fondement la sensibilisation et la motivation des intervenants et, en premier lieu, de l'encadrement sur les chantiers. Ces actions s'étendent aussi aux principaux fournisseurs et sous-traitants des entreprises du Groupe, qui sont autant de maillons de la chaîne. Elles se traduisent par la préparation minutieuse des différentes phases des travaux, puis par la définition et la mise en place d'une organisation et d'un système de contrôle internes (réalisés par l'encadrement opérationnel), renforcés sur les chantiers importants par un contrôle externe. Les politiques mises en œuvre au sein du groupe SGE depuis plusieurs années – en liaison avec les organismes compétents – ont continué à porter leurs fruits en 1997. Plus de 30 entités ont ainsi vu leurs efforts aboutir à la certification selon la norme ISO 9001 ou Qualibat. Dans plusieurs métiers, les entreprises du Groupe font figure de pionnières, en obtenant, voire en renouvelant, leurs certificats très en avance sur leurs concurrents.

RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Dans le groupe SGE, les avancées significatives en matière d'innovation proviennent, d'une part d'importants programmes de recherche développés par les filiales opérationnelles, seules, dans le cadre de projets nationaux de recherche, ou en partenariat, et d'autre part d'un travail de terrain, mené quotidiennement pour améliorer la qualité et les délais d'exécution des chantiers, mieux maîtriser les coûts ou encore proposer des offres différenciatrices. Ces recherches portent à la fois sur les matériaux, sur les techniques de construction et sur des développements informatiques nombreux.

En ce qui concerne les matériaux, les recherches de Campenon Bernard SGE se sont poursuivies dans le cadre des projets nationaux BHP2000 sur le béton à hautes performances, et Calibe sur le contrôle et la mise en œuvre des bétons. Eurovia a poursuivi ses recherches sur les couches de roulement, aboutissant à la mise au point d'une couche de roulement conciliant à la fois excellente tenue à l'orniérage et résistance à la fissuration thermique avec le béton bitumineux à haute rigidité. La recherche dans le domaine des enrobés denses à froid a été poursuivie et un transfert de technologie a été entrepris avec l'Allemagne sur les enrobés antiorniérants.

La localisation des engins de construction a fait un grand pas en avant avec l'utilisation du GPS (*Global Positioning System*). L'objectif est de connaître à tout instant la position d'un engin de façon à pouvoir lui associer un objectif : nombre de passages, altimétrie.

Le projet de recherche européen Brite-Euram, dit CIRC (Construction de chaussée assistée par ordinateur), a conduit à une expérimentation avec une niveleuse sur un chantier autoroutier en vraie grandeur.

Les recherches sur le traitement des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères et les cendres d'incinération de boues de stations d'épuration (avec OTV) se sont poursuivies ainsi que celles sur le recyclage des matériaux de récupération.

Cette année a vu l'achèvement du projet de recherche européen Eureka sur la gestion des pluies d'orage et leur traitement. Ce projet baptisé MUST (*Management of Urban Stormwater Overflows and Treatment*) a réuni plusieurs filiales de la Compagnie Générale des Eaux (OTV, Anjou Recherche et Eurovia). Dans ce cadre, le groupe Eurovia a mis au point une méthode de dimensionnement des structures de chaussées réservoirs.

Dans le domaine des techniques de construction, Campenon Bernard SGE participe au projet national Forever sur les micropieux isolés ou en réseaux et au projet national Microtunnel. L'entreprise a poursuivi ses recherches très avancées sur les connecteurs de voussoir, sur l'adaptation du système de guidage CAP aux tunneliers de petit diamètre à double articulation, sur l'adaptation du même système sur de nouveaux types de tunneliers et sur l'utilisation du gyroscope pour le guidage des machines. Dans les métiers du bâtiment, de très nombreuses réalisations expérimentales ont été menées, tant par Sogea que par Campenon Bernard SGE, centrées sur de nouveaux systèmes constructifs ou de nouveaux matériaux, mais aussi sur la productivité et l'organisation des chantiers. A noter dans le domaine des ouvrages d'art, la mise au point du dispositif permettant la rotation des fléaux du viaduc de Ventabren.

Le groupe GTIE a développé de nombreux projets innovants, tant dans le domaine des équipements électriques que dans le domaine de l'ingénierie et de l'informatique, avec la mise au point de logiciels, parmi lesquels on retiendra notamment le progiciel Micromat de gestion des flux, le progiciel Super-oxydose de conduite automatisée de petites stations d'épuration et le progiciel X-Air, utilisé pour la surveillance de l'air des plus grandes villes de France. A noter, parmi les innovations, le système mis au point pour la gestion du trafic urbain des Hauts-de-Seine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vous est demandé de ratifier les cooptations faites en juin dernier de MM. Daniel Caille, Alain Dinin, Philippe Germond et Henri Proglia.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis 1990, la SGE dispose d'un comité des rémunérations, composé actuellement de MM. Jean-Marie Messier, Serge Michel et Patrick Faure, qui propose au conseil d'administration les conditions de rémunération du président. Les membres du comité, conjointement avec le président, arrêtent également les conditions de rémunération des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints.

En 1997, deux autres comités ont été mis en place : le comité des comptes et le comité des transactions. Le premier, composé de MM. Dominique Bazy, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo, a pour mission :

- d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur soumission au conseil d'administration ;
- d'examiner la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner le programme de travail des auditeurs externes et internes et les conclusions de leurs contrôles ;
- d'examiner les méthodes et principes comptables ;
- de formuler un avis sur la désignation ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- d'examiner toute opération particulière susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes du groupe SGE.

Le comité des transactions, composé de MM. Pascal Lamy, Roland Génin et Serge Michel, est chargé d'apprécier et de formuler un avis sur les opérations communes entre la Compagnie Générale des Eaux et la SGE, qu'elles aient un caractère récurrent, courant ou exceptionnel.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Il vous est demandé à l'occasion de la présente assemblée de renouveler certaines autorisations d'émettre :

- des obligations ordinaires ou assimilées ;
- des actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- des obligations convertibles avec ou sans bons de souscriptions d'actions ;
- des obligations avec bons de souscriptions d'actions ;
- des valeurs mobilières composées ;

ou encore de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe, dans le cadre de plans d'épargne ou de plans d'options sur actions.

A l'exception de l'autorisation d'émettre des obligations ordinaires ou assimilées, les autres résolutions soumises à ce titre relèvent des conditions de quorum et de vote d'une assemblée générale extraordinaire. Par ailleurs, il vous est demandé d'autoriser la SGE à racheter ses propres actions dans le cadre des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Enfin, il vous est également demandé d'autoriser la société à opérer en Bourse sur ses propres actions en vue de régulariser, le cas échéant, leur marché : ce type d'intervention est, vous le savez, relativement courant pour des sociétés comme la vôtre.

Nota Bene : compte tenu des importants changements de périmètre intervenus en 1997, il n'a pas été établi de comptes proforma pour les exercices 1995 et 1996 : seules des données réelles sont présentées dans le rapport d'activité qui suit.
Les comptes consolidés (pages 61 à 87) et les renseignements de caractère général (pages 125 et suivantes) les complètent.

L'activité en 1997





BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS 22

CAMPENON BERNARD SGE 24
FREYSSINET 29

SOGEA 30
NORWEST HOLST 35

INGÉNIERIE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES 36

GROUPE GTIE 38
SDEL 40
SANTERNE 41
GARCZYNSKI TRAPLOIR 41
FOURNIÉ GROSPAUD 41

TRAVAUX ROUTIERS 42

EUROVIA 44
SGE VBU 46

THERMIQUE-MÉCANIQUE 48

G+H MONTAGE 50
TUNZINI 52
WANNER 52
NICKEL 53
LEFORT FRANCHETEAU 53
SGE ENVIRONNEMENT 53

CONCESSIONS 54

Le pont Vasco de Gama à Lisbonne, dont le tablier a été clavé en novembre 1997, a été mis en service en mars 1998.

Bâtiment et travaux publics

LA DIVISION BTP DE LA SGE, CONSTITUÉE D'ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BÂTIMENT ET DE GÉNIE CIVIL INTERVENANT DANS LE MONDE ENTIER, A RÉALISÉ EN 1997 UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 24,6 MILLIARDS DE FRANCS, REPRÉSENTANT 46 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE.

■ CAMPENON BERNARD SGE ET FREYSSINET D'UNE PART, SOGEA ET NORWEST HOLST D'AUTRE PART, SONT LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE CETTE DIVISION. ■ SON CHIFFRE D'AFFAIRES A PROGRESSÉ DE 11,7 % EN 1997 SOUS L'EFFET DE L'INTÉGRATION DE CBC (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT ET DE CONSTRUCTION) DANS LA SGE. ■ HORS EFFET DE PÉRIMÈTRE, IL A ENREGISTRÉ UNE BAISSÉ DE 3 % EN RAISON DE LA RÉCESSION DU SECTEUR ET D'UNE SÉLECTIVITÉ RENFORCÉE DANS LA PRISE D'AFFAIRES. ■ DANS LE CADRE DE SON RECENTRAGE SUR SES MÉTIERS DE BASE, LA DIVISION A CÉDÉ À LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX SES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POURSUIVI LA CESSIION DES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU DE SOGEA. ■ MALGRÉ LES DIFFICULTÉS DU BÂTIMENT, LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION S'EST AMÉLIORÉ GRÂCE AU RÉTABLISSEMENT DU RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DE SOGEA, À LA CONTRIBUTION TOUJOURS ÉLEVÉE DU GÉNIE CIVIL DE CAMPENON BERNARD SGE ET AU REDRESSEMENT CONFIRMÉ DE NORWEST HOLST ET DE FREYSSINET. ■

*L'Hôpital Européen
Georges-Pompidou
à Paris ouvrira ses portes
en octobre 1998
(architecte : A. Zublena).*

Données consolidées*

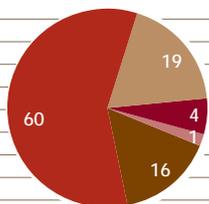
en millions de francs

	1995	1996	1997
Chiffre d'affaires	21 999	22 006	24 575
Résultat d'exploitation	50	(190)	40
Autofinancement	775	523	514
Investissements industriels	852	636	614
Effectifs moyens	29 965	28 946	28 844

* Après éliminations intra-groupe.

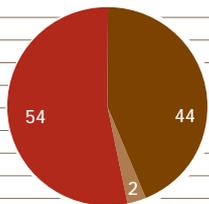


**Chiffre d'affaires*
de Campenon
Bernard SGE
par zone géographique**
en pourcentage et en MF



France	6 391
Allemagne	1 983
Europe (autres)	1 778
Asie	156
International (autres)	383
Total	10 691

**Chiffre d'affaires*
de Campenon
Bernard SGE
par métier**
en pourcentage et en MF



Bâtiment	5 733
Génie civil	4 738
Autres	220
Total	10 691

* Avant éliminations intra-groupe.

**L'ensemble de bureaux
Saturn à Varsovie
a été livré en octobre 1997
par Warbud,
filiale polonaise de
Campenon Bernard SGE
(architecte : JEMS).**



Campenon Bernard SGE

Le profil de Campenon Bernard SGE a été profondément modifié par l'apport, en début d'exercice, des activités de grands projets internationaux, des filiales européennes et des filiales bâtiment de CBC en Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le chiffre d'affaires de Campenon Bernard SGE, de 10 691 millions de francs, qui à périmètre constant aurait enregistré une baisse de 15,6 %, a augmenté de 21,9 %. Les structures de l'entreprise ont été repensées dans une logique de métiers que justifie le nouvel équilibre de son portefeuille d'activités, réparti à parité entre bâtiment et génie civil, entre grands projets et activités filialisées, entre activités en France et à l'étranger.

L'activité 1997 des filiales BTP européennes a souffert de la rareté des investissements liée à la crise généralisée et durable des finances publiques, tandis que les commandes de grands projets internationaux connaissaient un point bas, tant du fait de leur rareté que de l'émergence de concurrences nouvelles et de la sélectivité dans les prises d'affaires.

L'exercice 1997 se solde par un résultat d'exploitation à l'équilibre malgré la persistance des difficultés du bâtiment, notamment en Allemagne.

GRANDS TRAVAUX

Avec un chiffre d'affaires de 3 567 millions de francs en baisse de 5,1 %, l'activité grands travaux de Campenon Bernard SGE a enregistré une nouvelle baisse en 1997 et un changement de nature. Les grands projets internationaux de travaux publics sont en réduction sensible, tandis qu'en France les grands terrassements atteignent un niveau élevé et que les grands projets d'infrastructures enregistrent une évolution conjoncturelle favorable.

A l'international, l'année 1997 a vu l'achèvement des tunnels et barrage du Lesotho et des silos d'Agadir, la fin du gros œuvre de l'hôtel Hilton de Hanoi (architecte : Cabinet Art'ur) et la réalisation de la plus grande partie du gros œuvre des 88 étages de la tour Jin Mao à Shanghai (architecte : Cabinet Skidmore, Owings et Merrill) qui doit être livrée en août 1998. Les travaux du pont Vasco de Gama à Lisbonne se sont poursuivis à un rythme exceptionnel, le clavage du tablier du pont à haubans au mois de novembre achevant la traversée des 12 kilomètres du Tage. Après le second œuvre et les finitions, l'inauguration officielle de l'ouvrage a eu lieu le 29 mars 1998. A Athènes, le creusement des tunnels de la ligne 2 s'est achevé jusqu'à la station Syntagma, avec des records de vitesse



La ligne 2 du métro du Caire est prolongée en direction de Gizeh. Le dernier tronçon du tunnel a été creusé sous les deux bras du Nil.

d'avancement du tunnelier. Les travaux de la ligne 3 ont, en revanche, été interrompus sur instruction du client. Les conditions d'achèvement du projet font toujours l'objet de négociations avec les autorités grecques.

Le chantier du prolongement de la ligne 2 du métro du Caire en direction de Gizeh a respecté son planning contractuel et réussi sans difficulté le passage, pourtant très technique, des tunnels sous les deux bras du Nil. Le groupement piloté par Campenon Bernard SGE a obtenu une nouvelle extension de contrat pour la construction de viaducs sur cette même ligne.

Au Moyen-Orient, Campenon Bernard SGE a poursuivi, en association avec un partenaire japonais, la construction de deux réservoirs de 140 000 mètres cubes pour le stockage de gaz naturel liquéfié au Qatar et a démarré la construction d'un troisième en début d'année.

Au Danemark, la liaison ferroviaire du Storebælt a été mise en service au printemps comme prévu. A Francfort, le chantier de l'hôtel Hilton de 350 chambres (architecte : J. Seifert) se poursuit de façon satisfaisante pour une livraison en novembre 1998. A Prague, Campenon Bernard SGE a livré en fin d'exercice le complexe de bureaux et de commerces de Myslbek (architectes : C. Parent et Architect Hölzel Kerel), qui héberge désormais notamment Marks & Spencer, le Crédit Lyonnais ou la Banque Nationale Tchèque. Dans l'ensemble de l'Europe de l'Est, les filiales bâtiment de Campenon Bernard SGE, notamment en Pologne, sont parvenues à développer leur chiffre d'affaires en ciblant leurs interventions sur des projets permettant de faire valoir leur savoir-faire d'ensemblier.

Sur un marché souffrant, d'une façon générale, de la rareté des financements et des projets, du développement de la concurrence et de l'insécurité des conditions financières et contractuelles, Campenon Bernard SGE est demeurée extrêmement sélective dans la prise d'affaires et a centré son action commerciale sur des offres globales lui permettant de valoriser son expérience de concepteur, de constructeur, de financier ou d'exploitant, expérience qui se conjugue à sa compétence technique, tant dans le bâtiment que dans le génie civil. Parmi les nombreux projets étudiés pendant l'exercice, on retiendra notamment des succès

prometteurs dans les Emirats, où le Groupe a traité un ouvrage d'art et des travaux fluviaux à Abu Dhabi ; le stade olympique d'Istanbul (architectes : M. Macary et A. Zublena), dont la première pierre a été posée en décembre 1997 ; et l'extension de la ligne 2 du métro du Caire. Plusieurs projets globaux d'aménagement, conçus soit en concession, soit en vente en état futur d'achèvement, en Europe de l'Est et au Proche-Orient, devraient se concrétiser pour alimenter le carnet de commandes et le chiffre d'affaires dès 1998.

En France, la réalisation du Stade de France (architectes : M. Macary, A. Zublena, C. Costantini, M. Regembaal) dans des délais très serrés a mobilisé le savoir-faire du Groupe. Sa livraison au groupement concessionnaire a eu lieu le 30 novembre 1997 pour per-

mettre les essais préalables à la cérémonie d'inauguration, le 28 janvier 1998, qui rassemblait 80 000 personnes et dont le succès a été incontestable. Le reste de l'activité a été soutenu par les chantiers du TGV Méditerranée (tunnel de Marseille, viaduc de Ventabren), par des ouvrages autoroutiers importants (tunnel d'Orelle ou viaducs d'Amiens) et par les grands terrassements autoroutiers de Deschiron et Valerian. En fin d'année, les travaux de la station d'épuration de Colombes s'achevaient et le chantier du VAL de Rennes avait bien démarré. Les travaux préparatoires du chantier de l'A86 à l'ouest, dont Cofiroute est concessionnaire, se sont



Le viaduc de Ventabren
sur la ligne
du TGV Méditerranée :
rotation de 30 degrés
du deuxième fléau,
préfabriqué parallèlement
à l'autoroute, sans
interruption de trafic.

poursuivis sur l'échangeur de Rueil-Malmaison et pour la préparation de l'installation du tunnelier. Après l'arrêt du Conseil d'État du 20 février 1998, les travaux ont été interrompus. Le carnet de commandes des grands travaux, principalement constitué d'opérations à réaliser en France et en Europe, représentait en fin d'exercice un total de 4 723 millions de francs (en baisse de 1,5 %).

AGENCES ET FILIALES

L'ensemble de leurs activités a représenté en 1997 un total de 7 124 millions de francs, essentiellement en France et en Allemagne, mais aussi en Belgique et au Portugal.

L'exercice a été marqué par l'apport des filiales de CBC en Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Franche-Comté, dans le Sud-Est, en Belgique et en Allemagne. Ces apports et la crise des marchés du bâtiment ont conduit à d'importantes restructurations.

En Ile-de-France, CBC Ile-de-France, Campenon Bernard Bâtiment et EDIF ont fusionné pour former Campenon Bernard Construction.

L'exercice a notamment été marqué par la livraison du siège social de GEC Alsthom Transports à Saint-Ouen (architecte : J.-P. Viguier), par l'achèvement du Technocentre Renault à Guyancourt (architectes : Valode et Pistre) et par la réalisation de la tour T4 et

du Colisée du quartier Danton à la Défense qui seront suivis de la tour T2 (architectes : Conceptua, M. Andrault, N. Ayoub), dont la commande a été reçue en fin d'exercice. Diverses commandes telles que le centre urbain du Bel Air à Saint-Germain-en-Laye (architecte : E. Daniel-Lacombe) ou le complexe cinématographique UGC de Bercy (architectes : Valode et Pistre) laissent prévoir un maintien du niveau d'activité.

Le chiffre d'affaires (589 millions de francs) de BATEG, qui intervient également sur les marchés franciliens du bâtiment, s'est accru en 1997 de près de 30 %, principalement par l'effet des efforts de recomposition et de diversification de son portefeuille de clientèle. L'entreprise a notamment livré le gros œuvre de la tour Prisma à Courbevoie ou les 115 logements de la résidence Le Grand Parc (architecte : O. Cacoub) dans le XV^e arrondissement de Paris. Elle a renouvelé convenablement son carnet de commandes pour 1998.



La tour Prisma
à Courbevoie comporte
25 étages de bureaux
(architecte : B. Willerval).

En Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne et Franche-Comté, la restructuration consécutive à l'apport à Campenon Bernard Régions des filiales de CBC et de Sogea a été menée à son terme en maintenant le niveau d'activité. Dans le Sud-Est, le rapprochement de MCB et de Campenon Bernard Sud a renforcé l'efficacité commerciale de l'ensemble et permis de maintenir l'activité à un niveau satisfaisant compte tenu de l'évolution défavorable du marché.

Dans le domaine du génie civil, l'activité de ces filiales a été soutenue, avec les chantiers d'ouvrages d'art réalisés sur le tracé du TGV Méditerranée, les travaux du viaduc du Crozet sur l'A51, les ouvrages du contournement routier d'Avignon ou encore les travaux de réhabilitation de la cheminée d'aération du tunnel de Fréjus, à Modane. Les travaux de la station d'épuration d'Aix-les-Bains se sont poursuivis et la station du cap Sicié à Toulon (architecte : Nothhelfer) a été livrée. Le renouvellement du carnet de commandes de génie civil a souffert de l'âpreté du marché.

Le secteur du logement a particulièrement souffert de la faiblesse des investissements, tout comme celui des constructions scolaires. Toutefois, Campenon Bernard SGE a engagé plusieurs réalisations expérimentales dans le domaine du logement social, en partenariat avec le Plan construction architecture, à Mâcon, Lyon et Beaune.

Les commandes de l'hôtel Hilton de la Cité internationale de Lyon (architectes : R. Piano et Curtelin, Picard et Bergeret), du Centre culturel et des expositions de Monaco (architectes : F. Notari et F. Genin) et des bâtiments de SGS Thomson (architecte : M. Miranda) à Rousset, à proximité d'Aix-en-Provence, ont toutefois été enregistrées dans le courant 1997.

Dans le domaine des travaux maritimes et fluviaux, le chiffre d'affaires d'EMCC a atteint 287 millions de francs, en progression de plus de 10 % à la faveur des travaux de franchissement du Rhône sur le tracé du TGV Méditerranée et grâce à ses efforts de diversification géographique, notamment dans l'est du pays. Botte BTP, spécialisée dans les fondations, a vu son chiffre d'affaires croître de 20 %.

Le Parlement européen de Bruxelles, un des plus importants ensembles de bureaux jamais construits en Belgique (architectes : Atelier d'Architecture de Genval, Cerau, M. Vanden Bossghe et CRV).



En Belgique, Campenon Bernard SGE réalise un chiffre d'affaires de 492 millions de francs avec BPC et sa filiale flamande ABEB. L'exercice a été marqué par la livraison d'un immeuble de bureaux de 270 000 mètres carrés destiné à accueillir les parlementaires et l'administration du Parlement européen. La crise des marchés de la construction devrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires en 1998, sans affecter un niveau de marge satisfaisant.

En Allemagne, en dehors du grand projet de l'hôtel Hilton de Francfort, réalisé en tant qu'ensemblé par Campenon Bernard SGE dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement, l'activité d'entreprise générale de bâtiment du Groupe s'organise autour de Klee à Mannheim, de Brüggemann (apportée par CBC) à Duisbourg, d'OBAG à Bautzen et d'UBG à Schwedt.

Le Groupe a décidé de fermer SGE Hoch-und Ingenieurbau et OBG en raison de la persistance des difficultés rencontrées sur les marchés berlinois, qui n'offrent aucune perspective. De même, Urban BTP Bau, qui avait été créée pour développer une activité frontalière depuis l'Alsace, a été fermée après avoir enregistré de lourdes pertes.

L'ensemble du marché allemand demeure caractérisé par une concurrence exacerbée avec des volumes d'activité réduits par la rigueur de gestion des finances publiques et des budgets d'investissement, loin des espoirs qu'avaient fait naître la réunification de 1989 et l'analyse des besoins d'infrastructures.

Cette situation a conduit le Groupe à conjuguer sélectivité dans les prises de commandes et restructuration drastique des sociétés, de sorte que le chiffre d'affaires de l'ensemble des filiales germaniques s'est établi à 1 852 millions de francs, en baisse de 5 %.

A Berlin, OBG et SGE Hoch-und Ingenieurbau ont notamment achevé le chantier de Parkstrasse (architecte : Cabinet Stocker) et la première partie de l'opération de Reinhardtstrasse (architecte : Cabinet Bellmann et Böhm) dont la suite, incluant des bureaux, des logements et une salle de répétition pour le Deutsche Theater, sera livrée fin 1998. OBAG a par ailleurs poursuivi les travaux de réhabilitation et de construction neuve pour la Caisse d'Epargne de Bautzen (architectes : A. Hoffman et K. Ekslich), mais la filiale saxonne, si elle a réussi à maintenir un résultat d'exploitation proche de l'équilibre, n'est pas parvenue à conserver son volume d'activité.

Klee n'a pas compensé la baisse d'activité du marché du bâtiment traditionnel par ses activités de maintenance-entretien-rénovation de parcs immobiliers, qui ont toutefois contribué de façon positive au résultat.

Freyssinet

Les métiers de Freyssinet - précontrainte, haubanage, réparation d'ouvrages et ingénierie spécialisée - ont connu en 1997 un bon développement. Le chiffre d'affaires consolidé, réalisé aux deux tiers à l'international, s'établit à 1,4 milliard, en progression de 20%. Le résultat d'exploitation de l'exercice 1997 s'établit à 64 millions de francs contre 45 millions en 1996. Ces chiffres traduisent le développement de Freyssinet dans l'ensemble des zones géographiques où elle est implantée et plus particulièrement en Amérique latine et dans le Sud-Est asiatique. Le carnet de commandes, qui avait enregistré une progression spectaculaire en 1996, s'est établi à un milliard de francs fin 1997. Il prend notamment



Le pont à haubans de Ting Kau à Hong Kong est constitué de trois pylônes d'une hauteur respective de 167, 194 et 162 mètres et de deux travées centrales de 475 et 448 mètres.

en compte des contrats tels que les centrales nucléaires de Ling Ao et Qinshan en Chine, le métro de Porto Rico, le viaduc de My Thuan au Vietnam ou les ponts de Val Benoît en Belgique, de Roquemaure et de Beaucaire en France ou de Santarém au Portugal.

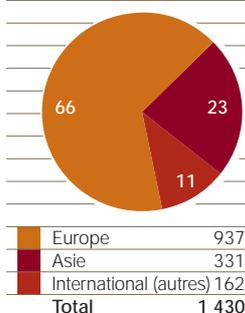
Le secteur de la précontrainte a connu une activité soutenue en France avec notamment les viaducs de Vernègues et de Ventabren sur la ligne du TGV Méditerranée. Les travaux des ponts de Jamuna au Bangladesh, de Bareleng en Indonésie et de Seohae en Corée se sont poursuivis. En Australie, Freyssinet Austress participe à la construction du «Inner City Link» à Melbourne.

L'activité dans le domaine des ponts à haubans a été soutenue avec les chantiers du pont sur le Tage à Lisbonne, du pont de Ting Kau à Hong Kong ou encore du pont sur la rivière Dee en Grande-Bretagne et des ponts à haubans d'Assouan en Egypte, et de Cape Girardeau dans l'Etat du Mississippi aux Etats-Unis. S'y ajoutent l'opération exceptionnelle de remplacement de la totalité des haubans du pont Général Belgrano en Argentine et le remplacement partiel des haubans des ponts Zarate et Brazo Largo dans le même pays.

L'activité de réparation d'ouvrages a été marquée par l'important chantier de remise en état du tunnel sous la Manche après l'incendie d'un convoi et par les travaux de renforcement des culées du CNIT à la Défense. Les innovations dans le traitement chimique des bétons ou la réparation des structures en bois ouvrent des perspectives de développement.

De même, dans le prolongement des recherches effectuées sur la rénovation des suspensions des ponts, après le contrat exécuté en 1996 sur le pont Lorois dans le Morbihan, Freyssinet a rénové les ponts suspendus du Mas-d'Agenais et de Manosque, confirmant ainsi son savoir-faire dans cette spécialité.

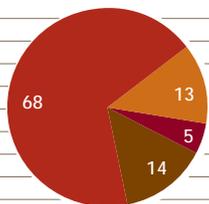
Chiffre d'affaires* consolidé de Freyssinet par zone géographique
en pourcentage et en MF



* Avant éliminations intra-groupe.

**Chiffre d'affaires*
de Sogea par
zone géographique**

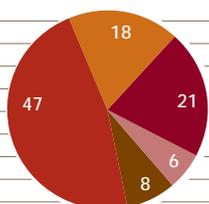
en pourcentage et en MF



France	6 590
Afrique	1 359
Dom-Tom	1 202
Europe (autres)	493
Total	9 644

**Chiffre d'affaires*
de Sogea par métier**

en pourcentage et en MF



Bâtiment	4 522
Travaux hydrauliques	2 059
Génie civil	1 709
Environnement et services	763
Travaux routiers	591
Total	9 644

* Avant éliminations intra-groupe.

Sogea

Sogea a achevé en 1997 les importantes modifications de périmètre d'activité décidées à la fin de l'année précédente pour recentrer l'entreprise sur ses métiers de base – bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques – et sur ses zones géographiques traditionnelles : la métropole, les départements et territoires d'outre-mer, l'Afrique et la Belgique, auxquels s'ajoute la Grande-Bretagne avec le suivi opérationnel de Norwest Holst. Dans le domaine du BTP, Sogea a intégré la majeure partie des activités de CBC en province ainsi que les filiales de Campenon Bernard SGE dans l'ouest et le sud-ouest de la France. Parallèlement, elle a cédé ses activités de construction en Auvergne et dans la région Rhône-Alpes à Campenon Bernard SGE. Dans le domaine de l'environnement et des services, les activités de Sogea ont été reclassées, pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, auprès de CGEA et, pour certaines des activités de traitement et de distribution d'eau, auprès du pôle eau de la Compagnie Générale des Eaux. De leur côté, les activités d'ingénierie dans le secteur du traitement des déchets ont été transférées à SGE Environnement, nouvelle entité fédérant les compétences du Groupe dans ce domaine.

Ces modifications de périmètre se sont inscrites dans un marché du bâtiment en forte baisse, tant en Ile-de-France que dans le reste de la France, justifiant des restructurations profondes et rapides qui se sont traduites par des fusions d'agences ou des rectifications de zones d'intervention.

Avec un chiffre d'affaires de 9,6 milliards de francs, le résultat d'exploitation de Sogea est proche de l'équilibre en 1997 après avoir enregistré des pertes importantes sur des chantiers d'Afrique de l'Est en 1996. Ce redressement devrait se poursuivre en 1998 et se traduire par une nouvelle amélioration du résultat d'exploitation.

**Réhabilitation de la cité
des Quatre-Tours,
au Blanc-Mesnil.
Ce chantier en milieu
occupé est une réalisation
expérimentale menée
en liaison avec
le ministère du Logement
(architecte : Gilbert).**





FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le chiffre d'affaires de Sogea en Ile-de-France et en province a souffert d'une nouvelle année de contraction d'activité faisant suite à cinq années consécutives de récession. Cette évolution défavorable des marchés du BTP est la conséquence de la diminution des investissements d'équipement liée à la réduction des dépenses publiques et à la faible croissance économique. Elle conduit Sogea à redéployer sans cesse son activité vers des segments plus porteurs, comme la rénovation, la maintenance ou l'exploitation de parkings qui a connu une progression sensible en 1997, le nombre total de places de stationnement gérées étant passé de 27 000 à 33 000.

Dans le domaine du bâtiment, le chantier le plus important a été celui du gros œuvre de l'Hôpital Européen Georges-Pompidou (architecte : A. Zublena) pour le compte de l'Assistance publique de Paris. Sur ce même marché de la construction neuve, Sogea a également réalisé divers bâtiments scolaires, comme l'extension du lycée Saint-Nicolas d'Issy-les-Moulineaux (architecte : Fernier et Associés) ou un gymnase à Nanterre (architecte : Bernard Simonet). Dans l'Est, Sogea a livré l'hémicycle du Parlement européen de Strasbourg (architecte : Architecture Studio Europe) et les 23 bâtiments et 150 kilomètres de canalisations de l'usine MCC (Micro Compact Car) qui produira la Smart à Hambach, en Moselle (architectes : Sexer - Loyrette). Dans le Nord, Sogea a achevé le palais de Justice de Béthune (architecte : Maillard Villette Associés), le stade de Lens (architecte : Martic) et dans le Centre un lycée à Orléans (architectes : Créature - SCP Brun Giquelle). Dans l'Ouest, Sogea a notamment réalisé l'École supérieure du personnel d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale (architecte : Cabinet Dubus et Lott) sur le site du Futuroscope à Poitiers et le centre de pneumocardiologie du CHRU de Rennes (architectes : NMS Architecture-Malivel, Seraqui et Delteil). Dans le Sud-Ouest, Sogea a démarré la construction du lycée hôtelier de Toulouse (architectes : Alet, Pagès, Sassus, Galavielle). Dans le Sud-Est, Sogea termine la construction du palais de Justice de Grasse (architecte : C. de Portzamparc) et s'est vu confier le marché de l'hôpital Lenval à Nice (architecte : C-J Schmeltz).

La faiblesse des commandes publiques de constructions neuves a été partiellement compensée par les commandes privées. A noter dans ce domaine l'achèvement à la Défense

Lusine de production de la Smart, à Hambach, a été réalisée en quatorze mois. Elle comprend 23 bâtiments et 150 kilomètres de canalisations (architectes : Sexer - Loyrette).

de la tour T4 et du Colisée ainsi que de plusieurs programmes de logements en promotion privée en région parisienne, notamment pour le compte de CGIS. S'y ajoutent, dans le secteur industriel, plusieurs usines construites pour des entreprises aussi différentes que SGS Thomson, Coflexip, Total ou Agram.

Les commandes d'hypermarchés obtenues par Sogea à Mérignac en Gironde (architectes : M. Boutin, Ph. Carle) et à Rezé en Loire-Atlantique (architecte : Cabinet Brunerie), ainsi que celles des bureaux de la compagnie d'assurances Ava à Rouen (architecte : ACAU), de Rhône-Poulenc au Mans et de l'hôtel Hilton à la Cité internationale de Lyon (architecte : R. Piano Building Workshop) manifestent le dynamisme commercial de la société.

A noter enfin, dans le secteur des télécommunications, la conception et la construction de 50 relais de radiotéléphone pour SFR.

Dans le secteur du logement, pour lequel Sogea occupe une position de premier plan en France, les procédés de construction innovants développés par l'entreprise, ses réalisations expérimentales autant que ses efforts de repositionnement vers les métiers de la rénovation, ont permis de maintenir un niveau d'activité convenable, en dépit d'une baisse de la demande dans le neuf. A noter la réhabilitation de 769 logements par Sicra au Blanc-Mesnil (architecte : Gilbert), la réhabilitation de 304 logements collectifs de la cité des Oiseaux à Nancy (architecte : J.-J. Guyot) et la construction de 82 logements neufs à Beauvais (architectes : Gallois, Dreuzy, Indzik) dans le cadre de la procédure LQCM (logements à qualité et coût maîtrisés).

Dans le domaine du génie civil, l'exercice a été marqué par la poursuite des travaux de la gare souterraine de Monaco et de la gare Condorcet (pour la connexion de la ligne Eole au réseau SNCF/RATP), pour laquelle une importante indemnisation a été obtenue. Les chantiers liés à l'extension du TGV sud-est, et notamment le viaduc de Vernègues, ont connu une activité soutenue.

Sogea a traité la construction du viaduc des Bergères sur l'A85 et plusieurs ouvrages du tramway de Montpellier. Dodin Sud a poursuivi la construction du viaduc de Tanus sur le Viaur et a réalisé plusieurs ouvrages sur le TGV Méditerranée et sur l'A89 entre Bordeaux et Clermont-Ferrand, notamment sur la déviation d'Ussel. Dodin Nord, qui a livré en 1997 un port de plaisance à L'Île-d'Yeu, réalise le barrage de la Sillonnière en Vendée et a obtenu le marché d'entretien des berges de la Seine et de la Marne.

Le viaduc de Tanus,
qui permettra
le franchissement
de la vallée du Viaur
par la RN88, constitue
un record : du haut
des 130 mètres
de la pile centrale,
la portée de son tablier
est de 190 mètres.



Dans le domaine des travaux hydrauliques,

dont elle est l'une des toutes premières entreprises en France, Sogea a maintenu un niveau d'activité soutenu, tant dans la conception et la gestion de réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux pluviales et usées, que dans la pose, la rénovation et l'entretien des canalisations ou dans la construction et l'exploitation d'usines d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées. Au cours de l'exercice, Sogea a livré le collecteur de liaison de l'agglomération orléanaise à sa nouvelle station d'épuration ; elle s'est vu confier la pose des canalisations d'eau potable de grand diamètre de la ville de Toulon et a été chargée de la maintenance des réseaux urbains du Havre, de Mulhouse et de La Wantzenau (Bas-Rhin).

En matière de traitement d'eaux usées, la société a notamment livré en 1997 les stations d'épuration de Beauvais, Belfort, Cavaillon, Gérardmer, Rennes et Montmélian. Elle a poursuivi les travaux des stations d'épuration de Rouen, Rezé ainsi que celle de Richemont (Moselle), d'une capacité de 700 000 équivalents habitants.



La station d'épuration de Beaurade, située à Rennes, a une capacité de 350 000 équivalents habitants. Elle a été inaugurée en juin 1997.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le volume d'activité de Sogea dans les Dom-Tom s'est maintenu à 1 075 millions de francs en 1997 à un niveau équivalent à celui de 1996.

Dans les Antilles, l'essentiel de l'activité bâtiment de Dodin Guadeloupe et de Sogea Martinique a été réalisé à la faveur de programmes de logements sociaux. Le lancement des travaux de la station d'épuration de Fort-de-France et l'achèvement du chantier de la station d'épuration de La Trinité ont confirmé la volonté de se développer sur le marché des ouvrages de protection de l'environnement. En Guadeloupe, Sogea a poursuivi son activité de distribution d'eau potable et d'assainissement pour plus de 100 000 habitants de l'archipel. La cession de cette activité à la Compagnie Générale des Eaux a été engagée en fin d'année.

Dans l'océan Indien, SBTPC et Sogea réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires bâtiment dans le domaine du logement social et des constructions scolaires et ont développé leur activité de génie civil avec des ouvrages liés à la protection de l'environnement et des ouvrages d'art. A Mayotte, Sogea a achevé en 1997 une usine de dessalement d'eau de mer à Petite-Terre.

EUROPE ET MOYEN-ORIENT

Au Portugal, la construction de la station d'épuration de Frielas en association avec OTV s'est poursuivie. Parallèlement, Sogea a traité le contrat d'une nouvelle station d'épuration dans la région de Porto, à Freixo.

En Belgique, le chiffre d'affaires de Denys s'établit à 400 millions de francs, en baisse de 13% par rapport à 1996. Cette société a connu une baisse d'activité de 17% en 1997 (405 millions de francs) en raison d'un recul général du marché belge qui a affecté particulièrement les travaux mais également, bien que dans une moindre mesure, la production de tuyaux

en béton. A noter toutefois le chantier de réalisation d'une conduite de gaz de 14 kilomètres de long pour Gaz de France avec des sections exécutées au microtunnelier et la réalisation d'un important réseau d'adduction d'eau aux Pays-Bas.

D'importantes commandes ont été traitées en 1997, notamment une conduite pour Distrigaz, qui passera sous la Meuse. Ces nouvelles commandes permettent d'envisager une bonne activité début 1998, gage d'un redressement du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

En Palestine, WMI, filiale de Sogea, a traité son troisième contrat financé sur protocole pour l'amélioration des réseaux d'eau potable de Jéricho et de Bethléem.

AFRIQUE

Le chiffre d'affaires consolidé de Sogea sur le continent africain s'est établi à 1,4 milliard de francs en 1997, au même niveau qu'en 1996. Il a été réalisé principalement dans les métiers de l'hydraulique, du terrassement et des travaux routiers, métiers pour lesquels Sogea occupe une position de leader, et dans une moindre mesure dans le bâtiment et le génie civil. Au cours de l'exercice, le chantier de la route reliant Mille en Ethiopie à Assab en Erythrée a dépassé 60% d'avancement. Les difficultés rencontrées au début de ce projet et les lourdes pertes provisionnées ont conduit Sogea à engager la procédure d'arbitrage prévue au contrat. Dans le domaine des travaux routiers, Sogea a achevé en cours d'année 255 kilomètres de routes en Mauritanie, poursuivi d'importants chantiers routiers au Gabon et démarré une route de 175 kilomètres en République centrafricaine.

Au printemps, Sogea a commencé le terrassement de la mine d'uranium à ciel ouvert de Mikouloungou au Gabon pour le compte de la COMUF.

Dans le domaine de l'hydraulique, Sogea Maroc a obtenu en fin d'année de l'Office de mise en valeur agricole de Doukkala un important contrat d'irrigation qui conduira à doubler les capacités de production de son usine de fabrication de tuyaux.

A noter la réception du chantier d'adduction d'eau de Kampala en Ouganda et la poursuite de l'activité travaux hydrauliques au Kenya avec le chantier d'adduction d'eau potable de Kitui et celui de Baricho. Au Mali, Sogea a notamment poursuivi ses activités traditionnelles de pé-

En République centrafricaine, Satom, filiale de Sogea en Afrique, a démarré en 1997 la construction des 173 kilomètres de routes qui relieront Bangui, Damara et Sibut.

mètres d'irrigation. Au Tchad et au Sénégal, Sogea a relancé son activité hydraulique.

Dans le bâtiment, Sogea a réalisé les lycées de N'Toum et Mouila au Gabon et le marché de Parakou au Bénin. Le succès commercial obtenu par Sogea au Maroc pour la construction d'un pont à l'embouchure du fleuve Moulouya, à la frontière algérienne, complète la gamme des activités du Groupe.

L'obtention en fin d'année d'un important contrat de construction d'infrastructures en Afrique Centrale pour un consortium pétrolier international laisse présager une progression du chiffre d'affaires de Sogea dans cette zone en 1998.



Norwest Holst

Le marché anglais de la construction, qui s'était stabilisé en 1996 après une longue phase de récession, a retrouvé une croissance proche de 4 % en 1997. Cette croissance a été facilitée par les privatisations et par les initiatives des fonds de placement financiers. Dans cet environnement plus favorable, Norwest Holst a atteint sans difficulté les objectifs de son plan de redressement, en renouant avec les profits pour la première fois en six ans. Hors effets de change et à structure comparable, le chiffre d'affaires est resté stable à 3,1 milliards de francs. Le résultat d'exploitation est une perte de 22 millions de francs, à comparer à la perte de 133 millions de francs enregistrée en 1996.

Le volume d'activité réalisé en 1997 en génie civil est comparable à celui de 1996. Les travaux du pont à haubans sur la rivière Dee s'achevaient en fin d'exercice, tandis que se poursuivaient les tunnels et travaux routiers de l'autoroute urbaine A12 située à l'est de Londres. Le génie civil de la grande station d'épuration de Davyhulme, près de Manchester, a été terminé avant les délais contractuels et livré à OTV Birwelco. Severn Trent Water, à Minworth, près de Birmingham, a commandé à Norwest Holst la réhabilitation de 104 kilomètres de canalisations d'eau dans les Midlands et une nouvelle station d'épuration.

Norwest Holst a également obtenu les contrats de réhabilitation des gares et de tronçons de voies ferrées de Chester, Rhyl, Llandudno, Oxford/Didcot et Watford.

Dans le domaine de l'équipement électrique, Rosser & Russell a poursuivi les grandes opérations lancées en 1996 : construction des bâtiments du futur siège européen de la banque japonaise Daiwa (ingénieur conseil : Ove Arup and Partners) et réalisation du complexe pharmaceutique de la compagnie SmithKline Beecham à Harlow (ingénieur conseil : Amec Design and Build).

Conren, filiale spécialisée dans les revêtements polymérisés, a reçu en avril 1997 le *Queen's award for export achievement*, un des plus prestigieux prix récompensant les performances à l'exportation : ses ventes à l'étranger ont augmenté de 80 % et ses ventes totales de 50 % en 1997.

Dans le domaine du bâtiment, Norwest Holst a ouvert une nouvelle agence dans les Midlands. Elle a poursuivi les travaux de rénovation du célèbre magasin Harrods (architecte : Lee Reading Harbinson) ainsi que ceux de la Royal Bank of Scotland dans la City (architecte : EPR Design Limited) et de plusieurs magasins ou centres commerciaux.

L'entreprise construit à Southampton le palais de Justice ainsi que des bureaux pour l'université de Manchester (architecte : Cruickshank Seward). Dans le domaine du logement social enfin, plusieurs contrats de rénovation ont été obtenus, totalisant plus de 600 logements, qui s'ajoutent aux constructions neuves de logements privés.

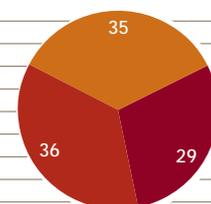
Enfin, Norwest Holst a pris en cours d'année le contrôle de G+H (UK) Ltd, jusque-là gérée par G+H Montage. La société, qui a été profondément restructurée, a réalisé l'équipement des plates-formes de forage Ekofisk et Britannia et l'isolation de navires rééquipés par le ministère de la Défense.



Le pont à haubans sur la rivière Dee, dans le nord du pays de Galles, long de 3,8 kilomètres, fait partie d'un vaste projet de liaison routière avec l'Angleterre.

Chiffre d'affaires* de Norwest Holst par métier

en pourcentage et en MF



Bâtiment	1 106
Travaux publics	1 103
Thermique-mécanique	891
Total	3 100

* Avant éliminations intra-groupe.

Ingénierie et travaux électriques

LE 1^{ER} JANVIER 1997, LA DIVISION INGÉNIERIE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES EST NÉE DE LA RÉUNION, AU SEIN DE LA SGE, DES GROUPES GTIE, SDEL ET SANTERNE. ■ FORTE D'UNE ACTIVITÉ DE PLUS DE 11 MILLIARDS DE FRANCS PAR AN, D'UN EFFECTIF DE PLUS DE 18 000 COLLABORATEURS, DE POSITIONS SIGNIFICATIVES À L'INTERNATIONAL, NOTAMMENT EN ALLEMAGNE, EN GRANDE-BRETAGNE ET AUX PAYS-BAS, CETTE DIVISION, QUI A ADOPTÉ LE NOM DE GROUPE GTIE, S'IMPOSE EN FRANCE COMME LE PREMIER OPÉRATEUR DES MÉTIERS DE L'INGÉNIERIE ET DES TRAVAUX EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET COMMUNICATION. ■ L'ANNÉE 1997 A ÉTÉ CONSACRÉE À LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES ADAPTÉES À CE REGROUPEMENT, QUI RÉPONDENT AUX CARACTÉRISTIQUES ET AUX ATTENTES DU MARCHÉ ET S'ARTICULENT AUTOUR DE 450 ENTREPRISES PROCHES DE LEURS CLIENTS, AUTONOMES, À L'IDENTITÉ ET AU PROJET BIEN AFFIRMÉS, REGROUPÉES EN QUATRE PÔLES DE MANAGEMENT : SDEL POUR L'ILE-DE-FRANCE ET L'INTERNATIONAL, SANTERNE POUR LE NORD ET L'EST, GARCZYNSKI TRAPLOIR POUR L'OUEST ET LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER, FOURNIÉ GROSPAUD POUR UNE GRANDE MOITIÉ SUD DE LA FRANCE. ■

Aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy : réalisation des travaux de haute et basse tension de l'aérogare 2F, ainsi que du balisage de la piste 4.

Données consolidées*

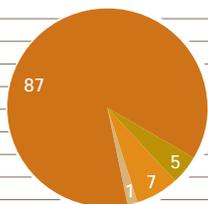
en millions de francs

	1995	1996	1997
Chiffre d'affaires	3 029	3 007	11 099
Résultat d'exploitation	65	49	369
Autofinancement	103	105	562
Investissements industriels	57	57	248
Effectifs moyens	5 088	5 403	18 363

* Après éliminations intra-groupe.

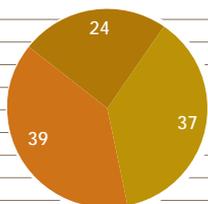


**Chiffre d'affaires*
du nouveau groupe GTIE
(y compris SDEL
et Santerne)
par zone géographique**
en pourcentage et en MF



France	9 706
Allemagne	509
Europe (autres)	813
International (autres)	71
Total	11 099

**Chiffre d'affaires*
du nouveau groupe GTIE
(y compris SDEL
et Santerne) par métier**
en pourcentage et en MF



Industrie	4 329
Infrastructures	4 106
Tertiaire	2 664
Total	11 099

* Après éliminations intra-groupe.

Groupe GTIE

L'année même de sa restructuration profonde, le nouveau groupe GTIE est parvenu à développer tant son volume de chiffre d'affaires (11 099 millions de francs) que son résultat d'exploitation (369 millions de francs), justifiant ainsi l'objectif, qui avait présidé à sa création, de donner à la SGE une meilleure récurrence d'activité et de résultat.

Ces réorganisations sont intervenues dans une conjoncture difficile, dont les lignes de force sont bien connues pour les activités du groupe GTIE : croissance atone de la consommation française d'électricité, dans une perspective de libéralisation prochaine de ce marché, maîtrise des dépenses et sélectivité des investissements pour les maîtres d'ouvrage publics, efforts intenses de compétitivité des entreprises du secteur concurrentiel, répercutés sur leurs fournisseurs.

Au-delà de ces tendances générales, le domaine des infrastructures, celui des équipements de procédés industriels et celui du tertiaire (respectivement 37%, 39% et 24% environ de l'activité globale de GTIE en 1997) connaissent des évolutions différenciées en France.

Le domaine des infrastructures recouvre l'étude et la construction de lignes et de postes électriques à haute et très haute tension, pour le compte d'EDF Transport, avec les équipements de contrôle-commande associés de lignes moyenne et basse tension, majoritairement enterrées désormais, pour le compte des collectivités locales et d'EDF Distribution, et enfin la réalisation, la maintenance, voire la gestion déléguée, de réseaux d'éclairage public et de signalisation.

Installation des panneaux à messages variables, des systèmes de surveillance vidéo et remplacement des câbles de transmission sur le périphérique parisien.





*Automatisation
des lignes de ferrage
de l'usine Renault
à Maubeuge, où est
fabriquée la Kangoo.*

Dans le domaine du transport, le volume des programmes d'équipement diminue fortement, particulièrement en lignes THT, dans un contexte concurrentiel qui tend à s'ouvrir. Pour réagir, les entreprises du Groupe accentuent leurs efforts de productivité et parient sur l'innovation grâce à des offres différenciatrices de liaisons souterraines THT ou de postes électriques intégrés dans l'environnement, autour du concept Atoll.

En matière d'électrification rurale et d'éclairage public, alors que les besoins, quantitatifs et surtout qualitatifs, liés à l'environnement et au cadre de vie demeurent substantiels, les contraintes budgétaires, financières et fiscales pèsent sur les programmes de travaux. Face à une concurrence exacerbée, la démarche des entreprises du Groupe demeure axée sur la recherche du mieux-disant : travail sur la qualité, qu'attestent un nombre significatif de certifications AFAQ obtenues dans cette activité en 1997, modernisation des entreprises, innovation, comme en matière de mise en lumière du patrimoine ou de cartographie numérisée.

Les infrastructures liées à de nouveaux usages de l'énergie électrique et au développement de l'information ouvrent des perspectives prometteuses : plusieurs entreprises du groupe GTIE ont par exemple été parties prenantes de l'expérimentation de véhicules électriques en libre service à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'opération Praxitèle. De même, avec les références de Sirius, Coraly, Migrazur et plus récemment Siter, le Groupe est bien positionné sur les systèmes de gestion de trafic et de signalisation urbaine. Il est enfin pleinement impliqué dans le développement des infrastructures de télécommunication : recherche de sites, installation et maintenance de stations relais de radiocommunication, ingénierie et réalisation d'artères de transmission et de boucles locales pour les principaux opérateurs, domaines dans lesquels l'activité du Groupe a dépassé 650 millions de francs en 1997, à la veille de la libéralisation du marché des télécommunications.



*Automatisation
de trois silos
à grains Sigma à
Saint-Jean-de-Losnes
près d'Orléans.*

En milieu industriel, la part des prestations liées au traitement de l'information et aux réseaux de communication n'a cessé de progresser dans le chiffre d'affaires de GTIE. Toutefois, le profil des activités industrielles du Groupe a recouvert en 1997 des réalités très contrastées suivant les régions et les secteurs. Dans l'ensemble néanmoins, les efforts accomplis de longue date pour spécialiser les entreprises par process et leur permettre ainsi de proposer des offres différenciatrices leur ont permis de tirer leur épingle du jeu, dans un contexte où l'investissement industriel en France, toujours très en retrait par rapport à son niveau du début de la décennie, réagit à la moindre sollicitation des marchés.

Dans le secteur du bâtiment et du tertiaire, malgré les programmes engagés dans certains domaines, comme la réhabilitation pour l'Education nationale ou la mise de bâtiments existants aux nouvelles normes de sécurité, l'activité reste tributaire du caractère cyclique des grands projets

dans un contexte de crise sévère. Aussi les entreprises de GTIE persévèrent-elles dans leurs efforts d'évolution vers des offres différenciatrices en immobilier, réseaux informatiques ou maintenance. Elles ont en particulier marqué des points dans le domaine de la communication d'entreprise, en orientant leurs offres vers l'intégration de réseaux voix et données, les composants actifs et l'infogérance.

La part de l'international dans l'activité consolidée de GTIE s'est élevée à 13% en 1997. Si la conjoncture est demeurée relativement satisfaisante en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, en revanche un marché allemand en repli significatif a pesé tout au long de l'année sur l'activité et les résultats de Controlmatic, et mis à mal le redressement de cette société amorcé en 1996.

SDEL

Regroupant les entreprises œuvrant en région parisienne, les activités de construction de lignes THT ainsi que l'ensemble des filiales étrangères du Groupe, le pôle SDEL a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 4 milliards de francs. Un effort particulier a été déployé pour la mise en réseau cohérente des nombreuses entreprises intervenant dans le domaine du tertiaire, qui, à l'exception de Santerne Ile-de-France, ont correctement résisté à une conjoncture toujours morose. Les entreprises tournées vers les infrastructures de télécommunication et la communication d'entreprise ont réalisé de belles performances, malgré une pression sur les prix de plus en plus vive.

A l'étranger, Lee Besley Deritend, en Grande-Bretagne, et les filiales hollandaises enregistrent de très bons résultats. L'achèvement du système de contrôle-commande de la raffinerie de Leuna près de Leipzig par les équipes de SDEL-DIC, associées à celles de Controlmatic, a été couronné de succès et a débouché sur l'obtention d'un contrat de maintenance plu-

riannuel des équipements électriques et de l'instrumentation de la nouvelle raffinerie. Le contrat d'équipement électrique du pont Vasco de Gama sur le Tage à Lisbonne a été réalisé avec un planning très serré qui a permis la livraison de l'ouvrage le 29 mars 1998.

Santerne

Le pôle Santerne, intervenant essentiellement dans le nord et l'est de la France, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de francs. Très perturbé par la fin des programmes d'investissement liés au tunnel sous la Manche, au TGV Nord et aux aménagements associés, les entreprises Santerne de la région d'Arras ont été contraintes à une restructuration, qui, conjuguée à quelques litiges ponctuels, pèse fortement sur le résultat exceptionnel. Un recentrage qualitatif des projets d'entreprise, assis sur une segmentation fine du marché et réfrénant la course au volume, a été entamé à l'occasion de l'établissement des budgets 1998 et devrait porter ses fruits dans les années à venir.

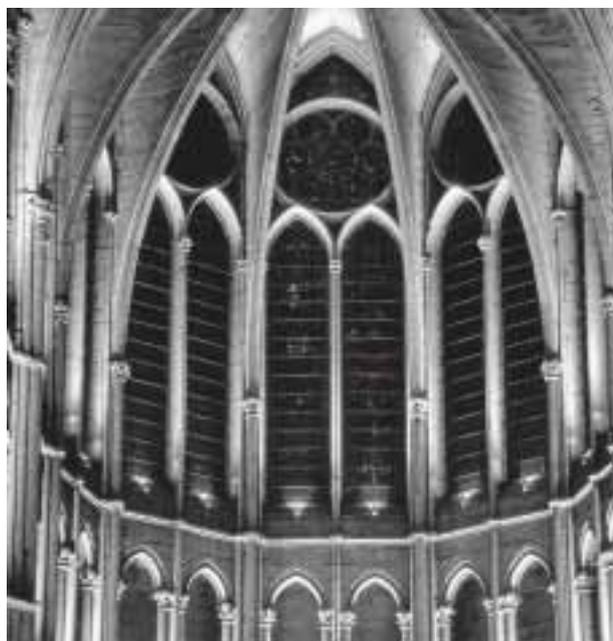
Garczynski Traploir

L'activité du pôle de management Garczynski Traploir, qui intervient dans le grand Ouest et les Dom-Tom, a atteint, en 1997, 2,7 milliards de francs. Dans l'environnement déjà décrit, tout spécialement marqué par une conjoncture industrielle déprimée dans l'estuaire de la Loire, la grande majorité des entreprises du pôle a réalisé des performances tout à fait satisfaisantes. Dans certaines régions où la densité des entreprises du Groupe est élevée, des scores remarquables ont même été atteints, grâce à l'intensité du fonctionnement en réseaux d'entreprises très bien positionnées.

Fournié Grosnaud

Dans sa nouvelle configuration, le pôle Fournié Grosnaud, qui couvre la moitié sud de la France, a réalisé en 1997 une activité proche de 2,1 milliards de francs. La situation du marché extrêmement difficile dans le sud de la France éprouve bon nombre d'entreprises du pôle et a conduit à engager un certain nombre d'adaptations de structures en 1997. D'autres devront être menées

en 1998. Les mesures nécessaires de réorganisation et de reprise en main du management sont engagées, mais elles pèsent lourdement sur le résultat exceptionnel et il faudra du temps pour que ce travail de fond porte ses fruits. Dans l'intervalle, il sera néanmoins conforté par les très bonnes performances de certaines entreprises du pôle comme celles de Roiret, de Degreanne, ou des activités de câblage industriel.



L'éclairage de la cathédrale de Reims a été effectué par une entreprise du pôle Santerne. Il est composé de 771 points lumineux commandés par un système de clavier d'appel de mémoire installé dans la sacristie.

Travaux routiers

L'EXERCICE 1997 A ÉTÉ MARQUÉ PAR LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES OPÉRATIONNELLES D'EUROVIA, NÉE DU RAPPROCHEMENT DE VIAFRANCE ET COCHERY BOURDIN CHAUSSÉ DÉCIDÉ FIN 1996. ■ LES SIÈGES SOCIAUX DES DEUX SOCIÉTÉS ONT ÉTÉ FUSIONNÉS, L'ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE RATIONALISÉE ET SIMPLIFIÉE, TANDIS QU'ÉTAIT MISE EN PLACE UNE FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE ARTICULÉE SUR CINQ CENTRES DE GESTION DÉCONCENTRÉS. ■ CE RAPPROCHEMENT FAIT D'EUROVIA LA SECONDE ENTREPRISE EUROPÉENNE DE TRAVAUX ROUTIERS PAR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. ■ SA MAÎTRISE DE L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE DE PRODUCTION CONFORTE SA PLACE DE PREMIER PLAN SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS. ■ SES 130 POSTES D'ENROBAGE, SES 35 USINES DE LIANTS ET SES 45 CARRIÈRES CONSTITUENT EN EFFET UN POINT D'APPUI ESSENTIEL À L'ACTIVITÉ DES CENTRES DE TRAVAUX. ■ SES FILIALES RÉGIONALES, SES AGENCES LOCALES ET SES CENTRES DE TRAVAUX L'ENRACINENT PROFONDÉMENT DANS LE TERRITOIRE NATIONAL, À PROXIMITÉ DE SA CLIENTÈLE. ■ AVEC SES FILIALES BELGES ET ESPAGNOLES ET SGE VERKEHRSBAU UNION EN ALLEMAGNE, EUROVIA ÉTEND SON ACTIVITÉ SUR L'EUROPE ET A ENGAGÉ SON DÉVELOPPEMENT VERS L'EUROPE DE L'EST. ■ AVEC SGE VBU, EUROVIA EMPLOIE PRÈS DE 12 000 SALARIÉS ET A RÉALISÉ EN 1997 UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 10,1 MILLIARDS DE FRANCS. ■

La réalisation de l'autoroute A20 entre Paris et Toulouse, entamée en 1997, se poursuivra par deux nouveaux tronçons dans les premiers mois de 1998.

Données consolidées*

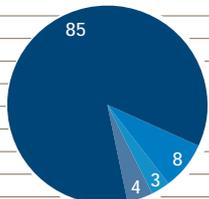
en millions de francs

1995	1996	1997	
Chiffre d'affaires	11 461	9 848	10 135
Résultat d'exploitation	(66)	(15)	86
Autofinancement	294	168	336
Investissements industriels	361	202	221
Effectifs moyens	14 378	13 120	11 820

* Après éliminations intra-groupe.



**Chiffre d'affaires*
d'Eurovia par métier**
en pourcentage et en MF



Travaux routiers (hors autoroutes)	7 489
Carrières et autres industries	695
Autoroutes	265
Divers	390
Total	8 839

* Avant éliminations intra-groupe.

Eurovia

Le marché français des travaux routiers, qui avait connu en 1995 et 1996 deux baisses consécutives de 5%, puis de 10%, a enregistré en 1997, contre toute attente, une progression de 4%. Cette embellie résulte de la conjugaison de conditions climatiques favorables à l'exécution des commandes entrées en carnet à la fin 1996 et d'une reprise de commandes tant publiques que privées.

A périmètre comparable à celui de l'exercice précédent, Eurovia affiche un chiffre d'affaires de 8 839 millions de francs, dont la progression de 3,3% démontre que le rapprochement de Cochery Bourdin Chaussé et Viafrance n'a pas pesé négativement sur les parts de marché ou sur le volume des affaires. Cette tendance masque des évolutions contrastées selon les régions, l'Île-de-France et l'Est enregistrant ainsi un net redressement, le Nord, l'Ouest et le Sud progressant légèrement, alors que le marché du Sud-Ouest est resté en récession. Le chiffre d'affaires réalisé en France, 8,6 milliards de francs, a, au total, progressé de 4%. Au terme de cet exercice marqué par de profondes restructurations, Eurovia affiche un résultat d'exploitation de 130 millions de francs, en progression de 30% par rapport à 1996.

En France, la plus grande part de l'activité du Groupe est représentée par l'entretien du réseau existant et les travaux communaux, même si Eurovia a exécuté en 1997 d'importants chantiers autoroutiers. La réalisation des sections Rhodes-La Croisière, Montauban-Caussade et Donzenac - Puy-de-Grâce de l'autoroute A20, pour le compte de l'État et des Autoroutes du sud de la France en témoigne. Eurovia a également réalisé les travaux de



La RD91, qui traverse les Yvelines, a été élargie à la hauteur de Versailles. Les travaux ont été réalisés de nuit pour limiter la perturbation du trafic.



contournement de Châteauroux et les travaux de renouvellement de chaussée de l'A7 entre Vienne et Auberives. L'entreprise a aussi réalisé des travaux de chaussée sur l'A84 sur la section Ille-et-Vilaine - Avranches et a participé aux travaux d'extension de l'aéroport de Roissy. Le Stade de France a confié au Groupe d'importants travaux de voirie et d'aménagement et, pour ses filiales spécialisées Interdesco et Eurorésine, la réalisation des peintures au sol des parkings souterrains.

Dans les Antilles, Moter Martinique, outre ses activités classiques de travaux à la mer, participe à la mise à deux fois deux voies de la voie rapide de Fort-de-France.

Même si les donneurs d'ordre publics représentent encore la majorité de l'activité du Groupe, le secteur privé et les clientèles industrielles constituent un axe de développement prioritaire d'Eurovia, qui a réalisé notamment cette année la piste du centre européen d'essais de BMW à Miramas. Eurovia a également renforcé l'orientation de sa politique commerciale vers les marchés d'entretien.

Alors que, au terme d'un appel d'offres lancé en septembre 1996, le groupement formé par Cochery Bourdin Chaussé avec Campenon Bernard SGE et la SGE avait été déclaré, au printemps 1997, concessionnaire pressenti pour la mise aux normes autoroutières du tronçon Bordeaux-Bayonne de la RN10, les pouvoirs publics ont finalement préféré un financement public pour ce projet, déclaré d'utilité publique en avril 1997.

Dans le domaine plus particulier des équipements de la route, TSS, filiale d'Eurovia spécialisée dans les séparateurs en béton, les glissières métalliques, la signalisation et les équipements de sécurité, a effectué les travaux sur le chantier d'élargissement à trois voies de l'A51 entre Septèmes-les-Vallons et Les Chabauds. Elle a installé 16 kilomètres de séparateurs mobiles de trafic à Saint-Denis de la Réunion. TSS a par

La piste principale de l'aéroport de Rennes, longue de 2 100 mètres, a été remise à neuf pendant le mois d'août 1997. Cent personnes ont travaillé jour et nuit pendant une semaine.



Zoab clean, le nouveau procédé d'effacement des marquages au sol, a été mis au point par une filiale d'Eurovia spécialisée dans la signalisation routière.

ailleurs mis au point, avec un partenaire hollandais, un nouveau procédé, baptisé «Zoab clean», pour effacer les marquages au sol. De l'eau à ultra haute pression (pouvant aller jusqu'à 2 800 bars) est pulvérisée grâce à une pompe installée sur la remorque d'un camion, ce qui a pour effet de décoller les marquages au sol. L'eau est aussitôt récupérée et la surface séchée pour permettre la mise en œuvre immédiate d'une nouvelle signalisation. Plus performante, plus rapide et moins polluante que le sablage et le grenailage habituellement utilisés pour ce type d'intervention, cette technique a été expérimentée par TSS sur plusieurs chantiers en France : dans le cadre de l'élargissement de l'A86 en région parisienne, sur le boulevard périphérique parisien et sur les autoroutes A6 et A11.

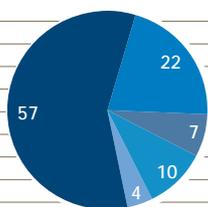
Les actions de recherche et de développement technique effectuées par Eurovia ont abouti à la mise au point d'un béton bitumineux à haute rigidité et d'une méthode de dimensionnement des structures de chaussées réservoirs. Eurovia a testé un programme de construction de chaussée assistée par ordinateur, utilisant un pilotage par satellite, et a poursuivi ses recherches sur le traitement des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères et plus généralement sur le recyclage des déchets.

A l'international, Eurovia a apporté son concours et son savoir-faire à des projets routiers du Groupe en Afrique et a participé à l'étude d'un projet d'autoroute en Israël, dont l'exploitation a été concédée début 1998 à un groupement auquel participe la SGE. Eurovia a réalisé 225 millions de francs de chiffre d'affaires à l'étranger - en progression de 2 % par rapport à 1996 - principalement en Belgique, avec Hydrocar et Cornez Delacre, deux filiales de produits routiers et de liants implantées en Wallonie, et avec Grizaco, implantée dans le Limbourg, mais aussi en Espagne avec deux filiales routières (Vialex et Roldan).

SGE VBU

Sur un marché allemand qui continue à souffrir d'un énorme excès d'offre dans une concurrence très vive, SGE VBU a poursuivi son redressement en agissant principalement sur le redimensionnement de ses structures, sur la formation de ses hommes et l'amélioration de la qualité d'exécution des chantiers routiers. Il faut en effet souligner le recentrage de SGE VBU sur les travaux routiers et autoroutiers traditionnels, la baisse du marché de la démolition s'étant confirmée en 1997. Le résultat d'exploitation de SGE VBU en 1997 est déficitaire de 44 millions de francs, en redressement sensible par rapport à la

Chiffre d'affaires* de SGE VBU par métier
en pourcentage et en MF



Travaux routiers (hors autoroutes)	784
Démolition	301
Autoroutes	134
Carrières et autres industries	97
Divers	60
Total	1 376

* Avant éliminations intra-groupe.

perte de 114 millions de francs enregistrée en 1996, grâce notamment aux gains de productivité réalisés et à l'amélioration des marges.

Les conditions climatiques ont été favorables à l'activité et ont permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 411 millions de deutsche Mark, soit près de 1,4 milliard de francs, supérieur aux prévisions, mais en retrait par rapport aux 428 millions de deutsche Mark réalisés en 1996, compte tenu de la politique de sélectivité pratiquée dans les prises d'affaires.

SGE VBU a participé à de nombreux chantiers autoroutiers, intervenant à la fois pour les terrassements (A9, Leipzig-Nuremberg) et pour la réalisation des chaussées en béton (A10, ring berlinois, ou A13, Berlin-Dresde) ou en enrobé (A24, Berlin-Hambourg, et A4, Dresde-frontière polonaise). L'entreprise est aussi intervenue sur les digues de l'Oder au moment des importantes crues estivales.

SGE VBU a reçu l'agrément – officiel et désormais nécessaire – pour travailler en Allemagne dans le domaine du traitement et du recyclage des matériaux de démolition. Enfin, l'activité de déminage ouvre de nouvelles perspectives de développement à SGE VBU.

Malgré la situation toujours difficile du marché allemand, SGE VBU confirme ainsi sa capacité à respecter son tableau de marche vers le retour aux profits. Conjuguée à l'embellie du marché français, cette tendance facilitera les efforts de diversification géographique du Groupe, qui vise à renforcer sa présence notamment sur les marchés d'Europe de l'Est, qui offrent de véritables potentiels de valorisation de son savoir-faire. Dès 1998, le périmètre d'Eurovia intégrera de nouvelles activités en Suisse et en Slovaquie, en attendant de nouveaux développements en Europe de l'Est.



Démolition d'une tour de refroidissement d'une centrale électrique à Lippendorf, près de Leipzig en Allemagne.

Thermique- Mécanique

CONSTITUÉE D'ENTREPRISES FRANÇAISES ET ALLEMANDES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA THERMIQUE DYNAMIQUE, ESSENTIELLEMENT LE CONDITIONNEMENT D'AIR (TUNZINI, LEFORT FRANCHETEAU ET NICKEL), ET DANS LE DOMAINE DE LA THERMIQUE STATIQUE, PRINCIPALEMENT L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE (G+H MONTAGE ET WANNER), LA DIVISION THERMIQUE-MÉCANIQUE DE LA SGE EST LE PREMIER PÔLE EUROPÉEN DANS SES MÉTIERS. ■ L'ACTIVITÉ DE CETTE DIVISION, RÉALISÉE POUR LES DEUX TIERS EN ALLEMAGNE ET POUR UN TIERS EN FRANCE, CONCERNE À 70 % UNE CLIENTÈLE INDUSTRIELLE. ■ LA PALETTE DES MÉTIERS QU'ELLE MAÎTRISE PERMET À LA DIVISION THERMIQUE-MÉCANIQUE DE SE POSITIONNER EN TANT QU'ENSEMBLIER TECHNIQUE DU SECOND ŒUVRE ET DE RÉALISER LA TOTALITÉ D'UN OUVRAGE INDUSTRIEL OU TERTIAIRE EN DEHORS DU GROS ŒUVRE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES. ■ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE DANS LEQUEL INTERVIENNENT SES FILIALES ET LE RECENTRAGE DE G+H MONTAGE SUR SES MÉTIERS INDUSTRIELS A INDUIT UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ DE LA DIVISION THERMIQUE-MÉCANIQUE, DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES S'ÉTABLIT À 7 177 MILLIONS DE FRANCS, EN RETRAIT DE 8,5 % À PÉRIMÈTRE RÉEL ET DE 6,8 % À PÉRIMÈTRE CONSTANT, PAR RAPPORT À 1996. ■

*Usine Kronospan
au Luxembourg :
isolation thermique
des installations de
production de panneaux
d'aggloméré et du
bâtiment des chaudières.*

Données consolidées*

en millions de francs

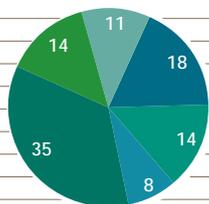
1995	1996	1997	
Chiffre d'affaires	8 328	7 848	7 177
Résultat d'exploitation	17	40	(207)
Autofinancement	(46)	67	(100)
Investissements industriels	78	43	46
Effectifs moyens	11 311	9 725	9 016

* Après éliminations intra-groupe.



**Chiffre d'affaires*
de G+H Montage
par métier**

en pourcentage et en MF



Thermique industrielle	1 481
Second œuvre architectural	779
Façades	614
Marine et divers	576
Constructions frigorifiques	467
Acoustique	341
Total	4 258

* Avant éliminations intra-groupe.

La tour de télévision à Berlin a été réhabilitée. G+H Montage a réalisé les travaux du second œuvre architectural et de protection incendie de l'espace restaurant et du belvédère.



G+H Montage

G+H Montage a été très affectée en 1997 par la dégradation de la conjoncture économique allemande, la construction industrielle et publique ayant enregistré une baisse de plus de 3% pour la troisième année consécutive.

L'impact de la crise et les mesures de restructuration drastiques mises en œuvre en 1997 ont pesé tant sur le chiffre d'affaires, en retrait de 9% à 4 258 millions de francs, que sur le résultat d'exploitation, en perte de 216 millions de francs.

Les activités de thermique industrielle de G+H Montage, qui représentent un tiers du chiffre d'affaires de la Division thermique-mécanique, se concentrent sur les secteurs industriels en général, et plus spécialement sur les centrales thermiques et nucléaires et les industries chimique et pétrochimique. Les investissements dans ces secteurs ont reculé en 1997, induisant une baisse du niveau de prix, partiellement compensée par des adaptations de coûts salariaux. L'exercice a été notamment marqué par les chantiers de la centrale nucléaire de Philippsburg et de la centrale thermique de Schwarze Pumpe près de Dresde.

L'activité de constructions frigorifiques de G+H Montage a souffert des difficultés du secteur de la viande, de la concentration du commerce de détail et de la faiblesse des investissements des PME. En dépit d'affaires significatives réalisées pendant l'exercice, comme l'unité de boucherie de la société Houdek à Arzberg ou l'entrepôt frigorifique pour la société Schöller Eiskrem à Uelzen, le chiffre d'affaires de cette activité a baissé et le résultat est devenu négatif.

L'activité de second œuvre architectural de G+H Montage a connu une nouvelle réduction en raison de la conjoncture très défavorable du bâtiment et des mesures prises pour adapter cette activité à la situation du marché. Les affaires les plus significatives sont l'aménagement de la Banque Générale au Luxembourg ou les bâtiments administratifs de Neven Dumont à Cologne. Des affaires à marges très négatives à Berlin ont pesé sur les résultats en perte de ce métier. Réduction d'effectifs et d'activité, concentration sur un noyau de clients et formation du personnel devraient permettre de réduire la perte en 1998.



L'activité façades, dont un chantier marquant de l'exercice a été le revêtement d'une centrale électrique à Skopau, a souffert, elle aussi, de la mauvaise conjoncture du bâtiment en Allemagne. L'exercice 1997 a été marqué par des mesures de restructuration et la fermeture d'agences et de filiales.

L'activité aménagement de navires, après l'exercice exceptionnellement mauvais de 1996, a été réorientée sur son métier de base auprès de clients traditionnels. G+H Montage a ainsi équipé le paquebot *Mercury* et les 2 000 cabines des paquebots *Star Leo* et *Star Virgo*. Plus loin de ses bases, G+H Montage a construit un terminal pour gaz liquide à Shanghai. Cette politique a permis de rétablir un résultat opérationnel proche de l'équilibre en 1997.

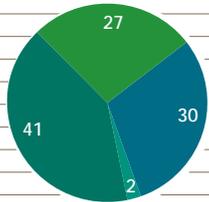
L'activité d'isolation acoustique de G+H Montage, si elle demeure source de pertes et de difficultés, a enregistré des commandes intéressantes pendant l'exercice et a vu notamment la réalisation du contrat d'isolation de turbines à gaz de Marmara près d'Istanbul et de Poolbeg en Irlande. A noter aussi des contrats significatifs de fourniture de matériaux isolants pour l'aéronautique et l'industrie automobile. Le retour à la rentabilité est attendu, pour cette entité, qui a réussi son repositionnement sur le créneau en développement des équipements de production d'énergie (turbines à gaz).

La société Felix Schuh a enregistré des pertes importantes dans le secteur du désamiantage dont la demande s'est fortement réduite en 1997 en Allemagne. Felix Schuh est désormais recentrée sur ses métiers d'isolation et ses activités marines.

Dans l'usine Porsche à Stuttgart, neuf bancs d'essais insonorisés ont été réalisés par G+H Montage pour permettre au constructeur de tester les freins et les gaz d'échappement.

**Chiffre d'affaires*
de Tunzini par métier**

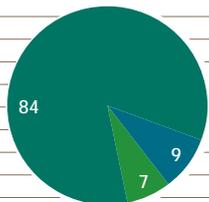
en pourcentage et en MF



Génie climatique tertiaire	445
Thermoaéraulique industrielle	327
Protection incendie	285
Divers	21
Total	1 078

**Chiffre d'affaires*
de Wanner par métier**

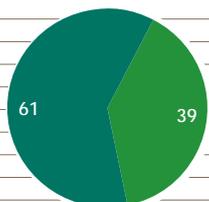
en pourcentage et en MF



Isolation industrielle	515
Canalisations préisolées	59
Désamiantage	41
Total	615

**Chiffre d'affaires*
de Nickel par métier**

en pourcentage et en MF



Génie climatique tertiaire	401
Thermoaéraulique industrielle	254
Total	655

* Avant éliminations intra-groupe.

Tunzini

Concentrée sur ses métiers de base de thermique dynamique à la suite du reclassement de ses activités de thermique environnement, Tunzini a réalisé un exercice 1997 satisfaisant, caractérisé par la réduction de 4% de son chiffre d'affaires (à 1 078 millions de francs) et un résultat d'exploitation élevé. Les activités de protection incendie ont souffert du durcissement du marché français, qui s'est traduit tant sur les marges que sur les volumes. Les activités de génie climatique tertiaire ont confirmé leur redressement en affichant un résultat d'exploitation très proche de l'équilibre. Des chantiers significatifs, tels que l'hôpital de la Salpêtrière à Paris ou l'usine SGS Thomson à Rousset près d'Aix-en-Provence, illustrent un carnet de commandes encourageant. Enfin les métiers de la thermoaéraulique industrielle et nucléaire ont maintenu leur niveau d'activité et de résultat sur des marchés très concurrentiels. Au global, Tunzini a maintenu une contribution élevée au résultat d'exploitation consolidé.

Wanner

Les marchés de l'isolation sur lesquels intervient Wanner sont restés globalement orientés à la baisse. Cette évolution, conjuguée au désengagement des sites sinistrés comme Berre ou Lacq, a entraîné une réduction de 24% du chiffre d'affaires. Les espoirs fondés sur le développement de l'activité d'enlèvement d'amiante ne se sont pas encore confirmés, en raison de la forte instabilité de ce marché en croissance. Le marché des travaux neufs n'a que peu progressé, même si en fin d'exercice le nombre des appels d'offres a eu tendance à remonter. Sur le marché de la maintenance, en revanche, le renforcement des exigences économiques s'est conjugué aux pressions de la concurrence pour compliquer les négociations et les revalorisations de contrats et tirer les prix vers le bas.

Au total, grâce à sa politique de maîtrise des coûts, d'innovation technique et de redéploiement commercial vers des segments de marché plus porteurs, Wanner a enregistré un chiffre d'affaires de 615 millions de francs et un résultat d'exploitation positif.



Le tribunal de grande instance de Bordeaux a été climatisé par Tunzini. Il comprendra cinq niveaux de bureaux et sept salles d'audience (architecte : R. Rogers).

Nickel

Les résultats de la profonde restructuration du groupe Nickel menée au cours des deux dernières années ont été enregistrés en 1997 en dépit d'une conjoncture toujours défavorable dans la plupart des secteurs d'activité du Groupe. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 655 millions de francs en diminution

de 17% par rapport à 1996, marquée par l'achèvement de trois grandes affaires en tous corps d'état. Le résultat d'exploitation du Groupe est proche de l'équilibre.

Nickel a notamment enregistré en 1997 les commandes du Reichstag à Berlin et de l'aéroport de Düsseldorf, mais aussi des premiers contrats dans le secteur de la protection incendie en République tchèque, grâce à des partenariats avec Tunzini. Parallèlement, l'activité de service aux entreprises, ou *facility management*, a été développée grâce à des commandes nouvelles en Allemagne et en République tchèque.

Lefort Francheteau

Concentrées pour l'essentiel sur la région parisienne, Lefort Francheteau et sa filiale Saga ont maintenu un chiffre d'affaires de 475 millions de francs en 1997 dans les métiers du conditionnement d'air, du chauffage et de la réhabilitation. L'évolution du marché, caractérisé par la réduction des grandes opérations de travaux neufs, a conduit la société à se réorienter vers des opérations de taille plus réduite mais nécessitant des compétences techniques de haut niveau.

SGE Environnement

Créée à la fin de 1996 par le rapprochement des activités de conception et de construction d'unités de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels de Tunzini, Sogea et OTVD, SGE Environnement a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 130 millions de francs. La société a démarré la construction de la quatrième ligne de l'usine de traitement d'ordures ménagères de Toulouse et le chantier de Menemen en Turquie. En dépit de l'intense action commerciale déployée en France et à l'étranger, l'entreprise n'a pu alimenter de façon satisfaisante son carnet de commandes, la mise en application de la réglementation européenne en matière de déchets et l'importance des besoins d'investissements butant sur les difficultés de financement des collectivités locales et le manque de clarté de la politique française et européenne en matière de gestion de déchets. SGE Environnement a toutefois enregistré la commande de l'usine de traitement d'ordures ménagères d'Annecy et remis de nombreuses offres en France et à l'étranger.



La salle du Parlement de Saxe-Anhalt à Magdebourg a été équipée de plafonds froids par Nickel au cours de l'année 1997.

Concessions

TUNNEL DU PRADO CARÉNAGE

Le groupe SGE est, avec 26 %, le premier actionnaire de la Société marseillaise du tunnel du Prado Carénage, concessionnaire pour trente ans de l'ouvrage de traversée souterraine du centre de Marseille, ouvert à la circulation automobile en septembre 1993. Le trafic a progressé comme prévu, le chiffre de 11 millions de passages par an ayant été dépassé, avec un trafic moyen de 30 248 véhicules par jour. Les recettes nettes ont progressé de 8,2% par rapport à 1996, avec un chiffre d'affaires hors taxes de 133,7 millions de francs. Conformément aux prévisions, le résultat net est désormais proche de l'équilibre. La marge brute d'autofinancement dégagée en 1997 permettra de solder la quasi-totalité des arriérés d'intérêts relatifs aux titres obligataires subordonnés convertibles.

Le bon fonctionnement du tunnel du Prado Carénage et ses résultats constituent un encouragement au développement en concession d'infrastructures urbaines de transport à péage.

Le deuxième tronçon de l'A85, qui reliera Angers et Tours, a été mis en service en octobre 1997, permettant à Cofiroute d'étendre son réseau.



COFIROUTE

La SGE est actionnaire à 31% de Cofiroute, première société privée concessionnaire d'autoroutes, opérateur d'un réseau d'environ 800 kilomètres sur les liaisons principales Paris-Orléans vers Tours et Bourges et Paris-Le Mans. La nouvelle section de l'A85 Corzé-Vivy a été mise en service en janvier 1997, tandis que le tronçon Vivy-Bourgueil a été inauguré en octobre.

Les études, les installations de chantier et les premiers travaux des tunnels de l'A86 à l'ouest de Paris ont démarré avec la construction de l'échangeur de Rueil-Malmaison. L'arrêt du Conseil d'Etat du 20 février 1998 annulant l'attribution de la concession à Cofiroute a gelé l'activité du chantier.

L'accroissement des produits d'exploitation à 4 447 millions de francs résulte des effets conjugués de la progression du trafic (2,3%) et de la hausse des tarifs de péage intervenue



le 1^{er} février. L'endettement financier est passé de 7,9 milliards de francs fin 1996 à 9,1 milliards de francs fin 1997, Cofiroute ayant émis pour 2,3 milliards de francs d'emprunts pour financer les nouveaux travaux. Le bénéfice net de l'exercice ressort à 790 millions de francs, soit 244 millions pour la part de la SGE, contre 215 en 1996.

Le Stade de France,
plus grand stade
olympique modulable
du monde, a été inauguré
le 28 janvier 1998.
Les travaux ont
été réalisés dans le délai
record de trente et un mois.

STADE DE FRANCE

La concession du Stade de France à Saint-Denis a été attribuée le 29 avril 1995 au Consortium Stade de France (dont la SGE est actionnaire à 33,33 %), chargé de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation de cet équipement exceptionnel pendant trente ans.

Les travaux ont principalement porté, après l'achèvement des structures en béton en 1996, sur la réalisation du second œuvre et la pose, spectaculaire, de la toiture en ellipse, suspendue à 18 aiguilles par des haubans. Conformément au planning extrêmement tendu des travaux, l'ouvrage a été livré le 30 novembre 1997 et inauguré à l'occasion du match de football opposant la France à l'Espagne le 28 janvier 1998, en présence de près de 80 000 spectateurs.

La société concessionnaire a mis en place les structures d'exploitation du stade, signé les principaux contrats de sous-traitance, engagé la commercialisation de ses produits et commencé à concevoir une programmation événementielle en enregistrant des résultats encourageants. Les manifestations sportives organisées au début de 1998 ont permis de roder les installations dans la perspective de la coupe du Monde de football. Leur succès éclatant a fait la démonstration de la qualité de cet équipement exceptionnel.

PONT SUR LE TAGE

Le contrat de concession signé le 24 mars 1995 entre l'Etat portugais et la société concessionnaire Lusoponte (dont la SGE est actionnaire à 24,8 %) pour une durée maximale de trente-trois ans inclut l'exploitation du pont du 25-Avril, mis en service en 1966, et la conception, la construction puis l'exploitation du nouveau pont, le pont Vasco de Gama, long de 17 kilomètres et situé en amont sur le fleuve.

L'exploitation du pont du 25-Avril, transférée à Lusoponte depuis janvier 1996, s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes, le trafic ayant progressé de 1 % en 1997, en dépit de la saturation de l'ouvrage et des contraintes engendrées par la réalisation, sous le tablier existant, d'une liaison ferroviaire qui sera mise en service en 1998. Le trafic a atteint près de 51 millions de véhicules et les recettes ont progressé, de sorte que le chiffre d'affaires s'établit à 152 millions de francs, en hausse de 1,1 %.

La construction du pont Vasco de Gama s'est poursuivie au rythme exceptionnel imposé par le planning très serré. Le dernier tiers des travaux a été réalisé durant l'exercice et la mobilisation du chantier a permis de limiter les conséquences sur le planning du tragique accident survenu sur le pont à haubans au printemps. En fin d'année, les travaux de second œuvre et les accès étaient en voie d'achèvement. L'inauguration de l'ouvrage, précédant l'ouverture de l'Exposition mondiale à Lisbonne, a eu lieu le 29 mars 1998.

DÉVELOPPEMENT

Le groupement constitué par la SGE à l'automne 1996 avec ses filiales Cochery Bourdin Chaussé et Campenon Bernard SGE a été déclaré concessionnaire pressenti par le ministère de l'Équipement pour la mise aux normes autoroutières de la RN10 entre Bordeaux et Bayonne, en avril 1997. En fin d'année toutefois, les pouvoirs publics ont préféré réaliser ces travaux sur fonds publics. Les négociations se sont poursuivies entre Lorys, concessionnaire pressenti du boulevard périphérique ouest de Lyon, dont la SGE est actionnaire à 50 %, et

Le pont Vasco de Gama a été mis en service le 29 mars 1998, deux mois avant l'ouverture de l'Exposition mondiale à Lisbonne.

le département du Rhône (concedant), pour la mise au point du contrat de concession de l'ouvrage. Cependant, début 1998, une délibération du Conseil général du Rhône a reporté l'examen du projet.

Début 1998, le groupement auquel participe la SGE a gagné l'appel d'offres lancé en mai 1996 pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une autoroute dans le cadre d'une concession trentenaire en Israël. Le projet porte sur le tronçon central, de 86 kilomètres, de la liaison destinée à relier, à terme, Haïfa et Eilat. Son coût global est évalué à 1,1 milliard de dollars. La SGE a par ailleurs engagé l'étude de plusieurs propositions de concessions en France et à l'étranger.



Rapport financier

ÉLÉMENTS FINANCIERS	61
COMPTES CONSOLIDÉS	61
COMPTES SOCIAUX	87
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	107
RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	108
RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES COMPTES SOCIAUX	109
RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	110
RAPPORT SPÉCIAL RELATIF À LAUTORISATION D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES	112
PROJETS DE RÉSOLUTIONS	115
PARTIE ORDINAIRE	116
PARTIE EXTRAORDINAIRE	119
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	125
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	126
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	135
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	138
TABLEAU DE CONCORDANCE COB	140

Comptes consolidés

LES TROIS DERNIERS EXERCICES	62
COMPTE DE RÉSULTAT	63
BILAN	64
TABLEAU DE FINANCEMENT	66
ANNEXE AUX COMPTES	67
LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	84

LES TROIS DERNIERS EXERCICES

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Chiffre d'affaires	53 397	42 983	45 252
Dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	18 110	17 530	18 497
Excédent brut d'exploitation	1 758	1 327	1 562
Résultat d'exploitation	282	(93)	126
Résultat courant	469	448⁽³⁾	36
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	448	(272)	(844)
Résultat net part du Groupe	308	(372)	(933)
Capitaux propres et intérêts minoritaires	3 082 ⁽¹⁾	2 923	3 221
Provisions pour risques et charges	8 736 ⁽¹⁾	5 850	5 717
Capitaux permanents	12 999	11 347	11 292
Actif immobilisé	8 696	8 710	10 542
Excédent (endettement) financier net	5 048	2 277	(505)
Capacité d'autofinancement	1 292	1 014	977
Investissements de l'exercice	3 222 ⁽²⁾	1 142	1 484
Cessions d'actifs	1 728	1 381	345
Effectifs moyens	68 251	57 289	60 898

(1) Après imputation de l'incidence au 1^{er} janvier 1997 du changement de méthode sur les engagements de retraite : 1 136 millions de francs (dont part du Groupe 1 126 millions de francs).

(2) Dont apports de titres GTIE et Santerne rémunérés par une augmentation de capital de 1 519 millions de francs.

(3) Dont plus-value de cession d'actions Saint-Gobain pour 520 millions de francs.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	53 397	42 983	45 252
Autres produits	20	2 577	2 020	1 872
PRODUITS D'EXPLOITATION		55 974	45 003	47 124
Charges d'exploitation	21	(54 216)	(43 676)	(45 562)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		1 758	1 327	1 562
Amortissements et provisions	21	(1 476)	(1 420)	(1 436)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		282	(93)	126
Charges et produits financiers		166	552	(44)
Provisions		21	(11)	(46)
RÉSULTAT FINANCIER	22	187	541	(90)
RÉSULTAT COURANT		469	448	36
Charges et produits exceptionnels		331	(825)	(666)
Amortissements et provisions		(384)	(29)	(271)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	23	(53)	(855)	(937)
Participation des salariés		(75)	(32)	(73)
Impôts sur les bénéfices	24	(121)	(56)	(65)
Amortissement des écarts d'acquisition	4	(140)	(100)	(89)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		80	(594)	(1 128)
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	244	233	189
Part des minoritaires	13	(16)	(11)	7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		308	(372)	(933)
Nombre moyen pondéré d'actions		40 057 959	30 304 652	29 593 009
Résultat par action		7,68	(12,27)	(31,53)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en millions de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
Immobilisations incorporelles	3	311	304	301
Écarts d'acquisition	4	1 488	1 207	1 152
Immobilisations corporelles	5	4 495	5 126	5 901
Immobilisations financières				
Titres de participation	6	689	514	1 564
Titres mis en équivalence	7	1 089	970	855
Autres immobilisations financières	8	465	442	552
		2 243	1 926	2 971
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	159	148	217
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		8 696	8 710	10 542
Stocks et travaux en cours	10-18	10 737	3 964	4 411
Clients et autres créances d'exploitation	18	23 115	16 666	18 487
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	11-16	8 367	7 530	3 610
Disponibilités	16	2 277	1 003	1 076
TOTAL ACTIF CIRCULANT		44 496	29 163	27 585
TOTAL DE L'ACTIF		53 192	37 872	38 126

PASSIF

<i>(en millions de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
Capitaux propres	12			
Capital		3 428	2 585	2 567
Réserves consolidées		(804)	633	1 521
Résultat de l'exercice		308	(372)	(933)
		2 932	2 846	3 155
Intérêts minoritaires	13	149	77	66
Subventions et produits différés	14	5	655	4
Provisions pour risques et charges	15	8 736	5 850	5 717
Dettes financières à plus d'un an	16			
Emprunts participatifs et obligataires		332	314	347
Autres emprunts et dettes financières		845	1 605	2 002
		1 177	1 919	2 349
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS		12 999	11 347	11 292
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	18	36 777	23 199	23 993
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	16	3 416	3 326	2 842
TOTAL PASSIF CIRCULANT		40 193	26 525	26 835
TOTAL DU PASSIF		53 192	37 872	38 126

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

<i>(en millions de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
RESSOURCES				
Capacité d'autofinancement	17	1 292	1 014	977
Cessions d'actifs				
Cessions d'immobilisations		291	187	166
Cessions de titres		1 437	1 194	179
		1 728	1 381	345
Augmentations de capital de la société mère	12	1 557	19	159
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers	13	66	-	3
Augmentations des autres dettes à long terme	14	-	651	-
I - TOTAL		4 643	3 066	1 484
EMPLOIS				
Investissements				
Investissements industriels		1 131	939	1 356
Investissements financiers		2 091 ⁽¹⁾	204	128
		3 222 ⁽¹⁾	1 142	1 484
Immobilisations (cessions) d'actifs immobiliers		-	(614)	1 023
Variation nette des dettes financières à long terme		1 432	789	201
Variation nette des autres immobilisations financières		48	5	126
Dividendes distribués par la société mère ou ses filiales		11	-	158
II - TOTAL		4 713	1 322	2 993
Excédent (insuffisance) des ressources sur les emplois (I - II)				
		(70)	1 743	(1 509)
III - Variations de périmètre, écarts de conversion et autres reclassements		1 735	144	(533)
Variation nette du fonds de roulement (I - II + III)		1 665	1 887	(2 042)
Diminution du besoin en fonds de roulement	18	(356)	(1 475)	(868)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		2 021	3 362	(1 174)

(1) Y compris apports de titres GTIE et Santerne rémunérés par une augmentation de capital de 1 519 millions de francs.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 • PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la SGE, intégrés dans les comptes consolidés de la Compagnie Générale des Eaux, sont établis selon les normes définies par le plan comptable général, la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

1.1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de francs, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles la SGE exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles la SGE exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés communautaires d'intérêt et les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

1.2. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Les états financiers des sociétés et établissements étrangers consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les réserves consolidées.

1.3. Éléments libellés en monnaie étrangère

Les éléments du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change de la clôture de l'exercice ou au cours de la couverture qui leur est affectée. Seules les pertes de change latentes qui en résultent sont provisionnées dans les résultats de l'exercice.

1.4. Écarts d'acquisition

Le principe est d'affecter les écarts de première consolidation, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part des capitaux propres correspondant à la date d'acquisition, aux différents éléments actifs et passifs du bilan de la société acquise.

Le solde non affecté est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés exploitant des carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible, et au maximum sur quarante ans.

Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'un amortissement accéléré si la situation le justifie.

1.5. Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments et les équipements sont généralement évalués à leur coût d'acquisition ou de production. Pour ce qui concerne les immeubles du patrimoine immobilier, les frais financiers de la période de construction sont immobilisés.

Les amortissements pratiqués sont déterminés selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées de vie habituellement retenues dans la profession.

Ces durées sont les suivantes :

Immeubles en patrimoine	50 ans
Immeubles d'exploitation	de 15 à 30 ans
Matériels de travaux publics	de 2 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

Le Groupe n'a pas retenu l'option de retraiter les immobilisations financées par des contrats de crédit-bail.

1.6. Titres de participation

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de leur valeur boursière, de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

Les cessions ayant fait l'objet d'accord à la date de clôture des comptes et dont les conditions suspensives sont levées à la date d'arrêté des comptes sont enregistrées à la date de signature de l'accord.

1.7. Engagements pour retraites

Les engagements pour retraites concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité (cf note 2.1). Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite des «crédits projetés».

1.8. Dégagement du résultat

Les résultats sur contrats à long terme conclus par les sociétés des Divisions bâtiment et travaux publics et travaux routiers sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

En revanche, les sociétés des Divisions ingénierie et travaux électriques et thermique-mécanique utilisent la méthode de l'achèvement. Dans ce cas, les pertes probables correspondant aux travaux réalisés à la clôture de l'exercice donnent lieu à dépréciation des travaux en cours.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est constituée, quelle que soit la méthode, après prise en compte, le cas échéant, de droits à recette complémentaire ou à réclamation estimés de manière raisonnable.

1.9. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible des entités consolidées, corrigé de la variation sur l'exercice des impôts différés.

Ceux-ci proviennent principalement des différences temporaires apparaissant entre le résultat fiscal et le résultat comptable des entités consolidées et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les impôts différés relatifs à des différences temporaires dont les échéances ne sont pas connues à la clôture de l'exercice ne sont pas constatés. Il en est de même en ce qui concerne les impôts différés relatifs aux déficits reportables.

Les impôts différés actifs ne sont constatés qu'à hauteur des impôts différés passifs.

2 • ÉVOLUTION DU GROUPE

2.1. Changement de méthode sur les retraites

En 1997, le Groupe a procédé à la constitution de provisions au bilan pour couvrir les engagements de retraites vis-à-vis du personnel en activité en complément de ceux, déjà provisionnés, concernant le personnel retraité. Ces engagements concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière et quelques engagements de retraites complémentaires existant dans le Groupe en France et en Allemagne. Ceux-ci ont été évalués selon la méthode actuarielle prospective préconisée par les règles internationales (*projected credit unit method*).

Conformément aux principes en vigueur, l'incidence de ce changement de méthode a été déterminée de façon rétrospective sur la base des engagements au 1^{er} janvier de l'exercice. Le montant ainsi prélevé sur les capitaux propres à l'ouverture s'élève à 1 126 millions de francs auxquels s'ajoute un prélèvement de 10 millions de francs sur les intérêts minoritaires. Pour des raisons pratiques, l'incidence du changement de méthode sur le résultat de l'exercice n'a pu être déterminée.

L'application de la nouvelle méthode a conduit à constater dans l'exercice une dotation nette de 26 millions de francs aux provisions pour engagements de retraites.

2.2. Évolution de la structure du Groupe

Le Groupe a entrepris en 1997 une importante réorganisation de ses activités, qui a affecté profondément sa structure financière.

Les transactions dont l'impact est le plus significatif sont les suivantes :

• **Apport de GTIE et Santerne**

Le groupe Compagnie Générale des Eaux a apporté à la SGE, avec date d'effet au 1^{er} janvier 1997, les sociétés de travaux électriques GTIE et Santerne, qu'elle détenait à 100 %. La SGE a émis 9 491 440 actions en rémunération de cet apport, représentant un montant de 1 519 millions de francs.

Cet apport s'est traduit par la constatation d'un écart d'acquisition global de 678 millions de francs qui a été intégralement imputé sur la prime d'apport constatée à cette occasion (711 millions de francs).

• **Acquisition de CBC**

Après avoir, en décembre 1996, pris une première participation de 40 % dans CBC, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, la SGE a acquis 50 % supplémentaires en juin 1997, pour un prix de cession global de 111,6 millions de francs (dont 31 millions de francs versés en 1997).

Cette opération s'est accompagnée du versement d'une subvention de 108 millions de francs par la Compagnie Générale des Eaux pour remettre à l'équilibre la situation nette de CBC au 1^{er} janvier 1997.

En outre, la Compagnie Générale des Eaux a octroyé à la SGE une garantie d'actifs et de passifs pour couvrir des pertes d'exploitation, des coûts de restructuration, diverses charges exceptionnelles et l'incidence du reclassement à la CGIS des activités de promotion immobilière.

Au 31 décembre 1997, les montants appelés s'élevaient à 700 millions de francs, correspondant au plafond de la garantie pour les rubriques ci-dessus indiquées. Les effets de la garantie continuent jusqu'en 2003, notamment en cas d'application de la clause de retour à meilleure fortune.

Par ailleurs, la Compagnie Générale des Eaux conserve à sa charge les incidences résiduelles de l'opération de construction de Friedrichstadt Passagen à Berlin.

Sur le plan opérationnel, l'intégration de CBC au sein du groupe SGE s'est traduite, après reprise par la CGIS des activités de promotion immobilière, par le rattachement des activités bâtiment à Campenon Bernard SGE et Sogea ; les filiales de montage immobilier Sorinvest et Sorif étant sous le contrôle direct de la SGE.

• **Cession des engagements immobiliers allemands à la CGIS**

La SGE a transféré à la CGIS, filiale immobilière de la Compagnie Générale des Eaux, avec effet au 1^{er} janvier 1997, l'ensemble des engagements et actifs immobiliers qu'elle détenait en Allemagne au travers de SGE Immobilien GmbH, filiale à 100 % de la SGE (engagements locatifs de longue durée relatifs aux projets berlinois Lindencorso, Anthropolis et Friedrichstadt Passagen et parts de quelques sociétés immobilières).

La société SGE Immobilien a été cédée pour un deutsche Mark, après avoir été préalablement recapitalisée de 190 millions de francs, montant correspondant aux provisions constituées fin 1996 par la SGE pour couvrir ces engagements locatifs. Cette cession est sans impact sur le résultat consolidé de l'exercice 1997.

• **Autres cessions d'actifs**

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation de ses métiers, le groupe SGE a procédé en 1997 à diverses cessions d'actifs non stratégiques à la Compagnie Générale des Eaux ou à ses filiales pour un montant d'environ un milliard de francs :

- Transfert par Sogea de ses activités déchets et de ses participations dans les sociétés de distribution d'eau Avignonnaise des Eaux et Sogea Guadeloupe. Le montant global des plus-values nettes dégagées par Sogea sur ces cessions est de 541 millions de francs.
- Cession par Viafrance de sa participation (20%) dans la REP, société exploitant des centres d'enfouissement de déchets, qui s'est traduite par une plus-value de 216 millions de francs.
- Cession par Tunzini de sa participation de 40% dans Sedibex, société exploitant une usine d'incinération d'ordures ménagères proche du Havre, moyennant une plus-value de 80 millions de francs.

2.3. **Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation a été élargi à 593 sociétés au 31 décembre 1997 (456 sociétés au 31 décembre 1996). Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	1997		1996	
	France	Étranger	France	Étranger
Intégration globale	365	152	205	189
Intégration proportionnelle	28	33	18	29
Mise en équivalence	7	8	6	9
	400	193	229	227
TOTAL GÉNÉRAL	593		456	

3 • **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions de francs)	Valeur brute au 31.12.97	Amortissements au 31.12.97	Valeur nette au 31.12.97	Valeur nette au 31.12.96
Mises de fonds du domaine concédé	182	(23)	159	210
Autres immobilisations incorporelles	610	(458)	152	94
	792	(481)	311	304

Les mises de fonds du domaine concédé représentent l'acquisition de droits incorporels dans le cadre de l'obtention de contrats de gestion déléguée et concernent l'activité services de Sogea. Celles-ci sont amorties sur la durée des contrats.

Les autres immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce.

4 • ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions de francs)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeurs au 31.12.1995	1 974	(822)	1 152
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	91	–	91
Dotation aux amortissements	–	(100)	(100)
Écarts de conversion et divers	108	(44)	64
Valeurs au 31.12.1996	2 173	(966)	1 207
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	765	–	765
Moins écarts d'acquisition GTIE et Santerne imputés sur les primes d'apports	(678)	–	(678)
Dotation aux amortissements	–	(140)	(140)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	526	(248)	278
Écarts de conversion et divers	60	(4)	56
Valeurs au 31.12.1997	2 846	(1 358)	1 488

(1) *Écarts d'acquisition inscrits au bilan des sociétés intégrées dans l'exercice (GTIE principalement).*

Les écarts d'acquisition constatés dans l'exercice comprennent les écarts d'acquisition dégagés lors de l'apport au 1^{er} janvier 1997 de GTIE et Santerne (GTIE : 533 millions de francs ; Santerne : 145 millions de francs). Ceux-ci ont été imputés, en accord avec les dispositions en vigueur, sur la prime d'apport dégagée lors de l'augmentation de capital correspondante.

Les autres écarts d'acquisition constatés dans l'exercice concernent la prise de contrôle à 90 % de CBC pour 31 millions de francs (cf note 2.2.). L'écart d'acquisition de CBC représente à la fin de l'exercice 1997 un montant net global de 105 millions de francs.

Les filiales britanniques (500 millions de francs, soit 50 millions de livres) et l'ensemble Moter (121 millions de francs) constituent les autres éléments les plus significatifs du poste au 31 décembre 1997.

5 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.1. Variation au cours de l'exercice

<i>(en millions de francs)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeurs au 31.12.1996	11 357	(6 231)	5 126
Acquisitions	995	–	995
Cessions	(1446)	1 260	(186)
Amortissements de l'exercice	–	(1 137)	(1 137)
Entrées de périmètre	4 272	(2 769)	1 503
Sorties de périmètre	(3 197)	1 335	(1 862)
Écarts de conversion et divers	97	(41)	56
Valeurs au 31.12.1997	12 078	(7 583)	4 495

Les entrées de périmètre de l'exercice concernent GTIE et Santerne pour l'essentiel. D'autre part, les sorties du périmètre concernent les cessions d'actifs mentionnées en note 2.2., dont l'immobilier de Berlin pour environ un milliard de francs.

5.2. Répartition par nature

<i>(en millions de francs)</i>	Valeur brute au 31.12.97	Amortissements au 31.12.97	Valeur nette au 31.12.97	Valeur nette au 31.12.96
Terrains	900	(94)	806	1 441
Constructions	1 986	(927)	1 059	1 077
Installations techniques, matériels	5 217	(4 013)	1 204	1 231
Agencements et autres	3 281	(2 523)	758	750
Immobilisations concédées	556	(26)	530	558
Immobilisations en cours	138	–	138	69
	12 078	(7 583)	4 495	5 126

5.3. Répartition par secteur d'activité

<i>(en millions de francs)</i>	Valeur brute	1997 Amortissements Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	1996 Amortissements Dépréciations	Valeur nette
Bâtiment et travaux publics	5 423	(3 100)	2 323	5 279	(2 974)	2 304
Ingénierie et travaux électriques	2 287	(1 533)	754	351	(219)	132
Travaux routiers	3 451	(2 290)	1 161	3 570	(2 281)	1 289
Thermique-mécanique	917	(660)	257	1 054	(747)	306
Actifs immobiliers allemands	–	–	–	1 104	(9)	1 094
	12 078	(7 583)	4 495	11 357	(6 231)	5 126

6 • TITRES DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 1997, ce poste comprend notamment les titres non consolidés des sociétés concessionnaires d'ouvrages non encore en phase d'exploitation (Stade de France, Pont sur le Tage), auxquels s'ajoutent les titres de sociétés dont l'importance n'est pas significative au regard des seuils de consolidation.

7 • TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Variation de l'exercice

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Valeur des titres en début d'exercice	970	855	796
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	244	233	189
Dividendes distribués et divers	(125)	(118)	(130)
Valeur des titres en fin d'exercice	1 089	970	855

Le dividende versé par Cofiroute s'est élevé à 116 millions de francs en 1997 (115 millions de francs en 1996).

Les principales données financières relatives aux sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>(en millions de francs)</i>	Total	1997 dont Cofiroute	Total	1996 dont Cofiroute
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ (à 100 %)	4 679	4 248	4 377	4 000
Part du Groupe dans les capitaux propres	1 089	1 050	970	922
Résultat net (à 100 %)	792	790	747	695
Part du Groupe dans le résultat net	244	244	233	215

(1) Non intégré dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

8 • AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Créances financières à long terme	418	396	505
Autres titres immobilisés nets	47	46	47
	465	442	552

Les créances financières concernent principalement des prêts consentis à des filiales non consolidées ainsi que les dépôts et cautionnements.

9 • CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices comprennent notamment :

- des frais d'installations de chantiers dont l'amortissement est étalé sur la durée d'exécution des travaux ;
- des préloyers relatifs au financement par crédit-bail du siège social de la SGE à Rueil 2000, qui sont amortis sur la durée des contrats.

10 • STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Ce poste est composé pour l'essentiel des travaux en cours dans les secteurs ingénierie et travaux électriques et thermique-mécanique.

Répartition par secteur d'activité

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Ingénierie et travaux électriques	7 075	1 175	998
Thermique-mécanique	2 086	2 101	2 377
Immobilier	628	33	38
Autres	948	655	998
	10 737	3 964	4 411

Les travaux en cours de GTIE et Santerne, intégrés dans la Division ingénierie et travaux électriques depuis le 1^{er} janvier 1997, représentaient 4,9 milliards de francs à l'ouverture de l'exercice.

Les encours immobiliers concernent le groupe Sorif-Sorinvest et quelques opérations ponctuelles à l'international.

11 • VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET CRÉANCES FINANCIÈRES À COURT TERME

L'analyse des valeurs mobilières de placement et autres créances financières à court terme est la suivante :

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Valeurs mobilières de placement	3 425	3 576	2 662
Créances financières à court terme	4 942	3 954	948
	8 367	7 530	3 610

Ce poste constitue un actif financier intégré dans la composition de l'endettement financier net du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de titres de créances négociables et parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou sicav). Leur valeur de marché au 31 décembre 1997 ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à leur valeur nette comptable à cette date.

Les créances financières à court terme comprennent les comptes courants financiers de quelques sociétés non consolidées ainsi que les comptes courants de trésorerie avec la Compagnie Générale des Eaux (3,3 milliards de francs au 31 décembre 1997).

12 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de francs)

Capitaux propres	Capital	Réserves	Résultat	Total
Au 31 décembre 1995	2 567	1 521	(933)	3 155
Augmentations de capital	18	1	-	19
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	(933)	933	-
Différences de conversion et divers	-	44	-	44
Résultat de l'exercice part du Groupe	-	-	(372)	(372)
Au 31 décembre 1996	2 585	633	(372)	2 846
Augmentations de capital	843	714	-	1 557
Écarts d'acquisition affectés sur les primes d'apport ⁽¹⁾	-	(678)	-	(678)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	(372)	372	-
Incidence du changement de méthode sur les retraites	-	(1 126)	-	(1 126)
Différences de conversion et divers	-	25	-	25
Résultat de l'exercice part du Groupe	-	-	308	308
Au 31 décembre 1997	3 428	(804)	308	2 932

(1) Cf. note 4.

L'augmentation de capital de la société effectuée à la suite des apports par la Compagnie Générale des Eaux des sociétés GTIE et Santerne s'est élevée à 1 519 millions de francs, dont 712 millions de francs de primes d'apport. Les autres augmentations de la période correspondent aux actions émises dans le cadre des plans d'épargne en actions de la société ou des levées d'options.

Le capital social à fin 1997 est composé de 40 323 352 actions de 85 francs chacune.

Le nombre d'actions pouvant être souscrites à fin 1997 par exercice d'options est de 1 125 831.

Par ailleurs, conformément aux dispositions comptables aujourd'hui en vigueur, l'incidence à l'ouverture du changement de méthode sur la prise en compte des engagements de retraites a été imputée sur les capitaux propres consolidés pour 1 126 millions de francs (cf. note 2.1).

Les écarts de conversion figurent dans les réserves consolidées pour un montant de - 28 millions de francs à fin décembre 1997.

13 • INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au cours de l'exercice, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Valeur en début d'exercice	77	66	80
Augmentation de capital souscrite par des tiers	66	-	3
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	16	11	(7)
Incidence du changement de méthode	(10)	-	-
Variations de périmètre	6	(8)	-
Dividendes distribués et divers	(6)	8	(10)
Valeur en fin d'exercice	149	77	66

Pour les filiales dont les capitaux propres, incluant le résultat de l'exercice, sont négatifs, le Groupe a pris en charge la quote-part des capitaux propres revenant aux actionnaires minoritaires.

14 • SUBVENTIONS ET PRODUITS DIFFÉRÉS

A fin 1996, cette rubrique concernait pour l'essentiel le paiement d'avance pour 651 millions de francs reçu de l'acquéreur du Lindencorso à Berlin, dans le cadre du bail emphytéotique qui lui a été consenti pour une durée de cinquante ans. La société Lindencorso a été cédée au 1^{er} janvier 1997 à la CGIS (cf. note 2.2.).

15 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions de francs)	31.12.96	Dotations	Reprises	Incidence changement de méthode ⁽¹⁾	Variation de périmètre et divers	31.12.97
Risques d'exploitation	4 209	2 237	(1 999)	1 136	681	6 264
Risques financiers	159	49	(82)	–	134	260
Risques exceptionnels	1 482	1 411	(1 037)	–	356	2 212
	5 850	3 697	(3 118)	1 136	1 171	8 736

(1) Incidence à l'ouverture de l'exercice de la prise en compte des engagements de retraites relatifs au personnel en activité (cf. note 2.1.).

Répartition par secteur d'activité

(en millions de francs)	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Bâtiment et travaux publics	3 429	151	732	4 312
Ingénierie et travaux électriques	400	55	306	761
Travaux routiers	737	14	314	1 065
Thermique-mécanique	1 544	5	318	1 867
Holding et divers	154	35	542	731
	6 264	260	2 212	8 736

Les provisions pour risques d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Amortissements de caducité	94	89	75
Renouvellement, garantie totale	140	175	156
Engagements de retraites	1 836	673	627
Service après-vente	802	578	543
Pertes à terminaison	1 059	708	583
Autres risques sur chantiers	2 333	1 986	2 032
	6 264	4 209	4 016

Les engagements de retraites provisionnés au 31 décembre 1997 sont détaillés en note 27.

Le poste «provisions pour risques exceptionnels» concerne des provisions destinées à couvrir des risques de caractère non récurrent, notamment des coûts de restructuration (635 millions de francs, dont 243 millions de francs pour l'activité bâtiment et travaux publics et 173 millions de francs pour l'ingénierie et les travaux électriques) et des contentieux exceptionnels.

16 • EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER NET

Le groupe SGE présente à la fin de l'exercice une trésorerie excédentaire de 6 052 millions de francs (3 288 millions de francs à fin 1996), qui s'analyse comme suit :

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Emprunts participatifs. Part à + 1 an	(300)	(300)	(300)
Emprunts obligataires. Part à + 1 an	(32)	(14)	(47)
Autres emprunts et dettes financières divers. Part à + 1 an	(845)	(1 605)	(2 002)
Dettes financières à plus d'un an	(1 177)	(1 919)	(2 349)
Part à - 1 an des dettes financières à long terme	(498)	(1 281)	(951)
I - Dettes financières à long terme	(1 675)	(3 200)	(3 300)
Découverts bancaires et autres dettes financières à - 1 an	(2 918)	(2 045)	(1 891)
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	8 367 ⁽¹⁾	7 530 ⁽¹⁾	3 610
Disponibilités	2 277	1 003	1 076
II - Trésorerie nette	7 727	6 488	2 795
Excédent (endettement) financier net (II - I)	6 052 ⁽¹⁾	3 288 ⁽¹⁾	(505)

(1) Dont incidence des cessions de créances commerciales pour environ un milliard de francs.

Les changements de périmètre et les cessions d'actifs (cf. note 2.2.) ont eu une incidence nette positive de l'ordre de 1,6 milliard de francs sur la trésorerie nette du Groupe en 1997.

Les dettes financières à long terme ont été réduites de moitié au cours de l'exercice, leur taux moyen ressort à 5,54 %, elles se répartissent entre 50 % à taux fixe et 50 % à taux variable (contre 30 % à taux fixe et 70 % à taux variable en 1996), la réduction de la part à taux variable étant la conséquence du désendettement évoqué ci-dessus. Le taux moyen de la dette à taux variable ressort à 4,21 % contre 4,22 % en 1996 et celui de la dette à taux fixe à 6,83 % contre 7,01 % en 1996.

Le poste «découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an» inclut les billets de trésorerie émis par la société mère SGE pour 533 millions de francs au 31 décembre 1997 (170 millions de francs à fin 1996), dont 90 % sont libellés en devises (103 millions de deutsche Mark et 23 millions de dollars US).

Par ailleurs, certaines filiales ont procédé, dans le cadre de leur gestion de trésorerie, à des cessions de créances commerciales pour un montant de l'ordre de un milliard de francs, stable par rapport à l'exercice précédent. Correction faite de cet effet, la trésorerie nette de toute dette financière du groupe SGE s'établissait à 5 048 millions de francs à fin 1997, contre 2 277 millions de francs à fin 1996.

Dettes financières en devises

Les dettes financières en devises s'élèvent au 31 décembre 1997 à 900 millions de francs, dont 662 millions de francs en deutsche Mark à un taux moyen de 4,1 % et 211 millions de francs en livres sterling à un taux moyen de 7,7 %.

Échéancier des dettes financières à plus d'un an

<i>(en millions de francs)</i>	
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus	166
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus	404
Échéances à plus de 5 ans	548
Échéances non définies	59
Dettes financières à plus d'un an	1 177

Dettes garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 1997, les dettes financières couvertes par des sûretés réelles se décomposent comme suit :

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Emprunts obligataires	-	4	31
Emprunts auprès des établissements de crédit	84	632	940
Emprunts divers	7	8	12
	91	644	983

A fin 1996, les emprunts garantis par des sûretés réelles concernaient pour l'essentiel le financement de l'immeuble Lindencorso à Berlin.

17 • CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Résultat net des sociétés intégrées	80	(594)	(1 128)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	119	125	129
Dotations nettes aux amortissements	1 362	1 360	1 432
Dotations nettes aux provisions	626	137	613
Marge brute d'autofinancement	2 187	1 029	1 045
Résultat sur cessions d'actifs	(895)	(14)	(67)
Capacité d'autofinancement	1 292	1 014	977

Répartition par secteur d'activité

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Bâtiment et travaux publics	514	523	775
Ingénierie et travaux électriques	562 ⁽¹⁾	105	103
Travaux routiers	336	168	294
Thermique-mécanique	(100)	67	(46)
Immobilier de Berlin	-	(432)	(15)
Holding et divers	(20)	583 ⁽²⁾	(134)
	1 292	1 014	977

(1) Dont GTIE et Santerne : 472 millions de francs.

(2) Dont plus-value de cession d'actions Saint-Gobain pour 520 millions de francs.

18 • BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions de francs)	1997	1996	Variations de périmètre	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	10 737	3 964	5 736	1 037
Clients et autres créances d'exploitation	24 082	17 544	6 163	375
Provisions sur créances d'exploitation	(967)	(878)	(136)	47
Stocks et créances d'exploitation (I)	33 852	20 630	11 763	1 459
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	36 777	23 199	11 716	1 862
Besoin en fonds de roulement (I - II)	(2 925)	(2 569)	47	(403)

Répartition par secteur d'activité

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	Variations de périmètre	Autres variations
Bâtiment et travaux publics	68	(1 188)	116	1 140
Ingénierie et travaux électriques	(1 262)	(198)	(723)	(341)
Travaux routiers	(1 255)	(873)	5	(387)
Thermique-mécanique	(446)	(9)	26	(463)
Immobilier de Berlin	101	(457)	668	(110)
Holding et divers	(131)	156	(45)	(242)
	(2 925)	(2 569)	47	(403)

19 • CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé exclut des produits et prestations diverses, ainsi que les prestations aux sociétés en participation non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation (cf. note 20.).

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de cours de change, qui s'analysent comme suit :

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996
Chiffre d'affaires de l'exercice	53 397	42 983
dont : - chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(12 677)	-
- chiffre d'affaires des sociétés sortantes	-	(490)
- impact des variations de change	-	240
Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants	40 720	42 733

A structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en recul de 4,7% par rapport à 1996.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

<i>(en millions de francs)</i>	France	Europe	International	Total	%
Bâtiment et travaux publics	14 789	7 827	2 370	24 986	46,8%
Ingénierie et travaux électriques	9 706	1 322	71	11 099	20,8%
Travaux routiers	8 539	1 595	1	10 135	19,0%
Thermique-mécanique	2 253	4 846	78	7 177	13,4%
	35 287	15 590	2 520	53 397	
%	66,1%	29,2%	4,7%		100,0%

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité sur trois ans

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995	Variation (1997/1996)	
				périmètre réel	périmètre constant
Bâtiment et travaux publics	24 986	22 280	22 434	12,1%	- 6,4%
Ingénierie et travaux électriques	11 099	3 007	3 029	ns	- 10,4%
Travaux routiers	10 135	9 848	11 461	2,9%	2,6%
Thermique-mécanique	7 177	7 848	8 328	- 8,5%	- 6,8%
	53 397	42 983	45 252	24,2%	- 4,7%

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions de francs)	1997	% CA	1996	1995
France	35 287	66,1 %	25 452	26 755
Allemagne	8 294	15,5 %	8 938	10 094
Grande-Bretagne	3 572	6,7 %	2 841	2 693
Benelux	1 658	3,1 %	902	911
Portugal	871	1,6 %	709	–
Europe de l'Est	645	1,2 %	248	155
Espagne	84	0,2 %	119	133
Autres pays d'Europe	465	0,9 %	500	1 229
Europe hors France	15 590	29,2 %	14 259	15 216
EUROPE	50 877	95,3 %	39 711	41 971
Afrique	1 667	3,1 %	1 796	1 957
Asie	535	1,0 %	1 283	1 168
Moyen-Orient	175	0,3 %	118	74
Amérique	129	0,2 %	66	71
Océanie	14	0,0 %	8	11
INTERNATIONAL	2 520	4,7 %	3 271	3 281
	53 397	100,0 %	42 983	45 252

20 • AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Quote-part de résultat sur opérations en commun	126	79	79
Transferts de charges	59	62	122
Prestations diverses	2 315	1 817	1 618
Revenus de la gestion immobilière	77	63	53
	2 577	2 020	1 872

Le poste «prestations diverses» concerne les produits non directement liés à l'activité tels que : locations de matériels, ventes de marchandises, prestations de bureaux d'études, honoraires de pilotage de chantier, etc.

Les transferts de charges concernent uniquement des charges à répartir constatées dans l'exercice (cf. note 9).

21 • RÉSULTAT D'EXPLOITATION

21.1. Répartition par secteur d'activité

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Bâtiment et travaux publics	40	(190)	50
Ingénierie et travaux électriques	369 ⁽¹⁾	49	65
Travaux routiers	86	(16)	(66)
Thermique-mécanique	(207)	40	17
Holding et divers	(6)	24	59
	282	(93)	125

(1) Les mouvements de périmètre de l'exercice ont eu globalement une incidence positive de 274 millions de francs sur l'amélioration du résultat d'exploitation par rapport à l'exercice 1996, dont GTIE et Santerne pour 308 millions de francs.

21.2. Répartition des charges d'exploitation par nature

Charges d'exploitation

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Achats consommés	14 912	12 365	12 806
Services extérieurs	21 333	16 697	17 289
Frais de personnel	15 675	12 466	13 217
Autres charges	2 296	2 148	2 250
	54 216	43 676	45 562

Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	47	29	29
Immobilisations corporelles	1 112	1 057	1 092
Charges à répartir	50	133	210
	1 209	1 219	1 331
Dotations nettes aux provisions			
Dépréciations d'actifs	12	23	(33)
Risques et charges d'exploitation	255	178	138
	267	201	105
Total amortissements et provisions	1 476	1 420	1 436

Les dotations de l'exercice aux provisions pour risques et charges d'exploitation concernent principalement les pertes à terminaison sur chantiers dont la dotation nette s'élève à 160 millions de francs en 1997.

22 • RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Produits (frais) financiers nets	78	(62)	(106)
Dividendes perçus	69	22	84
Résultat sur cession de titres	–	555	–
Provisions financières	21	(11)	(55)
Résultat de change et divers	19	37	(13)
	187	541	(90)

Les cessions de titres de l'activité de portefeuille effectuées en 1996 concernaient essentiellement la cession du portefeuille d'actions Saint-Gobain pour 520 millions de francs.

23 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel prend en compte les éléments à caractère non récurrent, tels que les coûts de restructuration, les coûts associés aux opérations de cessions, l'incidence des cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, les abandons de créances et l'incidence des garanties données lorsqu'elles sont exercées.

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Résultat net sur cessions d'actifs	895	79	34
Coûts nets de restructuration	(593)	(435)	(484)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	(355)	(499)	(487)
	(53)	(855)	(937)

Les plus-values dégagées, dues pour l'essentiel aux cessions d'actifs décrites en note 2.2., ont été en partie compensées par les coûts de restructuration engagés dans l'exercice.

La restructuration opérationnelle menée par le Groupe s'est traduite par d'importantes pertes exceptionnelles complémentaires, dont une partie liée à la reprise de CBC par la SGE a pu être couverte par la garantie délivrée par la Compagnie Générale des Eaux (cf note 2.2.).

Par ailleurs, les autres charges et produits exceptionnels comprennent également un produit de 211 millions de francs (56 millions de francs en 1996), au titre de l'intégration fiscale mise en place en Grande-Bretagne par la Compagnie Générale des Eaux, et des charges et provisions relatives à la société Urban Bau en Allemagne, pour un montant de 116 millions de francs, qui ont conduit à la fermeture de cette filiale dans l'exercice.

24 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Impôts courants	(122)	(56)	(60)
Impôts différés	1	-	(5)
	(121)	(56)	(65)

Le poste «impôts courants» concerne essentiellement les filiales et les établissements non intégrés fiscalement, dont certaines filiales du groupe GTIE, qui expliquent l'essentiel de l'accroissement de la charge en 1997.

Compte tenu des reports fiscaux déficitaires que détient le Groupe, aucune incidence de la fiscalité différée n'a été enregistrée dans l'exercice. Les dettes et créances d'impôts différés qui figurent au bilan demeurent non significatifs.

25 • ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

(en millions de francs)	1997	1996	1995
Avals, cautions et garanties	15 450	13 735	14 549
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	-	234	275
Retraites complémentaires ⁽¹⁾	-	530	637
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	1 556	948	1 022
Autres engagements	323	299	176
	17 329	15 746	16 659

(1) Les engagements de retraites sont décrits en note 27.

Les cautions données à l'occasion des grands contrats, qui représentent la plus grande part du poste «avals, cautions et garanties» et couvrent notamment les avances reçues et les garanties de bonne fin d'exécution des travaux, expliquent l'importance du montant des engagements donnés.

Dans le cadre du reclassement auprès de la Compagnie Générale des Eaux de Sogea Guadeloupe (cf note 2.2.), il a été mis en place une garantie d'actifs et de passifs pour un montant maximum de 100 millions de francs dont 30 millions de francs ont été provisionnés dans les comptes 1997.

Engagements reçus

Les engagements reçus, qui comprennent essentiellement des sûretés personnelles (cautions, garanties), représentent 2 254 millions de francs au 31 décembre 1997 (1 388 millions de francs au 31 décembre 1996).

Dans le cadre de sa prise de contrôle à 90 % de CBC, la SGE a reçu de la Compagnie Générale des Eaux une garantie d'actifs et de passifs à échéance du 31 décembre 2003 (cf note 2.2.).

26 • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

Les actifs financés par voie de crédit-bail représentent un montant net cumulé au 31 décembre 1997 de 802 millions de francs, après 350 millions de francs d'amortissement théorique.

Ils comprennent notamment le siège social de la SGE à Rueil-Malmaison pour un montant net après amortissement théorique de 595 millions de francs.

Les redevances restant dues au titre de ces différents contrats s'élèvent à 961 millions de francs (hors redevances sur crédit-bail portant sur des biens d'un montant inférieur à un million de francs), dont 810 millions de francs pour la part en capital.

A la suite des opérations de gestion du risque de taux, le taux moyen des crédits-bails au 31 décembre 1997 ressort à 5,2% pour les 80% à taux variable et à 7,4% pour le solde à taux fixe.

Le règlement de ces redevances se déroulera selon l'échancier suivant :

(en millions de francs)

Redevances dues – à moins d'un an	107
– entre 2 et 5 ans	358
– au-delà de 5 ans	496
	961

Les redevances payées dans l'exercice se sont élevées à 137 millions de francs (132 millions de francs en 1996).

27 • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

(en millions de francs)

	1997	1996 ⁽¹⁾
Engagements contractés en France		
Indemnités de départ en retraite	435	441
Pensions et compléments de retraite	186	177
dont : - actifs	87	85
– retraités	99	92
Total	621	618
dont : - couvert par des assurances	11	11
– couvert par des provisions	610	117
– figurant parmi les engagements hors bilan	–	490
Engagements contractés à l'étranger		
Pensions et compléments de retraite	1 910	1 763
dont : - actifs	1 003	922
– retraités	907	841
Total	1 910	1 763
dont : - couvert par des provisions	1 226	557
– couvert par des fonds de pension	684	561
– figurant parmi les engagements hors bilan	–	645
Engagements totaux	2 531	2 381

(1) Les engagements en matière de retraite ont été reconstitués pour les deux exercices sur la base du périmètre à fin 1997 et de la méthode actuarielle mise en œuvre dans le cadre du changement de méthode décrit en note 2.1. (données non disponibles pour 1995).

Les engagements couverts par des fonds de pension concernent la filiale britannique Norwest Holst.

28 • GESTION DE LA DETTE FINANCIÈRE ET DES ENCOURS DE CRÉDIT-BAIL

Afin de profiter de la baisse des taux d'intérêts en Europe, le Groupe a indexé la plus grande partie de sa dette sur les taux variables.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, sont constitués principalement de contrats de swaps (88%) et d'instruments d'assurance de taux (12%).

Les instruments de couverture, des dettes financières et des crédits-bails, représentaient à la clôture de l'exercice un encours global d'environ 355 millions de francs, dont les échéances se répartissent entre un et quatre ans pour les dettes financières (290 millions de francs) et entre un et neuf ans pour les crédits-bails (65 millions de francs).

29 • EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés intégrées se décomposent comme suit :

	1997	1996	1995
Cadres	7 176	5 015	5 153
Agents de maîtrise	7 329	4 512	5 542
Employés	11 779	10 267	9 610
Ouvriers	41 967	37 495	40 593
	68 251	57 289	60 898

Les frais de personnel correspondants ont représenté 15,7 milliards de francs en 1997 (*12,5 milliards de francs en 1996*).

Les effectifs inscrits à la clôture de l'exercice représentaient 66 452 personnes (*54 838 à fin décembre 1996*). Leur augmentation est due principalement aux mouvements de périmètre intervenus dans l'exercice (+ 17 000 personnes). A structure constante, les effectifs auraient diminué d'environ 5 000 personnes dans l'année.

30 • RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des membres du comité de direction du groupe SGE ont représenté un montant total de 16 millions de francs en 1997, auxquels s'ajoutent les jetons de présence versés aux administrateurs pour un montant de 0,8 million de francs.

Les options de souscription d'actions des membres du comité de direction non exercées à fin 1997 s'élevaient à 92 635 à un prix d'exercice moyen de 176 francs par action.

Options de souscription d'actions des membres du comité de direction

Plans d'options	1991	1992	1993	1994	Total
Options exerçables au	1.1.93	1.1.94	1.1.95	1.1.96	
Prix d'exercice (en francs)	172,92	112,10	206,56	167,00	
Options exerçables au 1.1.97	21 786	21 786	29 049	33 500	106 121
Options exercées en 1997	-	13 486	-	-	13 486
Options exerçables au 1.1.98	21 786	8 300	29 049	33 500	92 635
Options exerçables en % du capital	0,054 %	0,021 %	0,072 %	0,083 %	0,230 %

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997

	Méthode de consolidation	% Intérêt Groupe
1. BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS		
Sogea	IG	100,00
Sicra	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Sogea Sud-Est	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest	IG	100,00
Sogea Est	IG	100,00
Sogea Atlantique	IG	100,00
Caroni Construction	IG	100,00
Sobea Ile-de-France	IG	100,00
Dodin Sud	IG	100,00
Chanzy-Pardoux	IG	100,00
TPI Ile-de-France	IG	100,00
Sogea Rhône-Alpes	IG	100,00
Sogea Bretagne	IG	100,00
Campenon Bernard Ouest	IG	100,00
Satom et ses filiales	IG	100,00
SBTPC (Réunion)	IG	86,65
Sogea Guadeloupe	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00
Sogea Martinique	IG	100,00
Denys et ses filiales (Belgique)	IG	100,00
Norwest Holst et ses filiales (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Rosser & Russell et ses filiales	IG	100,00
Campenon Bernard SGE	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Valerian	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	99,99
Brüggemann (Allemagne)	IG	89,99
Bâtiments et Ponts Construction	IG	94,99
Campenon Bernard SGE Bau et ses filiales (Allemagne)	IG	100,00
Klee et ses filiales (Allemagne)	IG	63,92
Socaso	IP	66,67
Hagen (Portugal)	IG	99,95
Campenon Bernard Régions	IG	100,00

	Méthode de consolidation	% Intérêt Groupe
Entreprises Morillon Corvol Courbot	IG	100,00
Méridionale Construction et Bâtiment	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	70,02
Campenon Bernard Sud	IG	100,00
Algemeen Bouw En Betonbedrijf (Pays-Bas)	IG	94,73
First Czech Construction Company (Tchéquie)	IG	100,00
Lamy	IG	100,00
C3B	IG	100,00
Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction	IG	90,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet France Nord	IG	100,00
Armol Freyssinet (Portugal)	IG	60,00
PSC Freyssinet (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Freyssinet France Sud	IG	100,00
Freyssinet Total Technology (Indonésie)	IG	100,00
Freyssinet Espagne (Espagne)	IG	60,00
2. INGÉNIERIE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES		
Compagnie Générale de Travaux & d'Ingénierie Électriques (GTIE)	IG	96,24
Saunier Duval Électricité	IG	96,24
Santerne	IG	96,23
Garczynski Traploir	IG	96,24
Controlmatic (Allemagne)	IG	97,37
Lee Beesley Deritend (Grande-Bretagne)	IG	96,24
Graniou	IG	96,06
Fournié Grospaud	IG	95,60
Masselin	IG	77,02
Lesens Électricité	IG	96,03
SDEL Réseaux	IG	96,24
Starren (Pays-Bas)	IG	96,24
SDEL Travaux Extérieurs	IG	96,24
Getelec Guadeloupe	IG	95,36
Entreprise Demouselle	IG	93,32
3. TRAVAUX ROUTIERS		
Eurovia		
Cochery Bourdin Chaussé	IG	100,00
Viafrance	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne Lorraine	IG	100,00
Eurovia Alsace Franche-Comté	IG	100,00
Gercif-Emulithe	IG	100,00
Rol Lister	IG	100,00
Moter	IG	99,46

	Méthode de consolidation	% Intérêt Groupe
Valentin	IG	100,00
TSS	IG	100,00
Eurovia Provence	IG	100,00
Eurovia Languedoc-Roussillon	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00
Les Paveurs de Montrouge	IG	100,00
SGE Verkehrsbau Union (Allemagne)	IG	100,00
4. THERMIQUE-MÉCANIQUE		
Tunzini	IG	100,00
Wanner Industrie	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Tunzini Génie Climatique	IG	100,00
SBGC (Réunion)	IG	95,50
Nickel (Allemagne)	IG	100,00
G+H Montage (Allemagne)	IG	100,00
G+H Montage Energie und Umweltschutz	IG	100,00
G+H Montage Innenausbau	IG	100,00
G+H Montage Fassadentechnik	IG	100,00
G+H Montage Kühlagertechnik, Industrie und Gewerbebau	IG	100,00
G+H Montage Schallschutz	IG	100,00
Schuh	IG	100,00
Isolierungen Leipzig	IG	100,00
L & V Isolatie (Pays-Bas)	IG	100,00
Wrede & Niedecken	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
Saga entreprise	IG	100,00
Cofiroute	ME	30,88

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

Comptes sociaux

BILAN	88
COMPTE DE RÉSULTAT	90
TABLEAU DE FINANCEMENT	92
ANNEXE AUX COMPTES	93
RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	104
INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE	105

BILAN

ACTIF

<i>(en milliers de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
Immobilisations incorporelles	3	40 852	41 008	41 069
Immobilisations corporelles	3	46 284	72 705	79 158
Immobilisations financières	4/9/10	7 950 700	7 008 241	8 045 274
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5	21 384	23 577	25 771
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		8 059 220	7 145 531	8 191 272
Clients et comptes rattachés	9/10	21 488	23 765	34 509
Autres débiteurs	9/10	357 774	440 758	200 067
Valeurs mobilières de placement	8	2 618 998	2 930 886	1 466 414
Disponibilités	8	4 257 443	1 048 998	88 368
Charges constatées d'avance	9	5 819	3 346	4 103
TOTAL ACTIF CIRCULANT		7 261 522	4 447 753	1 793 461
Écarts de conversion Actif		45 325	39 738	9 940
TOTAL DE L'ACTIF		15 366 067	11 633 022	9 994 673

PASSIF

<i>(en milliers de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
Capital		3 427 485	2 585 205	2 566 752
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 063 594	348 880	882 069
Réserve légale		174 957	172 054	172 054
Réserves réglementées		202 607	202 607	202 607
Report à nouveau		55 151	–	317 828
Résultat de l'exercice		(119 086)	58 054	(851 995)
Provisions réglementées		6 102	4 939	3 777
CAPITAUX PROPRES	6	4 810 810	3 371 739	3 293 092
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7	271 929	440 681	1 312 909
Dettes financières	8/9/10	9 905 445	7 602 062	5 083 764
Autres dettes	9/10	336 981	183 630	290 360
Produits constatés d'avance	9	405	2 234	8 176
TOTAL DETTES		10 242 831	7 787 926	5 382 300
Écarts de conversion Passif		40 497	32 676	6 372
TOTAL DU PASSIF		15 366 067	11 633 022	9 994 673

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires	13	115 849	119 214	132 575
Reprises sur provisions et transferts de charges		17 807	8 365	19 140
Autres produits d'exploitation		136 045	185 379	194 148
		269 701	312 958	345 863
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes		(120 561)	(120 024)	(138 750)
Impôts et taxes		(10 572)	(10 469)	(10 760)
Salaires et charges sociales		(72 513)	(63 689)	(67 782)
Dotations aux amortissements		(9 037)	(11 005)	(11 702)
Dotations aux provisions		(4 278)	(874)	(10 511)
Autres charges d'exploitation		(53 340)	(65 862)	(69 236)
		(270 301)	(271 923)	(308 741)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		(11 370)	(4 030)	(2 276)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(11 970)	37 005	34 846

<i>(en milliers de francs)</i>	Notes	1997	1996	1995
Produits financiers				
Produits de participations		507 255	323 683	255 378
Produits nets sur cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille		–	342 897	–
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		22 483	24 863	92 952
Autres intérêts et produits assimilés		150 243	62 396	69 179
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		53 369	31 924	46 883
Différences positives de change		2 342	9 637	4 958
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 794	38 828	59 247
		738 486	834 228	528 597
Charges financières				
Charges liées à des participations		(222 623)	(16 231)	(94 286)
Intérêts et charges assimilés		(291 811)	(194 558)	(326 374)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		–	(214)	(5 819)
Différences négatives de change		(2 916)	(1 763)	(920)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(17 691)	(46 790)	(78 816)
		(535 041)	(259 556)	(506 215)
RÉSULTAT FINANCIER	14	203 445	574 672	22 382
RÉSULTAT COURANT		191 475	611 677	57 228
Produits exceptionnels				
sur opérations de gestion		876	11 570	16 681
sur opérations en capital		793 332	9 302	1 308 144
Reprises sur provisions et transferts de charges		209 449	1 052 800	140 584
		1 003 657	1 073 672	1 465 409
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion		(96 678)	(1 191 838)	(134 752)
sur opérations en capital		(908 170)	(5 326)	(1 247 952)
Dotations aux amortissements et provisions		(445 260)	(498 681)	(991 878)
		(1 450 108)	(1 695 845)	(2 374 582)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15	(446 451)	(622 173)	(909 173)
Impôt sur les bénéfices	16	135 890	68 550	(50)
RÉSULTAT NET		(119 086)	58 054	(851 995)

TABLEAU DE FINANCEMENT

<i>(en milliers de francs)</i>	1997	1996	1995
RESSOURCES			
Résultat net	(119 086)	58 054	(851 995)
Dotations nettes aux amortissements	6 845	8 811	9 466
Dotations nettes aux provisions	241 117	(547 431)	891 395
Marge brute d'autofinancement	128 876	(480 566)	48 866
Résultat des cessions d'actifs	114 839	(346 872)	(60 192)
Capacité d'autofinancement	243 715	(827 438)	(11 326)
Cessions d'actifs	793 332	1 571 954	1 308 144
Augmentations de capital	1 556 993	19 430	155 080
Augmentations des dettes à plus d'un an	764 266	521 658	17
I - Total	3 358 306	1 285 604	1 451 915
EMPLOIS			
Investissements			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 977	5 237	3 013
Acquisition de titres	3 028 328	234 990	1 257 206
	3 030 305	240 227	1 260 219
Autres emplois			
Diminution des dettes à plus d'un an	639 425	327 779	18 188
Variation des autres immobilisations financières	29 404	(607 367)	(14 252)
Dividendes distribués	-	-	145 988
	668 829	(279 588)	149 924
II - Total	3 699 134	(39 361)	1 410 143
Variation nette du fonds de roulement (I - II)	(340 828)	1 324 965	41 772
Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement	(227 020)	339 000	(236 654)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(113 808)	985 965	278 426

ANNEXE AUX COMPTES

1 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique «concessions, brevets, licences» sont amortis sur deux ans sauf cas particuliers. Les droits incorporels afférents au contrat de crédit-bail immobilier relatif au siège de la SGE à Rueil 2000 sont amortis sur trente ans, pour la partie relative aux constructions, à compter du 1^{er} octobre 1992. L'amortissement correspondant, qui est de nature dérogatoire, figure dans les capitaux propres sous la rubrique «provisions réglementées».

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations :

Constructions	30 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

1.3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, quote-part rectifiée le cas échéant pour tenir compte des perspectives de développement et de résultats des sociétés concernées ou de leur intérêt pour le Groupe.

1.4. Sociétés en participation

La SGE, société holding du Groupe, est gérante de sociétés en participation dont elle intègre à 100 % les éléments du bilan et du compte de résultat. La part de résultat revenant aux associés est inscrite dans la rubrique : «quote-part de résultat sur opérations faites en commun».

1.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement de ces créances.

1.6. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans les comptes «écarts de conversion». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable.

1.7. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées en fonction de leur dernière valeur liquidative en fin d'exercice.

1.8. Provisions pour risques et charges

La SGE constitue des provisions pour couvrir des risques de caractère exceptionnel, notamment des risques sur filiales et des risques immobiliers.

1.9. Engagements de retraites

Les engagements de la société portant sur des retraites complémentaires attribuées à certains membres du personnel font l'objet d'une provision inscrite au bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités.

Le montant des indemnités de départ en retraite du personnel actif, déterminées suivant les règles de la Convention collective des travaux publics, figure en «engagements donnés hors bilan».

2 • FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Apport de GTIE et Santerne

Dans le cadre de la constitution d'une Division ingénierie et travaux électriques au sein du groupe SGE, la Compagnie Générale des Eaux et ses filiales, la Compagnie Générale de Chauffe et Sahide, ont apporté à la SGE, avec date d'effet au 1^{er} janvier 1997, les sociétés GTIE et Santerne qu'elles détenaient à 100 %.

La SGE a émis 9 491 440 actions en rémunération de cet apport représentant un montant de 1 519 millions de francs. La participation détenue par la Compagnie Générale des Eaux et ses filiales s'est trouvée portée à près de 85 % à l'issue de cette opération.

SGE a ensuite cédé à GTIE ses titres Santerne (pour leur valeur d'apport, 331 millions de francs) et SDEL (pour 373 millions de francs), dégageant ainsi une plus-value de 69 millions de francs. Enfin, la SGE a acquis auprès de la Compagnie Générale des Eaux 11 % du capital de Garczynski Traploir. Cette participation a ensuite été reclassée auprès de GTIE.

2.2. Acquisition de CBC

Après avoir, en décembre 1996, pris une première participation de 40 % dans CBC, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, la SGE a acquis 50 % supplémentaires en juin 1997, pour un prix de cession global de 111,6 millions de francs (dont 31 millions de francs versés en 1997).

Dans le cadre de cette opération, la Compagnie Générale des Eaux a octroyé à la SGE une garantie d'actifs et de passifs pour couvrir des pertes d'exploitation, des coûts de restructuration, diverses charges exceptionnelles et l'incidence du reclassement à la CGIS des activités de promotion immobilière.

Sur le plan opérationnel, l'intégration de CBC au sein du groupe SGE s'est traduite, après reprise par la CGIS des activités de promotion immobilière, par le rattachement des activités bâtiment à Campenon Bernard SGE et Sogea ; les filiales de montage immobilier Sorinvest et Sorif étant sous le contrôle direct de la SGE.

2.3. Cession des engagements allemands à la CGIS

La SGE a transféré à la SNC Babelsberg, filiale de la CGIS et de la Compagnie Générale des Eaux, avec effet au 1^{er} janvier 1997, l'ensemble des engagements immobiliers qu'elle détenait à Berlin au travers de SGE Immobilien GmbH, filiale à 100 % de la SGE (engagements locatifs de longue durée relatifs aux projets Lindencorso, Anthropolis et Friedrichstadt Passagen et parts de quelques sociétés immobilières).

SGE a cédé la société SGE Immobilien pour un deutsche Mark, après l'avoir préalablement recapitalisée pour 190 millions de francs, dégageant ainsi une moins-value de 190 millions de francs, entièrement compensée par une reprise des provisions constituées fin 1996 par la SGE pour couvrir ses engagements locatifs.

2.4. Recapitalisation de SGE Deutsche Holding (filiale à 100 % de la SGE)

La SGE a procédé à la fin de l'exercice 1997 à la recapitalisation de SGE Deutsche Holding pour un montant de 401 millions de francs pour compenser les pertes subies par ses filiales en Allemagne. Ces titres de participation ont fait l'objet d'une dépréciation de 390 millions de francs.

3 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Valeurs brutes

(en millions de francs)	1996	Acquisitions	Cessions	1997
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	1	-	-	1
Droits incorporels	41	-	-	41
	42	-	-	42
Immobilisations corporelles				
Terrains	23	-	(4)	19
Constructions	53	-	(23)	30
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	46	1	(9)	38
	122	1	(36)	87

Les droits incorporels résultent du rachat à Sogea en 1991 du contrat de crédit-bail finançant le siège social de la SGE à Rueil-Malmaison.

Amortissements

(en millions de francs)	1996	Dotations	Reprises	1997
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	1	-	-	1
	1	-	-	1
Immobilisations corporelles				
Terrains	2	-	-	2
Constructions	26	2	(11)	17
Autres immobilisations corporelles	21	5	(4)	22
	49	7	(15)	41

4 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeurs brutes

(en millions de francs)	1996	Augmentation	Diminution	1997
Titres de participations	5 362	3 029	(887)	7 504
Créances rattachées à des participations	2 062	713	(1 502)	1 273
Autres titres immobilisés	63	-	-	63
Prêts et autres immobilisations financières	34	1	(6)	29
	7 521	3 743	(2 395)	8 869

Les mouvements constatés dans la rubrique «titres de participations» concernent :

- l'acquisition par voie d'apport de GTIE et Santerne (1 519 millions de francs) suivi de l'apport par la SGE à GTIE des titres Santerne (cf. note 2.1.) ;
- la prise de contrôle à 90 % du capital de CBC pour un montant complémentaire de 31 millions de francs (cf. note 2.2.) ;
- l'acquisition puis l'augmentation de capital de SGE Immobilien GmbH cédée ensuite à la filiale allemande de la CGIS (cf. note 2.3.) ;
- l'augmentation de capital de SGE Deutsche Holding pour 401 millions de francs (cf. note 2.4).

A noter également dans cette rubrique l'augmentation de capital du Consortium Stade de France pour un montant de 17 millions de francs.

Le poste «créances rattachées à des participations» comprend les avances capitalisables et les prêts accordés par la SGE à ses filiales.

Provisions

(en millions de francs)	1996	Dotations	Reprises	1997
Titres de participations	241	396	–	637
Créances rattachées à des participations	210	12	(1)	221
Autres titres immobilisés	61	–	–	61
Prêts et autres immobilisations financières	1	–	–	1
	513	408	(1)	920

La provision pour dépréciation des titres dotée en 1997 concerne, pour l'essentiel, SGE Deutsche Holding (cf. note 2.4.), dont la dépréciation totale cumulée des titres à fin 1997 s'élève à 491 millions de francs.

5 • CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent pour l'essentiel aux préloyers du contrat de crédit-bail relatif au siège social, et amortis sur la durée de celui-ci. Ces préloyers correspondent au préfinancement de l'opération, préalablement à l'occupation de l'immeuble, en 1992.

6 • CAPITAUX PROPRES

(en millions de francs)	31.12.1996	Augmentations de capital et primes d'émission, dotations aux provisions réglementées	Affectations du résultat de l'exercice 1996	Résultat de l'exercice 1997	31.12.1997
Capital	2 585	842	–	–	3 427
Primes liées au capital	349	715	–	–	1 064
Réserve légale	172	–	3	–	175
Réserves réglementées	203	–	–	–	203
Report à nouveau	–	–	55	–	55
Résultat de l'exercice	58	–	(58)	(119)	(119)
Provisions réglementées	5	1	–	–	6
	3 372	1 558	–	(119)	4 811

La rémunération des apports des sociétés GTIE et Santerne a donné lieu à l'émission de 9 491 440 actions pour un montant de 806 772 400 francs, auquel s'ajoute une prime de 711 858 000 francs.

Les augmentations de capital souscrites en numéraire dans le cadre des options et du plan d'épargne du groupe SGE ont, quant à elles, représenté au total un montant de 35 507 050 francs pour 417 730 actions, auquel s'ajoute une prime d'émission de 3 781 075 francs.

Au 31 décembre 1997, le capital social était ainsi constitué de 40 323 352 actions de 85 francs.

La réserve spéciale des plus-values à long terme se répartit entre deux postes :

- la réserve légale, dont une partie des dotations a été assimilée à des dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme pour les montants suivants, au 31 décembre 1997, détaillés par taux d'imposition :

	<i>(en millions de francs)</i>
Taux d'imposition à 15 %	89
Taux d'imposition à 18 %	36
Taux d'imposition à 19 %	16
Taux d'imposition à 25 %	1
	142

- les réserves réglementées, dont le solde au 31 décembre 1997 se décompose, détaillé par taux d'imposition, de la façon suivante :

	<i>(en millions de francs)</i>
Taux d'imposition à 10 %	23
Taux d'imposition à 15 %	22
Taux d'imposition à 18 %	113
Taux d'imposition à 19 %	41
Taux d'imposition à 25 %	4
	203

7 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en millions de francs)</i>	1996	Dotations	Reprises	1997
Engagements de retraites	28	-	-	28
Risques sur filiales	112	14	(15)	111
Autres risques et charges	301	33	(201)	133
	441	47	(216)	272

Les reprises de provisions figurant dans la rubrique «autres risques et charges» concernent essentiellement les risques immobiliers en Allemagne (*cf.* note 2.3.).

Au 31 décembre 1997, les provisions pour autres risques et charges concernent notamment les risques sur les filiales britanniques pour 80 millions de francs.

8 • ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Prêts	(60)	-	(235)
Emprunt participatif	300	300	300
Emprunts obligataires	-	4	8
Emprunts auprès des établissements de crédit	433	698	482
Créances et dettes financières à long terme (part à plus d'un an)	673	1 002	555
Prêts	(860)	(1 683)	(605)
Valeurs mobilières de placement	(2 619)	(2 931)	(1 466)
Disponibilités	(4 210)	(1 018)	(249)
Emprunts obligataires	4	4	4
Emprunts auprès des établissements de crédit	415	319	98
Découverts bancaires et billets de trésorerie	730	547	317
Comptes courants de trésorerie filiales	7 520	5 627	3 753
Trésorerie nette	980	865	1 852
Endettement financier net	1 653	1 867	2 407

La réduction de l'endettement net de la SGE résulte principalement des encaissements de dividendes et des résultats des filiales sous forme de SNC.

Les billets de trésorerie émis par la SGE s'élèvent à 533 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 170 millions de francs au 31 décembre 1996 et 300 millions de francs au 31 décembre 1995.

Le poste «disponibilités» comprend le compte courant financier de la SGE auprès de la Compagnie Générale des Eaux pour un montant de 3 255 millions de francs à fin 1997, contre 1 004 millions de francs à fin 1996.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de sicav, de certificats de dépôts et de fonds communs de placement. Leur valeur boursière à la clôture était voisine du prix de revient.

9 • ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

<i>(en millions de francs)</i>	Montant brut	Dont	
		à moins d'un an	à plus d'un an
CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 273	892	381
Prêts et autres immobilisations financières	29	1	28
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	23	23	-
Autres débiteurs	397	353	44
Charges constatées d'avance	6	6	-
	1 728	1 275	453

Les créances rattachées à des participations comprennent principalement les avances faites aux filiales britanniques pour 377 millions de francs et au Consortium Stade de France pour 305 millions de francs.

Provisions sur créances

Les variations de provisions sur actif immobilisé sont détaillées dans la note 4.

Par ailleurs, les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

(en millions de francs)	1996	Dotations	Reprises	1997
Clients	2	-	-	2
Autres débiteurs	38	2	(1)	39
	40	2	(1)	41

(en millions de francs)

DETES	Montant brut	Dont	
		à moins d'un an	à plus d'un an
Dettes financières			
Emprunt participatif ⁽¹⁾	300	-	300
Autres emprunts obligataires	4	4	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 044	611	433
Emprunts et dettes financières divers	8 558	8 071	487
Autres dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 369	9 369	-
Dettes fiscales et sociales	18 066	18 066	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 192	1 192	-
Autres dettes	308 354	308 354	-
Produits constatés d'avance	405	405	-
	347 292	346 072	1 220

(1) Emprunt participatif auprès du groupe Saint-Gobain à échéance 2003, rémunéré au taux fixe de 5 % et remboursable par anticipation, sous certaines conditions, sur demande du prêteur.

10 • ENTREPRISES LIÉES

(en millions de francs)	Sociétés consolidées	Autres sociétés du Groupe
ACTIF		
Actif immobilisé		
Titres de participations	7 283	221
Créances rattachées à des participations	529	744
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	14	5
Autres débiteurs	271	30
PASSIF		
Emprunts et dettes financières divers	7 512	25
Autres dettes liées à des participations	487	
Dettes d'exploitation		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3	1
Autres dettes	233	3

11 • ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996
Avals et cautions	3 958	5 276
Indemnités de départ en retraite	6	5
Engagements liés à la responsabilité d'associés de SNC/SCS	3 619	4 593
	7 583	9 874

La ligne «avals et cautions» représente, pour l'essentiel, les garanties données par la SGE à des établissements financiers ou à des clients pour le compte de ses filiales.

12 • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

Les investissements financés par voie de crédit-bail représentent au 31 décembre 1997 un montant résiduel de 597 millions de francs (après 95 millions de francs d'amortissements, dont 19 millions au titre de l'exercice). Ils concernent pour l'essentiel le siège social de la SGE.

Les redevances restant dues au titre de ces différents contrats s'élèvent à 707 millions de francs, dont 523 millions de francs pour la part en capital.

A la suite des opérations de gestion du risque de taux, le coût moyen de financement des crédits-bails au 31 décembre 1997 ressort à 5% à taux variable.

Le règlement de ces redevances se déroulera selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions de francs)</i>	
Redevances dues	
- à moins d'un an	58
- de 2 ans à 5 ans	252
- à plus de 5 ans	397
Total à payer	707
Prix d'achat résiduel	70

Les redevances payées dans l'exercice se sont élevées à 54 millions de francs (*57 millions de francs en 1996 et 69 millions de francs en 1995*).

Engagements liés à l'utilisation d'instruments financiers

La SGE, dans le cadre de sa gestion centralisée du risque de taux, intervient principalement par le biais de contrats de swaps et d'instruments d'assurance de taux.

Les accords de swaps représentaient à la clôture de l'exercice un encours global, couvrant à la fois les dettes financières et les crédits-bails, d'environ 200 millions de francs, dont les échéances se répartissent entre un et deux ans.

13 • CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'est établi à 116 millions de francs en 1997, en baisse de 2,8% par rapport à l'exercice précédent ; il comprend les refacturations de prestations de services aux filiales du Groupe.

14 • RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Revenus du portefeuille	368	182	164
Résultat des SNC/SCS	(84)	125	24
Frais financiers nets	(65)	(75)	(150)
Résultat de change	(1)	8	4
Provisions financières	(15)	(8)	(20)
Résultat sur cession de titres	-	343	-
Résultat financier	203	575	22

Les revenus du portefeuille comprennent les dividendes reçus des sociétés suivantes :

- Cofiroute pour 116 millions de francs (*115 millions de francs en 1996*),
- Socofreg pour 104 millions de francs (*0 franc en 1996*),
- Sogea pour 85 millions de francs (*65 millions de francs en 1996*),
- GTIE pour 59 millions de francs (*0 franc en 1996*).

Les quotes-parts de résultats des sociétés de personnes comprennent en 1997 une perte de Campenon Bernard SGE de 218 millions de francs (*contre un bénéfice de 73 millions de francs en 1996*).

La plus-value sur titres enregistrée en 1996 concernait la cession du portefeuille d'actions Saint-Gobain.

15 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en millions de francs)</i>	1997	1996	1995
Résultat sur opérations en capital			
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5	3	5
- Cessions de titres	(120)	1	55
Résultat sur opérations de gestion	(95)	(1 180)	(118)
Provisions exceptionnelles	(236)	554	(851)
Résultat exceptionnel	(446)	(622)	(909)

Pour 1997

Le résultat de cession comprend d'une part la moins-value dégagée sur la cession de SGE Immobilien à la CGIS pour 190 millions de francs (*cf. note 2.3.*), et d'autre part la plus-value d'apport à GTIE des titres SDEL pour 69 millions de francs (*cf. note 2.1.*).

Le résultat sur opérations de gestion comprend principalement les subventions données par la SGE au profit de Santerne (60 millions de francs) et de SGE Environnement (15 millions de francs).

Les mouvements de provisions exceptionnelles comprennent notamment la dépréciation des titres SGE Deutsche Holding pour 390 millions de francs (*cf. note 2.4.*) et, en sens inverse, la reprise de provisions relative aux engagements immobiliers pour 190 millions de francs (*cf. note 2.3.*).

Pour 1996

Le résultat sur opérations de gestion incluait un abandon de créance sur SGE Deutsche Holding pour 1 155 millions de francs.

Le poste «provisions exceptionnelles» comprenait des reprises de provisions pour risques au titre de SGE Deutsche Holding et Amery BV pour 989 millions de francs.

16 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au 31 décembre 1997, la SGE dispose d'un report déficitaire ordinaire et d'amortissements réputés différés pour un montant global de l'ordre de un milliard de francs.

Le produit d'impôt constaté dans le compte de résultat 1997 représente l'impôt payé dans le cadre du régime d'intégration par les filiales à la société mère et imputé sur le déficit de celle-ci.

17 • RÉMUNÉRATIONS ET EFFECTIFS

Rémunérations des dirigeants

La quote-part des rémunérations des membres du comité de direction du groupe SGE supportée par la société mère s'est élevée à 6 millions de francs en 1997, auxquels s'ajoutent les jetons de présence versés aux administrateurs pour un montant de 0,8 million de francs.

Effectifs moyens de la société

Les effectifs moyens de la société sont passés de 74 personnes (dont 51 ingénieurs et cadres) en 1996 à 80 personnes (dont 56 ingénieurs et cadres) en 1997.

18 • SOCIÉTÉ CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SGE

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Société anonyme au capital de 13 404 517 600 francs

Siège social : 52, rue d'Anjou - 75984 Paris Cedex 08

RCS Paris 780 129 961

Consolidation selon la méthode de l'intégration globale

(pourcentage de détention au 31 décembre 1997 : 51,2%).

19 • INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1997

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers de francs)

	Capital	Réserves report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la SGE	Montant des cautions et avals donnés par la SGE	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la SGE
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés par entité										
1. Filiales										
(50 % au moins du capital détenu par la société)										
a. Valeurs françaises										
Campenon Bernard SGE	505 750	39 349	87,99	444 990	444 990	-	-	3 059 240	(247 826)	-
CBC	273 552	(381 229)	90,00	111 600	111 600	104 871	-	518 961	144 562	-
Freyssinet International	22 000	45 375	99,98	56 143	56 143	-	-	31 548	(1 599)	-
GTIE	621 944	(49 837)	95,44	1 938 633	1 938 633	-	-	1 180 391	132 466	59 357
Lefort Francheteau	62 939	-	100,00	67 418	67 418	22 441	-	175 497	19 506	-
Ornem	21 390	(5 651)	100,00	93 289	12 321	184 873	-	-	(3 419)	-
Socofreg	1 913 265	318 112	95,01	2 131 045	2 131 045	-	-	-	69 222	103 875
Sogea	1 633 141	3 691	56,90	1 145 209	1 145 209	-	-	1 217 314	374 022	85 344
Tunzini	149 000	2 112	100,00	149 000	149 000	18 909	-	16 183	115 052	-
b. Valeurs étrangères										
Amery International	594	(163 259)	100,00	54 322	-	-	-	-	(7 995)	-
SGE Deutsche Holding	105 390	(91 795)	100,00	810 696	319 563	-	-	24 918	(390 853)	-
2. Participations										
(10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Consortium										
Stade de France	150 000	(1 830)	33,33	50 000	50 000	305 439	-	13 593	3 277	-
Cofiroute	1 014 629	1 870 424	30,88	376 851	376 851	-	-	4 247 498	790 564	115 561
Wanner Industrie	100 000	(6 000)	30,63	30 625	30 625	-	-	586 374	(435)	-
B. Renseignements non détaillés par entité										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
(50 % au moins du capital détenu par la société)										
a- Filiales françaises										
(ensemble)	-	-	-	13 757	13 014	-	-	-	-	-
b- Filiales étrangères										
(ensemble)	-	-	-	6 283	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises au paragraphe A										
(10 à 50 % du capital détenu par la société)										
a- Dans des sociétés françaises										
(ensemble)	-	-	-	86 536	23 404	-	-	-	-	-
b- Dans des sociétés étrangères										
(ensemble)	-	-	-	1 214	-	-	-	-	-	-

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1993	1994	1995	1996	1997
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social <i>(en milliers de francs)</i>	2 086 187	2 481 818	2 566 752	2 585 205	3 427 485
b. Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	24 543 375	29 197 859	30 197 084	30 414 182	40 323 352
c. Nombre maximum d'actions futures à créer par conversion d'obligations ⁽²⁾	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultat de l'exercice <i>(en milliers de francs)</i>					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	129 890	128 644	132 575	119 214	115 850
b. Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(141 266)	157 092	41 102	(544 814)	(26 682)
c. Impôts sur les bénéfices	19 838	118	50	(68 550)	(135 890)
d. Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	172 780	315 035	(851 995)	58 054	(119 086)
e. Résultat distribué ⁽³⁾	122 717	145 989	-	-	161 293
III. Résultat par action <i>(en francs)</i>					
a. Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	(6,56)	5,38	1,36	(15,66)	2,71
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,04	10,79	(28,21)	1,91	(2,95)
c. Dividende net attribué à chaque action	5	5	-	-	4
IV. Personnel					
a. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	72	74	89	74	80
b. Montant de la masse salariale de l'exercice <i>(en milliers de francs)</i>	37 898	37 411	42 780	41 623	45 315
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice <i>(en milliers de francs)</i>	13 203	13 621	16 361	15 786	17 144

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Par ailleurs, les options consenties dans le cadre des plans de souscription d'actions autorisés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1988 et l'assemblée générale mixte du 18 juin 1993 mis en place par les conseils d'administration du 5 décembre 1991, du 6 novembre 1992, du 4 novembre 1993 et du 4 novembre 1994, non encore exercés, représentent un total de 1 125 831 actions au 31 décembre 1997.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1997

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	Valeur nette comptable <i>(en millions de francs)</i>
Socofreg	17 312 444	2 131,0
GTIE	5 935 725	1 938,6
Sogea	1 896 524	1 145,2
Campenon Bernard SGE	4 449 900	445,0
Cofiroute	1 253 377	376,9
SGE Deutsche Holding	1	319,6
Tunzini	1 489 999	149,0
CBC	6 154 920	111,6
Lefort Francheteau	629 385	67,4
Freyssinet International STUP	137 470	56,1
Consortium Stade de France	499 998	50,0
Wanner Industrie	306 250	30,6
SNEL	689 794	18,0
Ornem	356 494	12,3
Ascop	15 000	8,2
Thinet Sud	67 999	2,0
Selt	20 250	2,0
Tunzini Thermique Environnement	8 000	0,8
Parking Place Vendôme	1 114	0,6
Autres titres (non détaillés)	-	4,9
Total des titres en participation et autres titres immobilisés (montant net de provisions)		6 869,8

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	108
RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES COMPTES SOCIAUX	109
RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	110
RAPPORT SPÉCIAL RELATIF À LAutorisation D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES	112

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale d'Entreprises relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1997 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1. de l'annexe, qui expose un changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 4 mars 1998

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu - BMA		Salustro Reydel	
Michel Bousquet	Dominique Descours	Bernard Cattenoz	Bertrand Vialatte

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale d'Entreprises, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 • OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 • VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 4 mars 1998

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu - BMA
Michel Bousquet Dominique Descours

Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Bertrand Vialatte

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi et préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

1 • CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX (CGE)

Dirigeants concernés : Messieurs Jean-Marie Messier et Guy Dejouany

Acquisition d'actions de la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC) auprès de la Compagnie Générale des Eaux (CGE)

Par un avenant en date du 30 juin 1997 à la convention du 20 décembre 1996 d'acquisition par votre société de 40% du capital de la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC) à la Compagnie Générale des Eaux, votre société a acquis à la société CGE un bloc complémentaire de 3 419 400 actions de la société CBC, représentant 50% du capital, le montant global de la transaction étant fixé à 112 millions de francs.

Dans le cadre de cet avenant, votre société a reçu de la CGE une subvention de 808 millions de francs, à titre de garantie accordée par la CGE.

2 • CONVENTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS CGE ET GTIE

Dirigeants concernés entre la SGE et la CGE : Messieurs Jean-Marie Messier et Guy Dejouany

Dirigeants concernés entre la SGE et GTIE : Messieurs Antoine Zacharias, Bernard Huvelin et Gérard Mohr

Aquisition et cession d'actions de la société Garczynski Traploir

Votre société a acquis auprès de la société CGE 26 081 actions de la société Garczynski Traploir, représentant 11,07% du capital, pour 46 millions de francs. Ces actions ont été rétrocédées le même jour et au même prix à la société GTIE.

3 • CESSION À LA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMMOBILIER ET DE SERVICES (CGIS) DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES EN ALLEMAGNE

Dirigeants concernés : Messieurs Jean-Marie Messier et Alain Dinin

Par convention conclue en date du 4 septembre 1997 entre la CGE, la SNC Babelsberg, filiale de la CGIS, et votre société :

- votre société a cédé à la SNC Babelsberg la totalité du capital de SGE Immobilien pour un montant de un franc ;
- votre société s'est engagée fort auprès de la SNC Babelsberg à ce que CBC cède l'intégralité de la participation qu'elle détient indirectement dans EPE, cette cession devant s'accompagner du transfert à la SNC Babelsberg des garanties correspondantes consenties par la Compagnie Générale des Eaux à la SGE ;
- la SNC Babelsberg a repris l'ensemble des engagements souscrits par la SGE et les sociétés de son Groupe relatifs à ces opérations ;
- l'ensemble des financements correspondants consentis par la SGE ont été repris par la SNC Babelsberg ou toute autre société du groupe CGIS au plus tard le 31 décembre 1997 ;
- la SGE a participé aux pertes de SGE Immobilien à compter du 1^{er} janvier 1997 pour un montant de 190 millions de francs.

4 • CESSION À GTIE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SANTERNE

Dirigeants concernés : Messieurs Antoine Zacharias, Bernard Huvelin et Gérard Mohr

Dans le cadre de la constitution d'un pôle ingénierie et travaux électriques, votre société a reclassé sa participation de 80 % dans Santerne auprès de GTIE le 30 juin 1997.

Cette cession a porté sur 827 902 actions Santerne et s'est faite pour un prix de 400 francs par action, soit 331 160 800 francs, ce prix étant conditionné par l'engagement de la SGE de remettre la situation nette de Santerne, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 1997, à un niveau égal à ce qu'elle était au 1^{er} janvier 1997. Cette cession s'est accompagnée aussi d'une garantie de passif consentie par votre société de 60 millions de francs entièrement versée au cours de l'exercice.

5 • CESSION À SOCOFREG DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SGE ENVIRONNEMENT

Dirigeants concernés : Messieurs Antoine Zacharias et Bernard Huvelin

Votre société a cédé à sa filiale Socofreg, le 24 novembre 1997, sa participation dans la société SGE Environnement. Cette cession a porté sur 149 993 actions pour un prix de 100 francs par action, soit 14 999 300 francs, et a été assortie d'une garantie de passif de 15 millions de francs entièrement prise en compte au cours de l'exercice.

6 • DÉMÉNAGEMENT DE SOGEA

Dirigeants concernés : Messieurs Antoine Zacharias, Serge Michel et Michel Cambournac

Dans le cadre de la prise de contrôle par votre société de CBC, le regroupement sur le siège de Rueil 2000 des équipes de CBC a rendu nécessaire le déménagement de Sogea dans un autre immeuble du site.

Cette décision relevant de la direction du Groupe, il a été décidé de faire prendre en charge par votre société le coût du déménagement de Sogea, pour un montant forfaitaire de un million de francs.

Paris et Neuilly, le 4 mars 1998

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu - BMA
Michel Bousquet Dominique Descours

Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Bertrand Vialatte

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À L'AUTORISATION D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES (assemblée générale mixte du 25 mai 1998)

En notre qualité de commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles 180-1, 194-1, 195, 339-2, 208-1 et 208-10 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur le renouvellement de certaines autorisations demandées par votre conseil d'administration d'émettre, en une ou plusieurs fois,

- pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1 500 millions de francs avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- des actions nouvelles (treizième résolution) ;

- pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1 500 millions de francs avec maintien ou suppression, au choix de votre conseil d'administration, du droit préférentiel de souscription :

- des obligations convertibles avec ou sans bons de souscription d'actions et des obligations à bons de souscription d'actions (quatorzième résolution) ;
- des valeurs mobilières composées donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions (quinzième résolution) ;

- réservées ou au bénéfice du personnel :

- des actions réservées aux salariés du groupe SGE dans le cadre de plans d'épargne pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 5 % (seizième résolution) ;
- des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de mandataires sociaux, cadres et exceptionnellement salariés non cadres du groupe SGE pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 % y compris les options consenties antérieurement (dix-septième résolution).

Les conditions d'émission de ces valeurs mobilières sont décrites en annexe.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous demande, pour certaines d'entre elles, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Cette renonciation porte, en premier lieu, sur le droit de souscrire les titres lors de leur émission. Elle pourra résulter des quatorzième et quinzième résolutions soumises à votre approbation, si votre conseil d'administration choisit de supprimer le droit préférentiel de souscription conformément à la faculté offerte par ces résolutions. Votre conseil d'administration se réserve, en présence de cette renonciation et en vertu des résolutions précitées, la possibilité de vous conférer un délai de priorité pour la souscription, dont il fixera la durée et les modalités.

La renonciation concerne, par ailleurs, le droit de souscrire les actions qui seront ultérieurement créées :

- lors de l'exercice des bons de souscription attachés aux actions ou aux obligations (quatorzième et quinzième résolutions) ;

- lors de la conversion des obligations convertibles (quatorzième résolution) ;

- lors de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières composées (quinzième résolution).

Pour les seizième et dix-septième résolutions, cette renonciation porte sur le droit de souscription réservé aux mandataires sociaux, cadres et exceptionnellement non-cadres du groupe SGE bénéficiant d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux salariés de la SGE ou de ses filiales dans le cadre du plan d'épargne groupe.

CONCLUSIONS

Nous avons examiné les projets d'opérations qui vous sont proposés en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les modalités de ces opérations n'étant pas fixées, nous ne sommes pas actuellement en mesure de nous prononcer sur les éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission et de souscription ni sur les demandes de renonciation à votre droit préférentiel de souscription qui vous sont faites, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

De même, l'incidence des émissions envisagées sur votre situation en tant qu'actionnaire, en particulier en ce qui concerne la valeur boursière de l'action et votre quote-part dans les capitaux propres de la SGE ne peut pas vous être précisée à la date du présent rapport.

Lorsque leurs conditions en seront fixées, ces opérations donneront lieu à l'établissement de rapports complémentaires de notre part, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Paris, le 19 mars 1998

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu - BMA		Salustro Reydel	
Michel Bousquet	Dominique Descours	Bernard Cattenoz	Bertrand Vialatte

SYNTHÈSES DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE DU 25 MAI 1998

1. Avec maintien du droit préférentiel de souscription

(en millions de francs)

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital restant à utiliser	Prix minimum d'émission des actions
Émissions d'actions nouvelles	13	5 ans	1 500	À fixer par le conseil d'administration

2. Avec maintien ou suppression, au choix du conseil d'administration, du droit préférentiel de souscription lors de l'émission initiale

(en millions de francs)

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant maximum de l'émission initiale restant à utiliser	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital restant à utiliser	Prix minimum d'émission des actions
Émission d'obligations convertibles avec ou sans bons de souscription d'actions et d'obligations à bons de souscription d'actions	14	2 ans	2 000	1 500	Selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur
Émission de valeurs mobilières composées	15	1 an	-	1 500	Selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

3. Émissions réservées ou au bénéfice du personnel

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital restant à utiliser	Prix minimum d'émission des actions
Émission d'actions réservées aux salariés de la société et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	16	5 ans	5 % du capital social	80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances précédant le jour de la décision du conseil d'administration
Options de souscription ou d'achat d'actions reversées aux mandataires sociaux, cadres et exceptionnellement non-cadres du groupe SGE	17	5 ans	10 % du capital social y compris les options consenties antérieurement	a) Options d'achat : 80 % de la plus élevée des deux valeurs suivantes : - cours moyen d'achat des actions détenues par la SGE dans le cadre de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996 ; - moyenne des premiers cours de Bourse des vingt jours précédant le jour où l'option aura été consentie. b) Options de souscription : 80 % de la moyenne des premiers cours de Bourse des vingt jours précédant le jour où l'option aura été consentie.

Projets de résolutions

(assemblée générale mixte du 25 mai 1998)

PARTIE ORDINAIRE
PARTIE EXTRAORDINAIRE

116
119

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice 1997

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts) mentionné dans le rapport du conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 1997

L'assemblée générale, constatant que le résultat déficitaire de l'exercice 1997 s'élève à 119 085 522,55 francs, décide de l'imputer sur le poste «report à nouveau» à hauteur de 55 151 432,18 francs et sur le poste «primes liées au capital social» pour le complément, soit 63 934 090,37 francs.

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a pas été versé de dividende au titre des exercices 1995 et 1996 et que le dividende versé au titre de l'exercice 1994 s'est établi ainsi qu'il suit :

Exercice	1994
Nombre de titres rémunérés	29 197 859
Dividende net	5,00 F
Avoir fiscal	2,50 F
Revenu global	7,50 F

TROISIÈME RÉSOLUTION

Distribution d'un dividende

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de prélever sur le poste «primes liées au capital social» la somme de 161 293 408 francs pour être répartie entre les actionnaires.

En conséquence, le dividende net versé à chacune des 40 323 352 actions composant le capital social au 31 décembre 1997 sera de 4 francs. A ce dividende s'ajoutera un avoir fiscal de 2 francs correspondant à l'impôt payé au Trésor pour former un revenu global de 6 francs.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 6 juillet 1998.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, leur en donne acte et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Quitus au conseil d'administration

En conséquence de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au conseil d'administration jusqu'à la date de clôture dudit exercice.

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie, conformément aux dispositions de l'article 94 alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1966, la cooptation décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 18 juin 1997, de M. Daniel Caille en remplacement de M. Michel Cambournac, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie, conformément aux dispositions de l'article 94 alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1966, la cooptation décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 18 juin 1997, de M. Alain Dinin en remplacement de M. Pierre Giraudet, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

HUITIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie, conformément aux dispositions de l'article 94 alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1966, la cooptation décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 18 juin 1997, de M. Philippe Germond en remplacement de M. Raymond Guitonneau, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie, conformément aux dispositions de l'article 94 alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1966, la cooptation décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 18 juin 1997, de M. Henri Proglion en remplacement de M. Guy Richard, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des obligations ordinaires et des titres assimilés, titres subordonnés remboursables ou à durée indéterminée (TSDI)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, lorsqu'il le jugera opportun, pour un montant nominal maximum d'un milliard de francs ou de la contre-valeur de ce montant dans toute autre monnaie ayant cours au jour de l'émission, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de tous emprunts au moyen d'obligations classiques ou de titres assimilés, notamment de titres subordonnés remboursables ou à durée indéterminée dont il fixera, dans le cadre des dispositions légales, les caractéristiques, les conditions et modalités d'émission et d'amortissement et, notamment, le nominal, l'intérêt qui sera versé, les dates de paiement de celui-ci et celles du remboursement du capital avec ou sans prime.

Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant nominal maximum total des obligations qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration à l'effet de prendre toutes mesures et remplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de cette ou ces émissions.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner à la société d'opérer en Bourse sur ses propres actions en vue de régulariser leur marché

L'assemblée générale autorise la société, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, sous réserve du maintien des dispositions légales et réglementaires en vigueur, à opérer en Bourse sur ses propres actions, cotées au règlement mensuel, en vue de régulariser leur marché, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pendant cette période, la société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social, au prix maximum de 300 francs par action ;
- vendre en Bourse, céder ou transférer par tous autres moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises, au prix minimum de 100 francs par action, ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction de capital social sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Les prix ci-dessus fixés seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription.

Les actions acquises dans les conditions qui précèdent devront être mises sous la forme nominative et être entièrement libérées. Elles ne donneront pas droit au dividende et, en cas d'augmentation du capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra pas exercer le droit préférentiel de souscription. Elles seront privées du droit de vote. La société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle pourra ainsi posséder.

Des registres des achats et des ventes effectués en application des dispositions ci-dessus seront tenus par Cicotitres, teneur de compte.

Le conseil d'administration, dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire annuelle, donnera aux actionnaires les informations prévues par l'article 217-4 de la loi sur les sociétés commerciales.

De plus, la société se conformera, vis-à-vis de la Commission des opérations de Bourse, aux dispositions de l'article 217-5 de ladite loi.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée en vue du rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise celui-ci, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, à acheter les propres actions de la société dans la limite de 10 % de son capital social et dans le cadre des nouvelles dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Pendant cette période, la société pourra :

- céder ou transférer ces actions par tous moyens ;
- annuler lesdites actions dans la limite de 10 % du capital social, le cas échéant, selon les modalités définies aux articles 215 et 216 de la loi sur les sociétés, pour autant que les acquisitions suivies d'annulation n'aient pas pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables.

La société informera chaque mois le Conseil des marchés financiers des cessions, transferts et annulations de ces actions ainsi réalisées.

Les actions acquises dans les conditions qui précèdent devront être mises sous la forme nominative et être entièrement libérées. Elles ne donneront pas droit aux dividendes et, en cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra exercer le droit préférentiel de souscription. Elles seront privées du droit de vote.

Le conseil d'administration, dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire annuelle, donnera aux actionnaires les informations relatives aux rachats d'actions.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions nouvelles de la société par tous moyens avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs ou de la contre-valeur de ce montant en euro :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes ; le conseil d'administration pourra en outre, le cas échéant, instituer à leur profit un droit de souscription à titre réductible proportionnellement au nombre d'actions dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;
- soit par incorporation au capital social de tout ou partie des réserves, des bénéfices ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par création et distribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par une mise en œuvre successive ou simultanée de plusieurs de ces procédés.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais, suivant les modalités et dans les conditions qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;
- fixer, en cas d'émission d'actions contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour la réalisation de l'augmentation de capital ;
- limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- répartir librement et/ou offrir au public tout ou partie des actions non souscrites ;
- conclure tous accords avec toutes banques et établissements de crédit en vue de l'émission des actions nouvelles et prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des opérations en cause ;
- apporter aux statuts toutes modifications qui en résulteront ;
- d'une façon générale, décider et effectuer, soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital et notamment en vue de la cotation des actions nouvelles et de leur admission aux opérations de la Sicovam.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles avec ou sans bons de souscription d'actions, et des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en francs français, soit en euro, soit en monnaies étrangères, soit

en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères, à concurrence d'un montant maximum de 2 milliards de francs ou de la contre-valeur de ce montant, à l'émission d'obligations convertibles en actions, avec ou sans bons de souscription d'actions, et d'obligations à bons de souscription d'actions.

L'assemblée générale décide que sera, au choix du conseil d'administration, maintenu ou supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières ci-dessus.

Dans ce dernier cas, la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas de suppression du droit préférentiel, le conseil d'administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire ces valeurs mobilières proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

L'attribution des titres émis en représentation du capital de la société à la suite des opérations visées ci-dessus ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des cas d'ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal d'une somme supérieure à 1,5 milliard de francs ou de la contre-valeur de ce montant en euro, étant entendu que ce montant maximum s'imputera sur la ou les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation renouvelée au conseil d'administration par la présente assemblée générale mixte, dans sa treizième résolution, d'émettre des actions nouvelles de la société par tous moyens.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs des obligations, bons ou valeurs mobilières susceptibles d'être émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces bons donnent droit.

Le prix d'émission des actions sera fixé selon les lois et règlements en vigueur.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le conseil d'administration pourra suspendre l'exercice du droit de souscription et de conversion pendant un délai de trois mois au maximum.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour fixer les dates et les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements en vigueur. Elle lui confie également tous pouvoirs pour la cotation des actions nouvelles et leur admission aux opérations de la Sicovam.

Elle lui confère également tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux années à compter du jour de la présente assemblée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières composées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en francs français, soit en euro, soit en monnaies étrangères, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un

bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, d'actions à émettre à cet effet. L'assemblée générale décide, en outre, que l'émission de ces valeurs mobilières pourra être associée, selon des modalités que le conseil d'administration déterminera, à l'émission d'obligations dans la limite de l'autorisation dont il disposera d'émettre des emprunts obligataires.

L'assemblée générale décide que sera, au choix du conseil d'administration, maintenu ou supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières ci-dessus.

Dans ce dernier cas, la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas de suppression du droit préférentiel, l'assemblée générale décide que le conseil d'administration pourra accorder aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité pendant les quinze premiers jours de l'émission des valeurs mobilières composées. Le conseil d'administration fixera les autres modalités et conditions d'exercice de ce droit de priorité non négociable et qui s'exercera proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire. Les titres subordonnés ou les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

L'attribution des titres émis en représentation du capital de la société à la suite des opérations visées à la présente résolution ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal d'une somme supérieure à 1,5 milliard de francs ou de sa contre-valeur en euro, étant entendu que ce montant s'imputera sur la ou les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation renouvelée au conseil d'administration par la présente assemblée générale mixte, dans sa treizième résolution, d'émettre des actions nouvelles de la société par tous moyens. En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter les bons de souscription en Bourse, à tout moment pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donnent droit.

L'assemblée générale décide que, si le conseil d'administration use de la faculté qui lui est donnée par la présente résolution, le prix d'émission des actions susceptibles d'être créées sera fixé selon les lois et les règlements en vigueur.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le conseil d'administration pourra suspendre l'exercice du droit de souscription pendant un délai de trois mois au maximum.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, les conditions de leur rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur, pour la cotation des actions nouvelles et leur admission aux opérations de la Sicovam.

L'assemblée générale confère également au conseil d'administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le conseil d'administration dans un délai de un an à compter du jour de la présente assemblée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés filiales du groupe SGE dans le cadre de plans d'épargne

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 7 mars 1994 dans sa sixième résolution d'augmenter le capital de la société, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de la SGE et/ou de ses filiales, soit individuellement, soit par l'intermédiaire de fonds communs de placement adhérant au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe qui seront institués à l'initiative de la société. Les augmentations de capital visées dans la présente résolution seront déterminées de telle sorte que les salariés de la SGE et/ou de ses filiales, agissant individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement adhérant au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe qui seront institués à l'initiative de la société, ne pourront détenir à tout moment plus de 5 % du capital social de la société ;
- décide de supprimer, en faveur desdits salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront ainsi émises ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que ce prix ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
 - fixer les conditions d'ancienneté qui seront exigées des salariés pour participer à l'émission et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
 - arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités liés à l'augmentation de capital ou aux augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation ;
 - apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente autorisation et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de l'autorisation de mise en place d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés conformément aux dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966

L'assemblée générale extraordinaire, sur la proposition du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 18 juin 1993, dans sa neuvième résolution, dans le cadre des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, de consentir, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de cinq ans à compter de ce jour, au bénéfice de mandataires sociaux suivant les possibilités offertes par la loi, de cadres dirigeants, de cadres supérieurs, de cadres ou, exceptionnellement, de salariés non cadres du groupe SGE, des plans d'options de souscription d'actions nouvelles de la SGE, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des plans d'options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un rachat effectué par la SGE elle-même préalablement à l'ouverture des options, dans les conditions et les limites fixées par la loi.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration sera déterminé de telle sorte que les augmentations de capital correspondantes, ajoutées à celles correspondant aux options consenties antérieurement, ne puissent permettre de créer à tout moment un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social. Le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration. Il ne pourra être inférieur à 80 % de :

- la plus élevée des deux valeurs suivantes, en cas d'options d'achat,
 - cours moyen d'achat des actions détenues par la SGE, dans le cadre de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 ;
 - moyenne des premiers cours cotés sur le marché à règlement mensuel aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option aura été ouverte ;
- cette dernière valeur, en cas d'options de souscription.

La présente autorisation emportera, en ce qui concerne les options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Les options devront être exercées dans un délai de dix ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

Le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions par les bénéficiaires ne sera pas modifié pendant cette période, hors les cas d'ajustement définis par la loi.

Conformément à la loi, aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à la souscription d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital.

Les titres acquis dans le cadre des dispositions précédentes devront revêtir la forme nominative.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour définir les bénéficiaires, les conditions et modalités pratiques d'attribution des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires et, notamment, accomplir tous actes ou formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution et modifier les statuts en conséquence.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'opérer tous dépôts et publications prévus par la loi.

Renseignements de caractère général

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	126
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	135
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	138
TABLEAU DE CONCORDANCE COB	140

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1 • RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1. Dénomination et siège social

Société Générale d'Entreprises (SGE) – 1, cours Ferdinand-de-Lesseps – 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

1.2. Présentation de la société et du Groupe

La SGE est la société de tête d'un groupe consolidant près de 600 filiales, qui opèrent dans cinq métiers principaux représentant chacun 20 % environ du chiffre d'affaires : le bâtiment ; les travaux publics ; l'ingénierie et les travaux électriques ; les travaux routiers et la thermique-mécanique (génie climatique, thermoaérotechnique industrielle, protection incendie, isolation). Le groupe SGE est également présent dans les concessions d'infrastructures (autoroutes, ouvrages d'art, parcs de stationnement).

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 53,4 milliards de francs en 1997 et plus de 66 000 salariés, le groupe SGE est le premier groupe européen de construction.

En 1997, il a réalisé 95,3 % de son chiffre d'affaires en Europe, dont 66,1 % en France, 15,5 % en Allemagne et 6,7 % en Grande-Bretagne.

Bref historique de la société

Le passé récent de la SGE a été marqué par d'importantes opérations de croissance externe, intervenues, pour les plus déterminantes, à l'occasion de modifications dans l'actionnariat de la société. Ces opérations, conjuguées à la croissance propre des sociétés du Groupe, ont entraîné un fort développement de l'activité, qui est passée de 13 milliards de francs en 1984 à 53 milliards de francs en 1997. En 1983, la SGE, alors filiale de la Compagnie Générale d'Electricité (depuis 1966), a vu entrer dans son actionnariat la Compagnie de Saint-Gobain. Cette participation est devenue majoritaire à partir de 1984, à la suite, notamment, de l'intégration progressive au sein de la SGE des principales entités constituant la branche entreprise de Saint-Gobain : Sobeia, Entreprise Saunier Duval, Tunzini, Wanner Isofi. Dans le secteur de l'entreprise générale, ce rapprochement s'est concrétisé par la fusion en 1985 de Sobeia et de SGE-BTP pour donner naissance à Sogea, devenue la principale filiale du Groupe. L'entrée de la SGE dans le groupe Compagnie Générale des Eaux, en 1988, a encore accru la dimension du groupe SGE avec :

- le rachat à la Compagnie de Saint-Gobain de la société allemande G+H Montage, spécialisée dans les travaux d'isolation et, à travers sa filiale H. Nickel, dans le génie climatique ;
- l'apport par la Compagnie Générale des Eaux de ses filiales de BTP : Campenon Bernard, Viafrance et Freyssinet.

Dans les années qui suivirent, plusieurs opérations de croissance externe complémentaires ont contribué à donner au groupe SGE une dimension européenne.

Les plus significatives ont été :

- une prise de participation de 55 % en 1989, portée à 100 % en 1991, au capital de la société britannique Norwest Holst, dont le périmètre s'est élargi en 1990 avec l'acquisition de Rosser & Russell, société spécialisée dans les travaux de climatisation, d'électricité et de maintenance technique ;
- en 1990 et en 1991, la prise de contrôle des groupes OBG (bâtiment) et VBU (travaux routiers) en ex-RDA, dans le cadre des opérations de privatisation ayant suivi la réunification allemande. Cette opération a été complétée, en 1992, par l'acquisition des sociétés MLTU (canalisations) et OBAG (bâtiment en Saxe) ;
- en 1992, l'acquisition par Cochery Bourdin Chaussé de l'entreprise routière Moter, opérant principalement dans le sud-ouest de la France ;

– en 1994, acquisition par SDEL (ex-Entreprise Saunier Duval) de la société allemande Controlmatic, opérant dans l'ingénierie électrique et les automatismes, et prise de contrôle à 64 % de l'entreprise de bâtiment Klee, basée dans le sud-ouest de la République fédérale.

Enfin, l'année 1997 a été marquée par un nombre important d'opérations croisées entre la SGE et son actionnaire majoritaire : elles s'inscrivent dans le cadre du recentrage de la SGE sur ses métiers de base et de la constitution au sein du groupe Compagnie Générale des Eaux de pôles de métiers. Ainsi la SGE, pôle construction, a cédé en 1997 :

- l'intégralité de ses activités d'exploitation dans le domaine des déchets ;
- deux filiales importantes de distribution d'eau, Sogea Guadeloupe et l'Avignonnaise des Eaux ;
- l'essentiel de ses activités de promotion immobilière en France et en Allemagne (la SGE conserve seulement l'ensemble Sorif-Sorinvest spécialisé dans le montage d'opérations immobilières).

En sens inverse, les titres de deux sociétés de travaux électriques, GTIE et Santerne, ont été apportés à la SGE par la Compagnie Générale des Eaux et ses deux filiales Sahide et CGC. D'autre part, la SGE a pris une participation de 90 % au capital de CBC, dont les filiales de bâtiment en France et en Europe ont été intégrées, dans le cadre d'une réorganisation plus vaste du pôle BTP, au sein de Sogea et de Campenon Bernard SGE.

1.3. Forme juridique

La SGE est une société de forme anonyme à conseil d'administration, soumise à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

1.4. Législation de la société

Législation française.

1.5. Durée de la société - date de sa constitution et de son expiration

Constituée le 30 juin 1910, la société avait une durée initialement fixée à 99 années. Celle-ci a été prorogée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1979 et expirera le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

1.6. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La société peut faire lesdites opérations tant en France métropolitaine et dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation, sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle peut, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances.

1.7. Registre du commerce

RCS : 552 037 806 Nanterre

Code APE : 451A

1.8. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

1.9. Exercice social

L'exercice social a une durée de un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.10. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes.

Le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quantité du capital qu'elles représentent respectivement. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Les modalités de mise en paiement des dividendes votée par l'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions.

1.11. Assemblées générales (articles 8 et 17 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, l'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires. Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

A chaque action est attaché un droit de vote simple. Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. Il n'est pas prévu de droit de vote double dans les statuts. Le droit de vote attaché à l'action appartient, le cas échéant, au nu-propriétaire dans toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

1.12. Existence de seuils statutaires (article 10 bis des statuts, clause mise en place par la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 1989)

En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article 356-1 de la loi sur les sociétés commerciales, toute personne physique ou morale qui vient à détenir une fraction du capital de la société égale ou supérieure à 2 % doit informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. A défaut, et à la demande expresse d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification.

2 • RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SGE

Les statuts ne soumettent ni les modifications du capital ni le droit des actions à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

2.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 1997, le capital social de la SGE, d'un montant de 3 427 484 920 francs, était composé de 40 323 352 actions, de même catégorie, d'une valeur nominale de 85 francs, entièrement libérées et cotées au premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris. Au 4 mars 1998, le capital social de la SGE, composé de 40 347 107 actions, s'élève à 3 429 504 095 francs.

Les actions sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles. Il sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée, prévue en mai 1998, de mettre en place une autorisation de régularisation du cours de Bourse pour une durée de dix-huit mois et une autorisation de rachat d'actions sous réserve des dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

2.2. Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 mars 1994 a autorisé le conseil d'administration à procéder, dans un délai de cinq ans à compter du 7 mars 1994, à des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves au capital à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1997

1. a renouvelé pour trois ans les autorisations suivantes données au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 mars 1994 :

- autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs, le montant nominal des augmentations de capital ainsi réalisées s'imputant sur ce montant maximum de 1,5 milliard de francs ;
- autorisation d'émettre des actions à bons de souscription d'actions (ABSA), avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs. Le montant nominal des augmentations de capital qui résulteraient de l'exercice des bons de souscription s'imputera sur ce montant maximum de 1,5 milliard de francs ;

2. a autorisé le conseil d'administration :

- à émettre, pendant un délai de deux ans à compter du 30 janvier 1997, des obligations convertibles, avec ou sans bons de souscription d'actions, et des obligations avec bons de souscription d'actions (OBSA), avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 2 milliards de francs. Le montant nominal des augmentations de capital qui résulteraient de l'exercice des bons de souscription s'imputera sur le montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs ;

– à émettre, pendant un délai de un an, des valeurs mobilières composées donnant droit, dans la limite d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs, à l'attribution d'actions de la société.

Options de souscription d'actions

De 1991 à 1994, des plans de souscription d'actions SGE ont été consentis aux mandataires sociaux et cadres supérieurs de la société et du groupe SGE. Ces plans ont une durée de dix ans.

Plans d'option	Plan 1991	Plan 1992	Plan 1993	Plan 1994	Total
Date d'assemblée	30.6.1988	30.6.1988	18.6.1993	18.6.1993	
Date du conseil d'administration	5.12.1991	6.11.1992	4.11.1993	4.11.1994	
Nombre de bénéficiaires	87	116	117	119	186 ⁽¹⁾
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	278 975	346 376	292 561	305 000	1 222 912
Point de départ de levée des options	1.1.1993	1.1.1994	1.1.1995	1.1.1996	
Date d'expiration	5.12.2001	6.11.2002	4.11.2003	4.11.2004	
Prix de souscription (en francs)	172,92	112,10	206,56	167,00	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.1997	20 650	76 431	–	–	97 081
Nombre d'actions souscrites entre le 1.1.1998 et le 4.3.1998	–	23 755	–	–	23 755
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 5.3.1998	258 325	246 190	292 561	305 000	1 102 076
Nombre d'actions pouvant être souscrites (en part du capital)	0,64 %	0,61 %	0,73 %	0,76 %	2,73 %

(1) Le nombre total de bénéficiaires est inférieur à la somme des bénéficiaires de chaque plan, dans la mesure où certaines personnes sont concernées par plusieurs plans.

2.3. Existence de titres non représentatifs du capital et d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en titres donnant accès au capital, à warrant ou autres

Néant.

2.4. Tableau d'évolution du capital

Caractéristiques des opérations	Date de constatation par le conseil d'administration	Prime d'émission ou d'apport (en francs)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en francs)
Situation au 31.12.1992				23 974 657	2 037 845 845
Paiement en actions du dividende de l'exercice 1992 et levées d'options sur actions	6.9.93	63 609 234	565 218	24 539 875	2 085 889 375
Levées d'options sur actions	28.1.94	109 550	3 500	24 543 375	2 086 186 875
Levées d'options sur actions	7.3.94	561 520	12 900	24 556 275	2 087 283 375
Augmentation en numéraire	3.5.94	511 589 000	4 092 712	28 648 987	2 435 163 895
Paiement en actions du dividende de l'exercice 1993 et levées d'options sur actions	4.11.94	64 322 330	548 875	29 197 859	2 481 818 015
Plan d'épargne groupe et levées d'options sur actions	29.5.95	7 601 052	94 085	29 291 944	2 489 815 240
Paiement en actions du dividende de l'exercice 1994	11.8.95	56 602 125	754 695	30 046 639	2 553 964 315
Plan d'épargne groupe	27.9.95	4 615 272	100 332	30 146 971	2 562 492 535
Plan d'épargne groupe	26.1.96	1 327 994	50 113	30 197 084	2 566 752 140
Plan d'épargne groupe	28.5.96	311 300	141 500	30 338 584	2 578 779 640
Plan d'épargne groupe	25.9.96	665 570	35 592	30 374 176	2 581 804 960
Augmentation de capital à la suite de l'apport de titres GTIE et Santerne	30.1.97	711 858 000	9 491 440	39 865 616	3 388 577 360
Plan d'épargne groupe	3.2.97	-	40 006	39 905 622	3 391 977 870
Plan d'épargne groupe	27.5.97	-	200 941	40 106 563	3 409 057 855
Plan d'épargne groupe et levées d'options sur actions	24.9.97	713 855	42 669	40 149 232	3 412 684 720
Plan d'épargne groupe et levées d'options sur actions	27.1.98	3 067 220	174 120	40 323 352	3 427 484 920
Situation au 31.12.1997				40 323 352	3 427 484 920
Levées d'options sur actions	-	643 760	23 755	40 347 107	3 429 504 095
Situation au 4.3.1998				40 347 107	3 429 504 095

3 • RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.1. Droits de vote

Il n'existe pas d'actions à droit de vote double. Le nombre total de droits de vote s'élevait au 31 décembre 1997 à 40 323 269 pour un total de 40 323 352 actions, 83 actions d'autocontrôle étant privées de droit de vote.

Au 31 décembre 1997, on comptait 880 actionnaires nominatifs purs et 78 actionnaires nominatifs administrés. Le nombre d'actionnaires disposant de titres au porteur n'est pas connu de la société. Au 31 décembre 1997 et à la connaissance du conseil d'administration, les principaux actionnaires de la SGE étaient les suivants :

	31.12.97 Nombre d'actions	31.12.97 en %	30.9.97 en %	31.12.96 en %	31.12.95 en %
Compagnie Générale des Eaux	19 103 590	47,4	75,2	80,2	80,8
Sahide	–	–	5,1	–	–
Compagnie Générale de Chauffage	1 552 305	3,8	3,9	–	–
Groupe CGE	20 655 895	51,2	84,2	80,2	80,8
FCP SGE (plan d'épargne groupe)	662 684	1,6	1,5	1,2	0,6
SGPF (filiale de la SGE à 100 %)	83	–	–	0,7	0,4
Warburg Pincus Asset Management	2 350 000	5,8	–	–	–
Autres actionnaires ⁽¹⁾	16 654 690	41,4	14,3	17,9	18,2
TOTAL	40 323 352	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Au 31 décembre 1997, les six principaux actionnaires minoritaires de la SGE (y compris Warburg Pincus) détenaient ensemble 23 % du capital de la société.

NB : les participations des actionnaires n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 1997, à l'exception de celle de Warburg Pincus, qui, le 4 mars 1998, ne détenait plus que 5,3 % du capital de la SGE.

A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que le groupe CGE et Warburg Pincus ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital.

A l'exception des 83 actions mentionnées ci-dessus, détenues par l'une de ses filiales, SGPF, la SGE ne détient pas en portefeuille d'actions propres et les administrateurs ne possèdent pas une part significative du capital social. Par ailleurs, il n'existe, à la connaissance du conseil d'administration, aucun pacte d'actionnaires.

3.2. Modification dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

1995 : mis en place le 1^{er} janvier 1995 dans le cadre du plan d'épargne groupe, le fonds commun de placement qui gère les titres SGE détenus par les salariés du Groupe possédait au 31 décembre 1997 une fraction du capital social égale à 1,6 %.

1997 : en janvier 1997, la Compagnie Générale des Eaux et ses filiales Sahide et la Compagnie Générale de Chauffage ont apporté à la SGE les titres GTIE et Santerne qu'elles détenaient. La participation du groupe Compagnie Générale des Eaux dans le capital de la SGE est alors passée de 80,2 % à 84,9 %.

En octobre 1997, au terme d'une procédure dite de « placement privé », la Compagnie Générale des Eaux a vendu 13 225 000 titres SGE à différents investisseurs français et étrangers (principalement britanniques et américains). Au terme de cette opération, la participation de la Compagnie Générale des Eaux a été ramenée à 42,3 % et celle du Groupe Compagnie Générale des Eaux à 51,2 %.

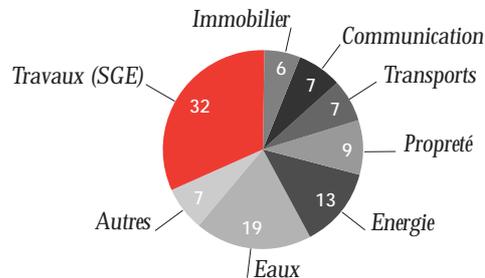
En décembre 1997, la Compagnie Générale des Eaux a porté sa participation à 47,4 % en rachetant les 2 040 255 actions détenues par sa filiale Sahide.

3.3. Contrôle exercé sur la SGE

Au 31 décembre 1997 le groupe Compagnie Générale des Eaux détenait 51,2 % du capital et des droits de vote de la SGE.

3.4. Place occupée par la SGE au sein de la Compagnie Générale des Eaux

Le schéma ci-dessous montre la répartition en pourcentage de l'activité de la Compagnie Générale des Eaux en 1997.



3.5. Marché du titre SGE

Les actions de la SGE sont cotées au premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris et figurent dans l'indice SBF 250, qui regroupe les 250 principales valeurs de la place.

Cours de Bourse de l'action SGE durant les dix-huit derniers mois

	Cours moyen*	Plus haut	Plus bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux (en milliers de francs)
	(en francs)	(en francs)	(en francs)		
1996					
Septembre	95,12	97,50	84,00	175 102	16 196
Octobre	95,36	103,80	86,00	444 145	42 491
Novembre	108,04	117,50	100,00	564 851	61 020
Décembre	108,68	117,00	102,00	226 915	24 742
1997					
Janvier	113,35	136,00	104,90	912 683	106 874
Février	125,46	133,90	120,10	318 663	40 182
Mars	126,42	133,00	116,00	273 328	34 934
Avril	129,66	142,50	118,00	498 488	65 212
Mai	129,99	135,80	117,00	285 235	36 291
Juin	122,55	131,00	112,00	364 443	44 610
Juillet	140,65	149,90	123,10	640 158	90 345
Août	136,18	144,50	130,00	142 559	19 397
Septembre	141,92	149,50	130,10	372 421	53 226
Octobre	144,58	157,00	129,00	1 044 097**	151 319**
Novembre	143,70	149,00	135,00	472 826	67 679
Décembre	149,70	159,90	143,20	539 115	81 013
1998					
Janvier	171,16	196,00	155,00	833 059	145 988
Février	179,94	188,00	171,00	1 580 614	282 588

* Moyenne arithmétique des cours de clôture. Source : SBF-Bourse de Paris.

** Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'opération de « placement privé » au terme de laquelle la Compagnie Générale des Eaux a cédé le 16 octobre 1997 13 225 000 actions au prix unitaire de 137 francs.

Voir également la partie « informations boursières » pages 8 et 9.

4 • DÉPENDANCE ÉVENTUELLE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES

Néant.

5 • LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

Certains dirigeants de filiales font actuellement l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques.

Par ailleurs, en 1992, une réclamation de 130 millions de francs a été déposée contre la SGE et d'autres entreprises de travaux, à la suite d'un sinistre occasionné sur un chantier où la SGE était conseiller technique. La société considère cette réclamation sans fondement et n'a pas constitué de provision spécifique.

D'autre part, la SNCF a déposé une réclamation de 200 millions de francs contre l'ensemble des entreprises ayant participé à la réalisation du TGV Nord, dont le groupe SGE, pour non-respect du droit de concurrence. La SGE conteste cette réclamation et n'a pas constitué de provision spécifique.

Enfin, certaines filiales font l'objet de contrôles dans le cadre de la législation sur la concurrence.

Au global, la SGE ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

6 • EFFECTIFS MOYENS CONSOLIDÉS

Voir le rapport du conseil d'administration page 16.

7 • POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

7.1. Recherche

Voir le rapport du conseil d'administration pages 17 et 18.

7.2. Investissements

Les investissements se sont élevés à 1,7 milliard de francs en 1997 (auxquels s'ajoute l'augmentation de capital de 1,5 milliard de francs liée aux apports de titres GTIE et Santerne) contre 1,1 milliard de francs en 1996. Ils sont analysés dans les annexes 5 (investissements industriels) et 6 (investissements financiers) aux comptes consolidés. Hormis les actifs apportés, les investissements du Groupe sont pour l'essentiel autofinancés.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

1 • ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1.1. Conseil d'administration de la SGE

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat	Principales fonctions exercées en dehors du Groupe et principaux mandats personnels au 4 mars 1998
Antoine Zacharias (P-DG depuis le 18.6.97)	17.12.90	25.6.96	2002	<p>Directeur général adjoint de la CGE. P-DG de CBC et Socofreg. Président du conseil de surveillance de SGE Deutsche Holding.</p> <p>Membre du conseil de surveillance de G+H Montage.</p> <p>Administrateur de Sogea, General Utilities Holdings, Norwest Holst, Tunzini G+H Industrie, Awatech Entsorg. Holding, OEWA Wasser und Abwasser, Prodith, SECR, SLEC, Société Martiniquaise des Eaux, Raab Karcher.</p>
Dominique Bazy	25.6.96		2002	<p>P-DG d'Allianz Holding France, Allianz Holding France II, AVA Holding, RHIMO Holding, Rhin et Moselle Assurances Françaises, Allianz Assurances, Allianz Vie, Elvia Assurances, Les Assurances Fédérales.</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'ATOS.</p> <p>Administrateur de Allianz Retraite, AVIBERCY Holding, La Rurale, GrandVision.</p>
Daniel Caille	18.6.97		2002	<p>Directeur de la CGE. P-DG de la Compagnie Générale de Services Gabon.</p> <p>Administrateur de Sahide, Société d'Énergie et d'Eau du Gabon, General Utilies Holding, Société Monégasque des Eaux, Anjou Recherche, Compagnie du Guano de Poisson-Angibaud.</p>
Guy Dejouany représentant la CGE	25.6.96		2002	<p>Président d'honneur de la CGE et de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone. Président délégué de la Société Monégasque des Eaux.</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Axa.</p> <p>Administrateur de la CGE, Compagnie de Saint-Gobain, Alcatel Alsthom, Société Générale, Canal +, Havas, Electrafina, Petrofina.</p>
Alain Dinin	18.6.97		2002	<p>Directeur général de CGIS. Gérant de Compagnie Générale d'Immobilier George V et d'Anjou Services.</p> <p>Vice-président du conseil de surveillance de COPRIM.</p> <p>Administrateur de CGIS, SA Penez, Constructa, CGIS Entreprises, Féréal, George V Habitat, George V Industries, George V Gestion, Groupe SEERI, Crédit Financier Lillois.</p>
Patrick Faure	18.6.93		1999	<p>Directeur général adjoint du Groupe Renault. Président de Renault Sport.</p> <p>Administrateur de Renault France Automobiles, Renault Sport, Mack Trucks, Compagnie Financière Renault, Compagnie d'Affrètement et de Transport, Renault Crédit International, Deutsche Renault, Renault España Comercial, Société Immobilière pour l'Automobile et la Mécanique, SI Epone, Sicofram, Institut Renault de la Qualité, Elf Antar France.</p>

RENSEIGNEMENTS
DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL

Roland Genin	16.6.95		2001	Ancien vice-président de Schlumberger.
Philippe Germond	18.6.97		2002	Directeur adjoint de la CGE. P-DG de SFR et TDR. Directeur général de Cegetel et Compagnie Financière pour le Radiotéléphone (Cofira). Administrateur de Cegetel, Cofira, Cegetel Entreprises, C2 GSM Distribution, SIG 8, TransTel, Havas Édition Électronique, Havas Image, Cellcorp.
Guillaume Hannezo	1.4.97		2002	Directeur financier de la CGE. Administrateur de Havas, CGEA Transport, Compagnie Générale de Chauffe, SIG 8, General Utilities Holding.
Pascal Lamy	25.6.96		2002	Membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais. Président de CL Capital Markets. Membre du conseil de surveillance d'ATOS. Administrateur de Crédit du Maroc, Moulinex.
Jean-Marie Messier	4.11.94	25.6.96	2002	P-DG de la CGE et de Cegetel. Ancien P-DG de la SGE. Administrateur de Havas, Canal +, Compagnie de Saint-Gobain, LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, Strafor Facom, UGC, et de filiales contrôlées par le groupe CGE.
Serge Michel	17.12.90	25.6.96	2002	P-DG de Segex, Soficot, Sofiru, Ciam. Membre du conseil de surveillance de G+H Montage, Compagnie des Eaux de Paris. Administrateur de Sogea, Eiffage, Sahide, Argyra, Société des Eaux de Deauville.
Henri Proglio	18.6.97		2002	Directeur général adjoint de la CGE et P-DG de CGEA, CGEA Transport, SAFISE. Membre du conseil de surveillance de SARP, TRU, Union de Service Public. Administrateur de CBC, Compagnie Générale de Chauffe, Compagnie Fermière de Services Publics, SARP Industries, Société des Eaux de Melun, Compagnie de Transport et de Service Public.
Pierre Trotot	16.6.95		2001	Directeur général adjoint de Cegetel. P-DG de Argyra, Compagnie Européenne de Développement. Administrateur de Cegetel Services, Cegetel Entreprises, Compagnie Internationale pour le Radiotéléphone, Compagnie Transatlantique de Télécommunications, Esys-Montenay, La Financière de Rungis, Omnium de Traitements et de Valorisations, Société Centrale des Entreprises, Société Réunionnaise du Radiotéléphone, SFR 2, Havas Édition Électronique, SIG 8, Compagnie du Pari Mutuel.

1.2. Comité de direction

Antoine Zacharias	Président-directeur général de la SGE.
Bernard Huvelin	Directeur général de la SGE et secrétaire du conseil.
Gérard Mohr	Directeur général de la SGE et président-directeur général de GTIE.
Alain Leclerc	Directeur général adjoint de la SGE, gérant de Tunzini et président des conseils de surveillance de G+H Montage et de Nickel.
Roger Martin	Directeur général adjoint de la SGE, gérant de Cochery Bourdin Chaussé et de Viafrance et président du conseil de surveillance de SGE VBU.
Henri Stouff	Directeur général adjoint de la SGE et gérant de Campenon Bernard SGE.
Xavier Huillard	Directeur de la SGE et président-directeur général de Sogea.

1.3. Comités d'administrateurs

Voir paragraphe «gouvernement d'entreprise» dans le rapport du conseil d'administration (page 18).

2 • INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ENTREPRISE, DANS CELUI D'UNE SOCIÉTÉ QUI EN DÉTIENT LE CONTRÔLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'ENTREPRISE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIFS DE L'ENTREPRISE

2.1. Rémunérations des organes d'administration et de direction et plans d'options accordés aux membres du comité de direction

Voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés (page 83).

2.2. Opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales

Informations comprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

2.3. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

3 • MENTION DES SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Plan d'épargne groupe

Le plan d'épargne groupe SGE, mis en place le 1^{er} janvier 1995, a pour objet de permettre aux salariés du Groupe de participer à la constitution d'un portefeuille collectif d'actions SGE, par souscriptions à des augmentations de capital réservées et par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

Le plan d'épargne est alimenté par les versements volontaires des salariés, complétés par une contribution de l'entreprise plafonnée à 5 000 francs par an.

Les parts du fonds commun de placement acquises par chaque participant peuvent être négociées :

- soit à l'expiration d'un délai de cinq ans après la date de souscription ;
- soit avant l'expiration de ce délai, lors de la survenance de l'un des événements prévus par la loi (départ de l'entreprise, mariage, troisième enfant...).

Les salariés du groupe SGE peuvent également participer au plan d'épargne groupe Compagnie Générale des Eaux.

Les montants des abondements (nets de CSG) versés par le groupe SGE au titre des plans d'épargne groupe depuis cinq ans se sont établis comme suit :

(en million de francs)	1993	1994	1995	1996	1997	Total
Plan d'épargne groupe SGE	-	-	5,7	3,0	3,9	12,6
Plan d'épargne groupe CGE	-	-	-	3,4	6,3	9,7
Total	-	-	5,7	6,4	10,2	22,3

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 • RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Antoine Zacharias, président-directeur général de la SGE.

2 • ATTESTATION DU RESPONSABLE

«A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SGE ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Le président-directeur général, Antoine Zacharias

3 • COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Commissaires titulaires

Salustro Reydel

8, avenue Delcassé - 75008 Paris

représentée par Bernard Cattenoz et Bertrand Vialatte.

Date de début du premier mandat : 23 juin 1989.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Deloitte Touche Tohmatsu- BMA

183, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

représentée par Michel Bousquet et Dominique Descours.

Date de début du premier mandat : 23 juin 1989.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

2.2. Commissaires suppléants

François Pavard

8, avenue Delcassé - 75008 Paris.

Date de début du premier mandat : 16 juin 1995.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Jacques Convert

183, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de début du premier mandat : 16 juin 1995.

Durée du mandat actuel : six ans

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

4 • ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices 1995 à 1997 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Ils ont été certifiés sans réserve.

La sincérité des informations financières et comptables présentées appelle de notre part les observations suivantes. Notre rapport sur les comptes consolidés 1995 attire l'attention sur le point suivant, exposé dans la note 2.1. de l'annexe concernant les faits marquants : «la dégradation des activités allemandes a conduit à accroître de façon importante les provisions relatives aux programmes immobiliers et aux coûts de restructuration. S'agissant du secteur immobilier, les provisions ont été déterminées sur la base d'hypothèses tenant compte des risques de la conjoncture actuelle dans un marché dont l'évolution à court et moyen terme reste incertaine».

Notre rapport sur les comptes consolidés du 31 décembre 1996 souligne le point suivant exposé dans la note 2.1. de l'annexe concernant les faits marquants de l'exercice : «l'appréciation des risques liés aux garanties locatives consenties aux acquéreurs des programmes de Berlin a conduit le Groupe à constater des provisions. Celles-ci ont été déterminées sur la base des hypothèses retenues par des experts immobiliers, dans un marché dont l'évolution reste encore incertaine».

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1997 attire l'attention sur la note relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation et la note 2.1. de l'annexe, qui exposent un changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu - BMA		Salustro Reydel	
Michel Bousquet	Dominique Descours	Bernard Cattenoz	Bertrand Vialatte

5 • RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Bernard Huvelin, directeur général (01 47 16 35 43).

Christian Labeyrie, directeur financier adjoint (01 47 16 48 65).

Pierre Coppey, directeur de la communication (01 47 16 35 41).

TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 91-02 de la Commission des Opérations de Bourse.

SECTIONS	RUBRIQUES	PAGES
1.1.	Nom et fonction du responsable du document	138
1.2.	Attestations du responsable et des contrôleurs légaux	138, 139
1.3.	Nom et adresse des contrôleurs légaux	138
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la société	126-129
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	129-131
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	132, 133
3.4.	Marché du titre de la société	8, 9 et 133
3.5.	Dividendes	14
4.1.	Présentation de la société et du Groupe	5, 20-56, 126, 127
4.3.	Faits exceptionnels et litiges	134
4.4.	Effectifs	16
4.5.	Politique d'investissement	134
5.1.	Comptes consolidés du Groupe	61-86
	Comptes sociaux de la société	87-105
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	83, 130, 137
7.1.	Evolution récente	15
7.2.	Perspectives d'avenir	15

Crédits photos : AFP, B. Annebicque, M. Aubert,
C. Barriquand-Treuille, L. Bertau, Y. Blond, R. Brown,
A. Da Silva, L. Delmas, Y. Forestier, C. Gruner, A. Hatat,
A. Haut, J. Lebar, E. Luider/Rapho, P. Nemerlin, P. Maurer,
Photothèque Cofiroute, Photothèque Eurovia,
Photothèque G+H Montage, Studio Pons, F. Vigouroux,
Xipe Totec, W. Zeyen.
Conception et réalisation : Nota Bene.
Photogravure : Le Sphinx.
Impression : IMP Graphic.



Ce document de référence sous forme de rapport annuel 1997
a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse
le 30 mars 1998 sous le numéro R.98-089.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière
que s'il est complété par une note d'information visée par la COB.

